

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

SOCIÉTÉS COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES (COMPTES ANNUELS)

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Société anonyme au capital de 6 679 027 488 €.
Siège social : 91-93, boulevard Pasteur, 75015 Paris.
784 608 416 R.C.S. Paris.

Comptes annuels approuvés par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 19 mai 2009

A. — Comptes consolidés au 31 décembre 2008.

1 - États financiers.

Comptes consolidés au 31 décembre 2008 arrêtés par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 3 mars 2009 et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires en date du 19 mai 2009.

Les comptes consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers.

Cadre général.

Présentation juridique de l'entité.

Depuis l'Assemblée générale extraordinaire du 29 novembre 2001, la Société a pour dénomination sociale : Crédit Agricole S.A.
Adresse du siège social de la Société : 91-93, boulevard Pasteur 75015 Paris.

Immatriculation au registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 784 608 416.

Code APE : 651 D.

Crédit Agricole S.A. est une société anonyme à Conseil d'administration régie par le droit commun des sociétés commerciales et notamment le livre deuxième du Code de commerce.

Crédit Agricole S.A. est également soumise aux dispositions du Code monétaire et financier, notamment ses articles L. 512-47 et suivants.

Crédit Agricole S.A. est enregistrée sur la liste des établissements de crédit dans la catégorie des banques mutualistes ou coopératives depuis le 17 novembre 1984. A ce titre, elle est soumise aux contrôles des autorités de tutelle bancaire et notamment de la Commission bancaire.

Les actions Crédit Agricole S.A. sont admises aux négociations sur Euronext Paris. Crédit Agricole S.A. est soumise à la réglementation boursière en vigueur, notamment pour ce qui concerne les obligations d'information du public.

Un groupe bancaire d'essence mutualiste.

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un Groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités. Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 6,2 millions de sociétaires qui élisent quelque 32 900 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les caisses locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice. La SAS Rue La Boétie, détenue par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du groupe Crédit Agricole veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (Art L. 511-31 et Art L. 511-32) à la cohésion du réseau du Crédit Agricole (tel que défini par l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier), au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent, au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole S.A. dispose des attributs du pouvoir et a la capacité d'intervenir pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

Relations internes au Crédit Agricole.

Mécanismes financiers internes.

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole sont spécifiques au Groupe.
Comptes ordinaires des Caisses régionales.

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créateur, est présenté au bilan en : Opérations internes au Crédit Agricole -Comptes ordinaires" et intégré sur la ligne "Prêts et créances sur établissements de crédit".

Comptes d'épargne à régime spécial.

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Épargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, livret jeune) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en "Comptes créditeurs de la clientèle".

Comptes et avances à terme.

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc.) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées à Crédit Agricole S.A. et figurent à ce titre à son bilan.

Elles permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les "avances" (prêts) faites aux Caisses régionales leur permettant d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en oeuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites "avances-miroir" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 %, puis 33 % et, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1er janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées au prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1er janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A. Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales.

Les ressources d'origine "monétaire" des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts Clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A., où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques "Opérations internes au Crédit Agricole".

Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous la forme de placements de 3 à 10 ans dont toutes les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

Opérations en devises.

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change. Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Dettes subordonnées".

Couverture des risques de liquidité et de solvabilité.

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité ("FRBLS") destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R. 01-453.

En outre, depuis la mutualisation de 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un événement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

Liens en capital entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales.

Les relations en capital entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales sont régies selon les termes d'un protocole conclu entre ces dernières et Crédit Agricole S.A., préalablement à l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A.

En application de ce protocole, le contrôle des Caisses régionales sur Crédit Agricole S.A. s'exerce à travers la société SAS Rue La Boétie, détenue en totalité par les Caisses régionales. SAS Rue La Boétie a pour objet la détention d'un nombre d'actions suffisant pour lui conférer à tout moment plus de 50 % du capital et des droits de vote de Crédit Agricole S.A.

D'autre part, conformément aux dispositions de ce même protocole, Crédit Agricole S.A. détient directement 25 % du capital de chacune des Caisses régionales (à l'exception de la Caisse régionale de la Corse qui est détenue à 100 %).

Cette détention s'effectue par l'intermédiaire de certificats coopératifs d'associés et de certificats coopératifs d'investissement, valeurs mobilières sans droit de vote, émises pour la durée de vie de la société et qui confèrent à leur détenteur un droit sur l'actif net de la société en proportion du capital qu'ils représentent.

Crédit Agricole S.A., organe central du Crédit Agricole, détient une part sociale de chacune des Caisses régionales, ce qui lui confère la qualité d'associé.

Ces différents éléments permettent à Crédit Agricole S.A., organe central du Crédit Agricole, de consolider les Caisses régionales selon la méthode de mise en équivalence.

Parties liées.

Les parties liées au groupe Crédit Agricole S.A. sont les sociétés consolidées par intégration globale, intégration proportionnelle ou mise en équivalence, ainsi que les principaux dirigeants du Groupe.

Pactes d'actionnaires.

Aucun pacte d'actionnaires ayant fait l'objet d'une information publique et impliquant le groupe Crédit Agricole S.A. n'a été mis en place en 2008.

Relations entre les sociétés contrôlées affectant le bilan consolidé.

La liste des sociétés du groupe Crédit Agricole S.A. est présentée en note 12. Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du Groupe consolidées par intégration globale étant totalement éliminés en consolidation, seules les transactions réalisées entre des sociétés consolidées par intégration globale et les sociétés consolidées par intégration proportionnelle, à hauteur de la part des tiers associés au Groupe dans ces dernières, affectent les comptes consolidés du Groupe.

Les principaux encours correspondants dans le bilan consolidé au 31 décembre 2008 sont relatifs aux groupes Newedge, CACEIS, FGA Capital et FORSO pour les montants suivants : prêts et créances sur les établissements de crédit : 3 571 millions d'euros ; prêts et créances sur la clientèle : 803 millions d'euros ; dettes envers les établissements de crédit : 2 463 millions d'euros.

Les effets de ces transactions sur le compte de résultat de l'exercice 2008 ne sont pas significatifs.

Gestion des engagements en matière de retraites, préretraites et indemnités de fin de carrière : Conventions de couverture internes au Groupe.

Comme présenté dans les principes comptables (note 1.3), les avantages postérieurs à l'emploi peuvent être de différentes natures. Il s'agit :

- d'indemnités de fin de carrière ;
- d'engagements de retraites, qualifiés selon le cas de régime "à cotisations" ou "à prestations" définies.

Ces engagements font, pour partie, l'objet de conventions d'assurances collectives contractées auprès de Predica, société d'assurance-vie du groupe Crédit Agricole.

Ces conventions ont pour objet :

- la constitution chez l'assureur, de fonds collectifs destinés à la couverture des indemnités de fin de carrière ou à la couverture des différents régimes de retraite, moyennant le versement de cotisations de la part de l'employeur ;
 - la gestion de ces fonds par la société d'assurance ;
 - le paiement aux bénéficiaires des primes et prestations de retraites prévues par les différents régimes.
- Les informations sur les avantages postérieurs à l'emploi sont détaillées dans la note 7 "Avantages au personnel et autres rémunérations" aux points 7.3 et 7.4.

Relations avec les principaux dirigeants.

Les informations sur la rémunération des principaux dirigeants sont détaillées dans la note 7 "Avantages au personnel et autres rémunérations" au point 7.7.

Il n'y a pas de transactions significatives entre Crédit Agricole S.A. et ces principaux dirigeants, leurs familles ou les sociétés qu'ils contrôlent et qui ne rentrent pas dans le périmètre de consolidation du Groupe.

États financiers consolidés.

I. — Compte de résultat.

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2008	31/12/2007
Intérêts et produits assimilés	4.1	47 106	44 120
Intérêts et charges assimilés	4.1	-34 993	-36 212
Commissions (produits)	4.2	9 309	9 940
Commissions (charges)	4.2	-4 911	-5 259
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	-8 162	4 827
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4.4 - 6.4	-468	3 863
Produits des autres activités	4.5	22 983	25 219
Charges des autres activités	4.5	-14 908	-29 730
Produit net bancaire		15 956	16 768
Charges générales d'exploitation	4.6 - 7.1 - 7.4 - 7.6	-11 992	-12 119
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	4.7	-643	-599
Résultat brut d'exploitation		3 321	4 050
Coût du risque	4.8	-3 165	-1 897
Résultat d'exploitation		156	2 153
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	2.3	868	1 269

Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	428	1 474
Variations de valeur des écarts d'acquisition	2.6	-280	-79
Résultat avant impôt		1 172	4 817
Impôts sur les bénéfices	4.10	66	-257
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		28	-4
Résultat net		1 266	4 556
Intérêts minoritaires		242	512
Résultat net – part du Groupe		1 024	4 044
Résultat de base par action (en euros)	6.17	0,514	2,505
Résultat dilué par action (en euros) (1)	6.17	0,514	2,312

(1) L'augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription réalisée le 7 juillet 2008 a conduit, conformément aux prescriptions de la norme IAS 33, à calculer un résultat dilué par action pour 2007 (cf. note 6.17).

II. — Bilan.

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2008	31/12/2007
Caisse, banques centrales	6.1	49 789	19 455
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	578 329	458 965
Instruments dérivés de couverture	3.2 - 3.4	12 945	10 622
Actifs financiers disponibles à la vente	6.4 - 6.6	175 249	169 691
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3.1 - 3.3 - 6.5 - 6.6	326 597	318 188
Prêts et créances sur la clientèle	3.1 - 3.3 - 6.5 - 6.6	349 037	302 444
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	3.2 - 3.4	2 264	1 323
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6.6 - 6.8	18 935	21 136
Actifs d'impôts courants		1 167	1 327
Actifs d'impôts différés	6.10	4 178	2 385
Comptes de régularisation et actifs divers	6.11	83 657	66 900
Actifs non courants destinés à être cédés	6.12	1 582	196
Participation aux bénéfices différée	6.15	5 355	
Participations dans les entreprises mises en équivalence	2.3	15 806	14 440
Immeubles de placement	6.13	2 629	2 779
Immobilisations corporelles	6.14	4 675	4 573
Immobilisations incorporelles	6.14	1 412	1 170
Écarts d'acquisition	2.6	19 614	18 629
Total de l'actif		1 653 220	1 414 223

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2008	31/12/2007
Banques centrales	6.1	1 324	398
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	497 947	332 571
Instruments dérivés de couverture	3.2 - 3.4	16 327	11 493
Dettes envers les établissements de crédit	3.3 - 6.7	170 425	172 099
Dettes envers la clientèle	3.1 - 3.3 - 6.7	421 411	387 253
Dettes représentées par un titre	3.2 - 3.3 - 6.9	186 430	177 688
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	3.4	-1 389	579
Passifs d'impôts courants		1 298	1 837
Passifs d'impôts différés	6.10	142	266
Comptes de régularisation et passifs divers	6.11	74 738	57 508
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	6.12	1 506	97

Provisions techniques des contrats d'assurance	6.15	194 861	198 166
Provisions	6.16	5 211	4 957
Dettes subordonnées	3.2 - 3.3 - 6.9	35 653	22 837
Capitaux propres	6.17	47 336	46 474
Capitaux propres – part du Groupe		41 731	40 691
Capital et réserves liées		27 372	21 533
Réserves consolidées		14 732	13 027
Gains ou pertes latents ou différés		-1 397	2 087
Résultat de l'exercice		1 024	4 044
Intérêts minoritaires		5 605	5 783
Total du passif		1 653 220	1 414 223

III. — Tableau de variation des capitaux propres.

(en millions d'euros)	Capital et réserves liées			Réserves consolidées – part du Groupe	Gains/pertes latents ou différés			Résultat net – part du Groupe	Total des capitaux propres – part du Groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total des capitaux propres consolidés
	Capital	Primes et Réserves consolidées liées au capital (1)	Élimination des titres auto-détenus		Liés aux écarts de conversion	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente	Variation de juste valeur des dérivés de couverture				
Capitaux propres au 1er janvier 2007	4 489	27 877	-630	31 736	-20	2 514	89		34 319	4 770	39 089
Augmentation de capital	520	3 970		4 490					4 490		4 490
Variation des titres auto détenus			38	38					38		38
Dividendes versés en 2007		-1 880		-1 880					-1 880	-375	-2 255
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales		266		266					266		266
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires										1 124	1 124
Impact relatif aux mouvements d'intérêts minoritaires		-223		-223					-223	-6	-229
Mouvements liés aux stock-options		55		55					55		55
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	520	2 188	38	2 746					2 746	743	3 489
Variation de juste valeur						783	-107		676	6	682
Transfert en compte de résultat						-1 102			-1 102	-28	-1 130
Variation de l'écart de conversion					-70				-70	-211	-281
Gains ou pertes latents de l'exercice					-70	-319	-107		-496	-233	-729
Quote-part dans les variations de CP des entreprises associées mises en équivalence		26		26					26		26
Résultat au 31/12/2007								4 044	4 044	512	4 556
Autres variations		52		52					52	-9	43
Capitaux propres au 31 décembre 2007	5 009	30 143	-592	34 560	-90	2 195	-18	4 044	40 691	5 783	46 474
Affectation du résultat 2007		4 044		4 044				-4 044			
Capitaux propres au 1er janvier 2008	5 009	34 187	-592	38 604	-90	2 195	-18		40 691	5 783	46 474
Augmentation de capital	1 670	4 141		5 811					5 811		5 811
Variation des titres auto détenus		-23	28	5					5		5

Dividendes versés en 2008		-1 991		-1 991					-1 991	-365	-2 356
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales		284		284					284		284
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires (1)		-17		-17					-17	-47	-64
Mouvements liés aux stock-options		30		30					30	1	31
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	1 670	2 424	28	4 122				4 122	-411		3 711
Variation de juste valeur						-3 071	441		-2 630	-114	-2 744
Transfert en compte de résultat						-751	1		-750	22	-728
Variation de l'écart de conversion						-104			-104	59	-45
Gains ou pertes latents de l'exercice						-104	-3 822	442	-3 484	-33	-3 517
Quote-part dans les variations de CP des entreprises associées mises en équivalence		-566		-566					-566		-566
Résultat au 31/12/2008								1 024	1 024	242	1 266
Autres variations		-56		-56					-56	24	-32
Capitaux propres au 31 décembre 2008	6 679	35 989	-564	42 104	-194	-1 627	424	1 024	41 731	5 605	47 336

(1) Dont "Impact relatif aux mouvements d'intérêts minoritaires".

Les réserves consolidées sont essentiellement constituées des résultats des exercices antérieurs non distribués, de montants relatifs à la première application des normes IFRS et de retraitements de consolidation.

Les montants sortis des capitaux propres par transfert en compte de résultat et relatifs à des couvertures de flux de trésorerie sont positionnés en produit net bancaire.

IV. Tableau des flux de trésorerie.

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les activités opérationnelles sont représentatives des activités génératrices de produits du groupe Crédit Agricole S.A. en ce compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les activités d'investissement représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille "actifs financiers disponibles à la vente" sont compris dans ce compartiment.

Les activités de financement résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de trésorerie nette comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

(en millions d'euros)	2008	2007
Résultat avant impôts	1 172	4 817
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	875	773
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	280	82
Dotations nettes aux dépréciations	3 789	1 992
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-868	-1 269
Perte nette/gain net des activités d'investissement	-83	-527
(Produits)/charges des activités de financement	8 731	3 892
Autres mouvements	913	-2 966
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	13 637	1 977
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	-19 527	36 401

Flux liés aux opérations avec la clientèle	-20 621	-9 663
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	37 644	-6 056
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-7 409	5 406
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence (1)	452	344
Impôts versés	-1 726	-1 599
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-11 187	24 833
Total flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)	3 622	31 627
Flux liés aux participations (2)	1 104	-215
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-631	-811
Total flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	473	-1 026
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (3)	7 006	2 707
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (4)	7 387	6 612
Total flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	14 393	9 319
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	859	904
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)	19 347	40 824
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	34 350	-6 474
Caisse, banques centrales (actif & passif) *	19 047	6 097
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	15 303	-12 571
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	53 697	34 350
Caisse, banques centrales (actif & passif) *	48 728	19 047
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	4 969	15 303
Variation de la trésorerie nette	19 347	40 824

* * Composé du solde net des postes "Caisses et banques centrales", hors intérêts courus tel que détaillé en note 6.1 et y compris trésorerie des entités reclassées en activités destinées à être cédées.

** Composé du solde des postes "comptes ordinaires débiteurs sains et comptes et prêts au jour le jour sains" et des postes "comptes ordinaires créditeurs et comptes et emprunts au jour le jour" (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole).

(1) Pour l'année 2008, ce montant comprend, notamment, le versement des dividendes des Caisses régionales pour 280 millions d'euros, de Holding Eurocard pour 73 millions d'euros, de Bespar pour 39 millions d'euros, de BES pour 26 millions d'euros, d'Europay France pour 15 millions d'euros et d'Eurazeo pour 10 millions d'euros.

(2) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participations. Ces opérations externes sont décrites dans la note 2.2.

Au cours de l'année 2008, l'impact des acquisitions et des cessions de titres de participations consolidés (filiales et mises en équivalence) sur la trésorerie du Groupe s'élève à + 1 449 millions d'euros portant notamment sur les acquisitions d'AGOS pour - 547 millions d'euros et de Bankinter pour - 900 millions d'euros.

Ce solde comprend également la trésorerie acquise du fait de l'entrée de périmètre de ces acquisitions avec notamment l'opération Newedge pour 3 785 millions d'euros. Sur la même période, l'impact net des acquisitions et des cessions de titres de participations non consolidées sur la trésorerie du Groupe ressort à - 333 millions d'euros, portant principalement sur l'acquisition des titres Resona pour - 462 millions d'euros et des cessions chez Calyon pour 209 millions d'euros.

(3) Sur l'année 2008, le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires inclut l'augmentation de capital de Crédit Agricole S.A. pour 5 811 millions d'euros, le paiement des dividendes versés par Crédit Agricole S.A. à ses actionnaires à hauteur de - 1 991 millions d'euros, les dividendes payés aux minoritaires pour - 210 millions d'euros et les acomptes sur dividendes pour - 187 millions d'euros. Ce montant comprend enfin une avance de 3 581 millions d'euros mise à la disposition de Crédit Agricole S.A. par les Caisses régionales (opération dite "switch").

(4) Au cours de l'année 2008, les émissions nettes de dettes subordonnées s'élèvent à 9 469 millions d'euros et les émissions de la dette obligataire à 19 518 millions d'euros. Les remboursements nets de dettes subordonnées ressortent à - 1 547 millions d'euros. Le remboursement de la dette obligataire est de - 15 969 millions d'euros sur la même période.

La ligne "Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement" recense également les flux liés aux versements d'intérêts sur les dettes subordonnées et obligataires.

V. — Notes annexes aux états financiers.

Note 1. Principes et méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés.

1.1. Normes applicables et comparabilité.

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes annuels ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne et applicables au 31 décembre 2008.

Le groupe Crédit Agricole S.A. applique ce référentiel, en utilisant les dispositions de la norme IAS 39 dans sa version retenue par l'Union européenne (version dite carve out), qui autorise certaines dérogations dans l'application pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission.

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2007. Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2008 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2008. Celles-ci portent sur :

- l'amendement de la norme IAS 39 issu du règlement CE n° 1004/2008 du 15 octobre 2008 permettant de reclasser dans d'autres catégories certains instruments financiers initialement détenus à des fins de transaction ou classés en "disponibles à la vente" ;

- l'amendement de la norme IFRS 7 relatif aux informations à fournir sur ces reclassements.

Le groupe Crédit Agricole S.A. a réalisé, au cours du second semestre 2008, des reclassements tels que permis par l'amendement de la norme IAS 39. L'impact sur le résultat et la situation nette 2008 de ces reclassements et le détail des reclassements effectués sont présentés dans la note 9 "reclassements d'instruments financiers".

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application de normes et interprétations est optionnelle sur une période, celles-ci ne sont pas retenues par le Groupe, sauf mention spécifique. Ceci concerne en particulier :

- l'interprétation IFRIC 11 issue du règlement du 1er juin 2007 (CE n° 611/2007) et relative au traitement des actions propres et des transactions intra-Groupe dans le cadre de la norme IFRS 2 portant sur le paiement fondé sur des actions. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois à compter du 1er janvier 2009 ;

- la norme IFRS 8 issue du règlement du 21 novembre 2007 (CE n° 1358/2007), relative aux secteurs opérationnels et remplaçant la norme IAS 14 relative à l'information sectorielle. Cette norme sera appliquée pour la première fois à compter du 1er janvier 2009 ;

- l'amendement de la norme IAS 23 issu du règlement du 10 décembre 2008 (CE n° 1260/2008), relative aux coûts d'emprunt. Cet amendement sera appliqué pour la première fois à compter du 1er janvier 2009 ;

- l'amendement de la norme IFRS 2 issu du règlement du 16 décembre 2008 (CE n° 1261/2008), relative au paiement fondé sur des actions. Cet amendement sera appliqué pour la première fois à compter du 1er janvier 2009 ;

- l'interprétation IFRIC 13 issue du règlement du 16 décembre 2008 (CE n° 1262/2008), relative au programme de fidélisation des clients. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois à compter du 1er janvier 2009 ;

- l'interprétation IFRIC 14 issue du règlement CE n° 1263/2008 du 16 décembre 2008 et relative au plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, aux exigences de financement minimal et à leur interaction dans le cadre de la norme IAS 19 portant sur les avantages du personnel. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois à compter du 1er janvier 2009 ;

- l'amendement de la norme IAS 1 issu du règlement du 17 décembre 2008 (CE n° 1274/2008), relatif à la présentation des états financiers. Cet amendement sera appliqué pour la première fois à compter du 1er janvier 2009.

Le Groupe n'attend pas d'effet significatif de ces applications sur son résultat et sa situation nette.

Enfin, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2008.

1.2. Format de présentation des états financiers.

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le groupe Crédit Agricole S.A. utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation CNC n° 2004-R.03 du 27 octobre 2004.

1.3. Principes et méthodes comptables.

Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers.

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur ;
- les participations non consolidées ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les plans de stock-option ;
- les dépréciations durables de titres ;

- les dépréciations des créances irrécouvrables ;
- les provisions ;
- les dépréciations des écarts d'acquisition ;
- les actifs d'impôt différé.

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

Instruments financiers (IAS 32 et 39).

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission européenne le 19 novembre 2004 et complétée par les règlements (CE) n° 1751/2005 du 25 octobre 2005 et n° 1864/2005 du 15 novembre 2005 relatif à l'utilisation de l'option de la juste valeur et n° 1004/2008 du 15 octobre 2008 relatif au reclassement d'actifs financiers.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La juste valeur est définie comme le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

Titres à l'actif.

Classification des titres à l'actif.

Les titres sont classés selon les quatre catégories d'actifs applicables aux titres définis par la norme IAS 39 :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option ;
- placements détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances ;
- actifs financiers disponibles à la vente.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat / affectation par nature ou sur option.

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature, soit d'une option prise par le groupe Crédit Agricole S.A.

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitrage.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupe d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

À ce titre, le groupe Crédit Agricole S.A. a utilisé cette comptabilisation à la juste valeur par option pour les actifs suivants :

- actifs représentatifs de contrats en unités de compte ;
- portefeuille de l'activité de Private Equity.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (qui sont passés directement en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciation.

Les encours de syndication de titres destinés à être cédés sont affectés à la catégorie "Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature" et sont évalués en mark-to-market.

Placements détenus jusqu'à l'échéance.

La catégorie "Placements détenus jusqu'à l'échéance" (éligibles aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que le groupe Crédit Agricole S.A. a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que le groupe Crédit Agricole S.A. a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat ;

- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des placements détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance (sous peine d'entraîner le déclassement de l'ensemble du portefeuille en actif disponible à la vente et d'interdire l'accès à cette catégorie pendant 2 ans).

Néanmoins des exceptions à cette règle de déclassement peuvent exister lorsque :

- la vente est proche de l'échéance (moins de 3 mois) ;
- la cession intervient après que l'entreprise ait déjà encaissé la quasi-totalité du principal de l'actif (environ 90 % du principal de l'actif) ;
- la vente est justifiée par un événement externe, isolé ou imprévisible ;
- si l'entité n'escompte pas récupérer substantiellement son investissement en raison d'une détérioration de la situation de l'émetteur (auquel cas l'actif est classé dans la catégorie des actifs disponibles à la vente).

La couverture du risque de taux de ces titres n'est pas éligible à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Ces titres sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif.

En cas de signe objectif de dépréciation, celle-ci est constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine. En cas d'amélioration ultérieure, la dépréciation excédentaire est reprise.

Titres du portefeuille "Prêts et créances".

La catégorie "Prêts et créances" enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenus fixes ou déterminables.

Les titres sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus, et par la suite au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé d'éventuelles dépréciations.

En cas de signes objectifs de dépréciation, celle-ci est constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine.

Actifs financiers disponibles à la vente.

La catégorie "Actifs disponibles à la vente" est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les principes de comptabilisation des titres classés en "Actifs disponibles à la vente" sont les suivants :

- les titres disponibles à la vente sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus ;
- les intérêts courus sur les titres disponibles à la vente sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat ;
- les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres recyclables. En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat. L'amortissement des éventuelles surcotes/décotes des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif ;
- en cas de signes objectifs de dépréciation, significative ou durable pour les titres de capitaux propres, et matérialisée par la survenance d'un risque de crédit pour les titres de dettes, la moins value latente initialement comptabilisée en capitaux propres est reprise et la dépréciation durable comptabilisée dans le résultat de l'exercice. En cas de variation de juste valeur positive ultérieure, cette dépréciation fait l'objet d'une reprise par résultat pour les instruments de dette et par capitaux propres pour les instruments de capitaux propres.

Dépréciation des titres.

Une dépréciation est constatée en cas de signes objectifs de dépréciation des actifs autres que ceux classés en juste valeur par résultat. Elle est matérialisée par une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou par l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non-recouvrement pour les titres de dette.

Le groupe Crédit Agricole S.A. utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30 % au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs.

La Direction peut être amenée à prendre en considération d'autres facteurs (types de placement, situation financière de l'émetteur, perspectives à court terme...) ; ceux-ci n'ont pas de caractère intangible.

La constatation de cette dépréciation ne se fait que dans la mesure où elle se traduira par une perte probable de tout ou partie du montant investi :

- pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure ;
- pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure du cours des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.

Date d'enregistrement des titres.

Crédit Agricole S.A. enregistre à la date de règlement livraison les titres classés dans les catégories "Titres détenus jusqu'à l'échéance" et "Prêts et créances". Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

Titres au passif (IAS 32).

Distinction dettes – capitaux propres.

Un instrument de dette ou un passif financier constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif financier ;
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net).

Les parts sociales émises par les Caisses régionales et des Caisses locales sont considérées comme des capitaux propres au sens de l'IAS 32 et de l'interprétation IFRIC 2, et traitées comme telles dans les comptes consolidés du Groupe.

Par ailleurs, l'IFRIC a communiqué en novembre 2006 l'état de ses interprétations et commentaires sur la norme IAS 32 sur laquelle elle avait été sollicitée. Cela concerne la qualification de certains instruments financiers en instruments de dettes ou de capitaux propres. Néanmoins, il a rappelé que pour que ses analyses soient opérationnelles, il convenait de poursuivre un processus réglementaire inachevé à ce jour.

Rachat d'actions propres.

Les actions propres ou instruments dérivés équivalents telles les options sur actions rachetées par le groupe Crédit Agricole S.A., y compris les actions détenues en couverture des plans de stock-options, ne rentrent pas dans la définition d'un actif financier et sont comptabilisées en déduction des capitaux propres. Elles ne génèrent aucun impact sur le compte de résultat.

Reclassements d'instruments financiers.

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne en octobre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories "actifs financiers détenus à des fins de transaction" et "actifs financiers disponibles à la vente" vers la catégorie "prêts et créances", si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés (notamment actif financier non coté sur un marché actif) ;
- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie "actifs financiers détenus à des fins de transaction" vers les catégories "actifs financiers disponibles à la vente" ou "actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance", si les critères d'éligibilité sont respectés.

La juste valeur à la date de reclassement devient le nouveau coût ou le nouveau coût amorti, selon le cas, de l'actif financier reclassé.

Les informations sur les reclassements réalisés par le groupe Crédit Agricole S.A. en application de l'amendement de la norme IAS 39 sont données dans la note 9.

Acquisition et cession temporaire de titres.

Au sens de l'IAS 39, les cessions temporaires de titres (prêts/emprunts de titres, pensions) ne remplissent pas les conditions de décomptabilisation d'IAS 39 et sont considérées comme des financements garantis. Les éléments d'actif prêtés ou mis en pension sont maintenus au bilan et, le cas échéant, le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan. Les éléments empruntés ou reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan du cessionnaire, mais celui-ci enregistre à son actif, en cas de revente ultérieure, le montant décaissé représentatif de sa créance sur le cédant. Les produits et charges relatifs à ces opérations sont rapportés au compte de résultat prorata temporis sauf en cas de classement en actifs et passifs à la juste valeur par résultat.

Activité de crédits.

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie "Prêts et créances". Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les crédits et encours de syndication destinés à être cédés à court terme sont affectés à la catégorie "Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature" et sont évalués en mark-to-market.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les avances accordées par Crédit Agricole S.A. aux Caisses régionales ne présentent pas pour Crédit Agricole S.A. un risque direct sur les bénéficiaires des prêts à la clientèle distribués par les Caisses régionales, mais éventuellement un risque indirect sur la solidité financière de celles-ci. À ce titre, Crédit Agricole S.A. n'a pas constitué de dépréciation sur les avances aux Caisses régionales.

Créances dépréciées.

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en "prêts et créances" sont dépréciées lorsqu'elles présentent un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances. Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une dépréciation sur base individuelle ou sur base collective. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations, égales à la différence entre la valeur comptable

des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

On distingue ainsi :

- les créances dépréciées sur base individuelle : il s'agit des créances douteuses assorties de dépréciations et des créances restructurées pour cause de défaillance du client assorties de décotes ;
- les créances dépréciées sur base collective : il s'agit des créances non dépréciées sur base individuelle, pour lesquelles la dépréciation est déterminée par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires.

L'évaluation d'une dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non-recouvrement sont inscrites en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la dépréciation et de l'amortissement de la décote des créances restructurées est inscrite dans la marge d'intérêts.

Créances dépréciées sur base individuelle.

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de location-financement immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales), compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits ;
- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré ;
- s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Le classement pour une contrepartie donnée des encours en encours dépréciés entraîne par "contagion" un classement identique de la totalité de l'encours et des engagements relatifs à cette contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou caution.

Parmi les encours dépréciés, le groupe Crédit Agricole S.A. distingue les encours dépréciés compromis des encours dépréciés non compromis :

- les créances dépréciées compromises sont les créances dépréciées dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé ;
- les créances dépréciées non compromises sont les créances dépréciées qui ne répondent pas à la définition des créances dépréciées compromises.

Dans le cas d'une créance restructurée maintenue en créance dépréciée, la décote ne fait pas l'objet d'une comptabilisation séparée et est comptabilisée par le biais de la dépréciation.

Le groupe Crédit Agricole S.A. constitue les dépréciations correspondant, en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine, à l'ensemble de ses pertes provisionnelles au titre des encours dépréciés et dépréciés compromis.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes provisionnelles.

Dans le cas de créances restructurées, pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) du fait d'un risque de contrepartie, tout en reclassant l'encours en créances saines, la réduction des flux futurs accordée à la contrepartie lors de la restructuration donne lieu à l'enregistrement d'une décote.

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est enregistrée en coût du risque.

Cette décote correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine.

Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt ;
- la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

Créances dépréciées sur base collective.

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du Groupe démontrent l'existence de risques avérés de non-recouvrement partiel sur les encours non classés en douteux. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, le groupe Crédit Agricole S.A. a constaté à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, diverses dépréciations sur bases collectives telles que dépréciations sur encours sensibles (encours sous surveillance), calculées à partir de modèles Bâle II, les dépréciations sectorielles et les dépréciations sur pays à risque :

- Dépréciations sur encours sensibles :

Dans le cadre du projet Bâle II, la Direction des risques de chaque entité du groupe Crédit Agricole S.A. détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an, en fonction de multiples critères d'observation qui répondent à la définition de l'événement de perte au sens de la norme IAS 39.

L'évaluation de la dépréciation fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la Direction.

Le montant de cette dépréciation est obtenu par l'application au montant de pertes attendues d'un coefficient correcteur, reflet du jugement expérimenté de la Direction, destiné à prendre en compte divers paramètres absents des modèles Bâle II, tels que l'extension au-delà d'un an de l'horizon de pertes attendu, ainsi que divers facteurs économiques, conjoncturels ou autres.

- Autres dépréciations sur base collective :

Par ailleurs, le groupe Crédit Agricole S.A. a également constaté à l'actif de son bilan des dépréciations sur bases collectives destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, telles que les dépréciations sectorielles ou les dépréciations sur pays à risque. Ces dernières visent à couvrir des risques estimés sur une base sectorielle ou géographique pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement un risque de non-recouvrement partiel.

Intérêts pris en charge par l'État (IAS 20).

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe Crédit Agricole S.A. accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'État. En conséquence, ces entités perçoivent de l'État une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. En conséquence, il n'est pas constaté de décote sur les prêts qui bénéficient de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'État.

Les bonifications perçues de l'État sont enregistrées sous la rubrique "Intérêts et produits assimilés" et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

Passifs financiers.

La norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

- les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêts comptables ;

- les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupe de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides ;

- les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La valorisation des émissions comptabilisées à la juste valeur intègre la variation du risque de crédit propre du Groupe.

Produits de la collecte.

Les produits de collecte sont comptabilisés en totalité dans la catégorie des "Dettes envers la clientèle" malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne-logement et les comptes d'épargne-logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.16.

Instruments dérivés.

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. À chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est au compte de résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

La comptabilité de couverture.

La couverture de juste valeur a pour objet de protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associés à un actif ou à un passif comptabilisé (par exemple, à tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou à une transaction prévue hautement probable.

La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;

- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;

- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe Crédit Agricole S.A. privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite carve out).

De plus, le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.

La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;

- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de capitaux propres recyclables pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite reclassés en résultat au moment où l'élément couvert impacte le résultat ;

- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Dérivés incorporés.

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les 3 conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

Détermination de la juste valeur des instruments financiers.

Le Groupe applique la recommandation en matière de valorisation de certains instruments financiers à la juste valeur publiée par l'AMF, le CNC et l'ACAM le 15 octobre 2008.

Pour les instruments financiers évalués à la juste valeur, la meilleure indication de celle-ci est constituée par l'existence de cotations publiées sur un marché actif.

En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation.

Instruments traités sur un marché actif.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

S'il existe un marché actif, les prix disponibles sur ce marché constituent la méthode d'évaluation de base.

Les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs pour les positions nettes vendeuses et aux cours vendeurs pour les positions nettes acheteuses. Par ailleurs, ces valeurs tiennent compte des risques de contrepartie.

Si, en date de valorisation, le prix côté n'est pas disponible, le Groupe se référera notamment au prix des transactions les plus récentes.

Instruments traités sur des marchés non actifs.

En l'absence de marché actif, la juste valeur est déterminée en utilisant une technique de valorisation basée sur des données de marché "observables" ou "non observables".

Ces méthodologies et ces modèles de valorisation intègrent tous les facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant.

La détermination de ces justes valeurs tient compte du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

Instruments valorisés à partir de modèles internes utilisant des données de marché observables.

Pour la plupart des instruments négociés de gré à gré, l'évaluation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière.

Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux basées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.

Lorsque les modèles utilisés sont basés notamment sur des modèles standards (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes), et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite des options), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

Pour l'évaluation d'autres instruments financiers, c'est la méthode de l'actualisation des flux futurs de trésorerie qui sera souvent retenue.

Instruments valorisés à partir de modèles internes utilisant des données de marché non observables.

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose, quant à elle, sur des techniques d'évaluation utilisant des paramètres non observables, c'est-à-dire non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent "observables", la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Lorsqu'il n'y a pas de prix coté sur un marché actif pour un titre de capitaux propres et qu'il n'existe pas de technique de valorisation reconnue, le groupe Crédit Agricole S.A. retient, lorsque cela est possible, des techniques reposant sur des indications objectives et vérifiables telles que la détermination de l'actif net réévalué ou tout autre méthode de valorisation des titres de capitaux propres.

Absence de technique de valorisation reconnue.

Si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie "titres disponibles à la vente". Dans ce cas, le Groupe ne communique pas de juste valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS 7 en vigueur. Il s'agit principalement de titres de participation de sociétés non cotées sur un marché actif et non consolidées, dont l'évaluation à la juste valeur est rendue difficile par le caractère non significatif de leur importance au sein du Groupe ou par la faiblesse du pourcentage de contrôle.

Ces titres, listés dans la note 2.5 spécifique, sont destinés à être conservés durablement.

Gains ou pertes nets sur instruments financiers.

Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat.

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers conclus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises.

Gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente.

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les pertes de valeur des titres à revenu variable ;
- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé ;
- les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

Compensation des actifs et passifs financiers.

Conformément à la norme IAS 32, le groupe Crédit Agricole S.A. compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement si il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

Garanties financières données.

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé de :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 "provisions, passifs éventuels et actifs éventuels" ; ou,
- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 "Produits des activités ordinaires".

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

Décomptabilisation des instruments financiers.

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et,
- lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier sont transférés.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie uniquement lorsque ce passif est éteint.

Provisions (IAS 37,19).

Le groupe Crédit Agricole S.A. identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que liées au risque de crédit, le groupe Crédit Agricole S.A. a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les avantages au personnel ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne-logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures ;
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur établie à partir d'observations historiques de longue période ;
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction ;
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.

Des informations détaillées sont fournies au point 6.16.

En 2007 et 2008, Calyon a fait l'objet d'un contrôle fiscal, avec une vérification de comptabilité portant sur les exercices 2004 et 2005.

Une proposition de rectification a été reçue fin décembre 2008. Calyon a contesté en février 2009 de façon motivée la totalité des points rectifiés. Une provision a été comptabilisée à hauteur du risque estimé par la Direction fiscale de Calyon.

Avantages au personnel (IAS 19).

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, les primes payables dans les douze mois de la clôture de l'exercice ;
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice) ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;

- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

Engagement en matière de retraite, de préretraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies.

Le groupe Crédit Agricole S.A. détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de crédit projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note 7.3).

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

Le groupe Crédit Agricole S.A. n'applique pas la méthode optionnelle du corridor et impute les écarts actuariels constatés en résultat. De fait, le Groupe a choisi de ne pas appliquer l'option ouverte par la norme IAS 19 § 93 qui consiste à comptabiliser les écarts actuariels en dehors du résultat et à les présenter dans un état des variations des capitaux propres spécifique. Par conséquent, le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;

- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Au titre de ces engagements non couverts, une provision destinée à couvrir les indemnités de départ à la retraite figure au passif du bilan sous la rubrique "Provisions". Cette provision est égale au montant correspondant aux engagements concernant les personnels du groupe Crédit Agricole S.A., présents à la clôture de l'exercice, relevant de la nouvelle Convention Collective du groupe Crédit Agricole entrée en vigueur le 1er janvier 2005.

Une provision destinée à couvrir le coût des congés de fin de carrière figure sous la même rubrique "Provisions". Cette provision couvre le coût supplémentaire actualisé des différents accords de départ anticipés signés par les entités du groupe Crédit Agricole qui permettent à leurs salariés ayant l'âge requis de bénéficier d'une dispense d'activité.

Enfin, les engagements de retraite complémentaires, qui génèrent des obligations pour les sociétés concernées, font l'objet de provisions déterminées à partir de la dette actuarielle représentative de ces engagements. Ces provisions figurent également au passif du bilan sous la rubrique "Provisions".

Plans de retraite – régimes à cotisations définies.

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés "employeurs". Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, le groupe Crédit Agricole S.A. n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Paiements fondés sur des actions (IFRS 2).

La norme IFRS 2 "Paiements en actions et assimilés" impose l'évaluation des transactions rémunérées par paiements en actions et assimilés dans les résultats et au bilan de l'entreprise. Cette norme, qui s'applique aux plans accordés après le 7 novembre 2002, conformément aux dispositions prévues par la norme IFRS 2, et dont les droits ne sont pas encore acquis au 1er janvier 2005, concerne deux cas de figure :

- les transactions dont le paiement est fondé sur les actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres ;

- les transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie.

Les plans de paiements fondés sur des actions initiés par le groupe Crédit Agricole S.A. éligibles à la norme IFRS 2 sont principalement du type de ceux dont le dénouement est réalisé par attribution d'instruments de capitaux propres.

Les options octroyées sont évaluées à l'attribution à leur juste valeur majoritairement selon le modèle Black & Scholes. Celles-ci sont comptabilisées en charges dans la rubrique "frais de personnel" en contrepartie d'un compte de capitaux propres au fur et à mesure sur la période d'acquisition des droits, soit 4 ans pour tous les plans existants.

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du plan d'épargne entreprise relèvent également des dispositions de la norme IFRS 2, étant précisé que le groupe Crédit Agricole S.A. applique les termes du communiqué du CNC du 21 décembre 2004 complété par le communiqué du CNC du 7 février 2007. Les actions sont proposées avec une décote maximum de 20 %. Ces plans ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevés d'une période d'incessibilité de 5 ans. L'avantage consenti aux salariés se mesure comme étant la différence entre la juste valeur de l'action acquise en tenant compte de la condition d'incessibilité et le prix d'acquisition payé par le salarié à la date de souscription multipliée par le nombre d'actions souscrites.

Aucune augmentation de capital réservée aux salariés n'a été effectuée par le Groupe en 2008.

Une description des plans attribués et des modes de valorisation est détaillée en note 7.6 "paiements à base d'actions".

Par ailleurs, l'IFRIC 11 ayant clarifié les modalités d'application d'une norme existante et déjà appliquée par le groupe Crédit Agricole S.A. (IFRS 2), les conséquences de cette clarification ont été prises en compte à compter du 1er janvier 2007. La charge relative aux plans d'attribution d'actions dénouées par instruments de capitaux propres de Crédit Agricole S.A., ainsi que celles relatives aux souscriptions d'actions sont désormais comptabilisées dans les comptes des entités employeur des bénéficiaires de plans. L'impact s'inscrit en charge de personnel en contrepartie d'une augmentation des "réserves consolidées part du Groupe".

Impôts courants et différés.

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme "le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice". Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- la comptabilisation initiale du goodwill ;
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt réellement supportée par l'entité au titre de ces plus-values latentes est-elle reclassée en déduction de ceux-ci.

En France les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 5 % de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et,
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :

a) soit sur la même entité imposable,

b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôt exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôt différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique "Impôts sur le bénéfice" du compte de résultat.

Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38, 40).

Le groupe Crédit Agricole S.A. applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatées depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatées depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les fonds de commerce acquis. Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le groupe Crédit Agricole S.A. suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros oeuvre	30 à 80 ans
Second oeuvre	8 à 40 ans
Installations techniques	5 à 25 ans
Agencements	5 à 15 ans
Matériel informatique	4 à 7 ans
Matériel spécialisé	4 à 5 ans

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

Les éléments dont dispose le groupe Crédit Agricole S.A. sur la valeur de ses immobilisations amortissables lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

Opérations en devises (IAS 21).

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

À la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe Crédit Agricole S.A. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés pour les éléments monétaires en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

- sur les actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres ;

- les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon la nature de ces éléments :

- les éléments au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction ;

- les éléments à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;

- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

Commissions sur prestations de services (IAS 18).

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent :

- les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif ;

- lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé dans la rubrique "commissions" et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :

- les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat.

Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :

- le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,

- il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,

- le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable ;

- les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

Activités d'assurance (IFRS 4).

Les passifs d'assurance restent pour partie évalués en normes françaises conformément aux dispositions réglementaires IAS et IFRS, en attendant un complément normatif qui devrait parfaire le dispositif actuel. Les actifs financiers des sociétés d'assurance du Groupe sont quant à eux reclassés selon la norme IAS 39 au sein des quatre catégories d'actifs concernés.

Les contrats avec participation discrétionnaire sont classés dans leur ensemble comme un passif en provisions techniques des sociétés d'assurance. Les méthodes de comptabilisation sont identiques à celles des contrats d'assurance. Les primes relatives à ces contrats sont comptabilisées en produit et l'augmentation des engagements vis-à-vis des assurés constitue une charge.

Les provisions d'assurance-vie sont estimées prudemment sur la base des taux techniques définis aux contrats. Les passifs des contrats avec participation bénéficiaire discrétionnaire, sans participation bénéficiaire ou garantie plancher sont comptabilisés par référence aux actifs servant de support à ces contrats à la valeur de marché ou son équivalent à la date d'arrêt et sont classés en passif financier.

La marge financière de ces contrats est portée au compte de résultat, après extourne des éléments techniques (primes, prestations...), suivant le principe de comptabilité de dépôt.

Les passifs des contrats d'assurance dommage sont estimés à la date de clôture, sans prise en compte de facteur d'actualisation. Les frais de gestion de sinistres liés aux provisions techniques enregistrées à la clôture sont provisionnés dans les comptes.

Pour les contrats d'assurance non vie, les frais d'acquisition sont reportés suivant le rythme d'acquisition des primes. Pour les contrats d'assurance-vie, les frais d'acquisition précisément identifiables sont reportés sur le rythme d'émergence des profits.

Le montant total des charges relatives à l'activité d'assurance est présenté dans l'annexe 4.5 Produits et charges nets des autres activités.

Conformément à la prorogation des règles locales de comptabilisation des contrats d'assurance précisée par la norme IFRS 4 et le règlement CRC 2000-05 sur les comptes consolidés Assurance, les contrats d'assurance avec Participation aux Bénéfices discrétionnaire font l'objet d'une "comptabilité miroir" au niveau des passifs d'assurance. Cette comptabilité miroir consiste à enregistrer dans un poste de Participation aux Bénéfices différée les écarts de valorisation positive ou négative des actifs financiers qui, potentiellement, reviennent aux assurés.

Cette participation aux bénéfices différée est comptabilisée au passif (Provisions techniques des contrats d'assurance) ou à l'actif en contrepartie du résultat ou de la réserve de réévaluation de manière similaire aux plus et moins-values latentes des actifs sur laquelle elle porte.

La participation aux bénéfices différée est déterminée en deux étapes :

- en affectant les plus ou moins values latentes des actifs aux contrats d'assurance avec participations bénéficiaire sur une moyenne historique de trois ans ;

- puis dans un deuxième temps, en appliquant aux revalorisations portant sur les contrats d'assurance avec participation bénéficiaire, une clé de partage historique observée sur les trois dernières années pour les titres amortissables, et une clé de 100 % pour les autres actifs financiers.

Pour justifier le caractère recouvrable de l'actif de participation aux bénéfices différée, des tests sont réalisés pour déterminer la capacité d'imputer les moins-values latentes sur les participations futures en amont du test de suffisance des passifs, en conformité avec la recommandation du CNC du 19 décembre 2008. Ces tests s'appuient :

- en premier lieu, sur des analyses de liquidité de la compagnie ; ces dernières illustrent la capacité de l'entreprise à mobiliser des ressources pour faire face à ses engagements et sa capacité de détention des actifs en moins-values latentes même en cas d'une détérioration de la production nouvelle. Les tests ont été réalisés avec et sans production nouvelle ;

- en deuxième lieu, sur une comparaison entre la valeur moyenne des prestations futures évaluées par le modèle interne répliquant les décisions de gestion de la compagnie et la valeur de l'actif en représentation des engagements en valeur de marché ; elle illustre la capacité de l'entreprise à honorer ses engagements.

Enfin, des tests de sensibilités sur la capacité d'activer la participation aux bénéfices différée sont également réalisés :

- en cas d'une hausse uniforme de 15 % des rachats s'appliquant à des taux de rachats issus des scénarios proche de ceux de l'autorité de contrôle des assurances et des mutuelles (ACAM) ;

- en cas de baisse supplémentaire de 10 % des marchés actions.

Par ailleurs, conformément à la norme IFRS 4, le Groupe s'assure à chaque arrêté que les passifs d'assurance (nets des frais d'acquisition reportés et des actifs incorporels rattachés) sont suffisants au regard de leurs cash-flows futurs estimés.

Le test de suffisance des passifs à appliquer pour cette vérification doit respecter au minimum les critères suivants définis au paragraphe 16 de la norme :

- prise en compte de l'ensemble des cash flows futurs contractuels y compris les frais de gestion associés, les commissions ainsi que les options et garanties implicites de ces contrats ;
- si le test fait apparaître une insuffisance, celle-ci est intégralement provisionnée avec incidence en résultat.

Contrats de location (IAS 17).

Conformément à la norme IAS 17, les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location simple, soit en opérations de location financière.

S'agissant d'opérations de location financière, elles sont assimilées à une acquisition d'immobilisation par le locataire, financée par un crédit accordé par le bailleur.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus ;
- décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts et, d'autre part l'amortissement du capital, appelé amortissement financier ;
- constater une réserve latente nette. Celle-ci est égale à la différence entre :
- l'encours financier net : dette du locataire constituée du capital restant dû et des intérêts courus à la clôture de l'exercice,
- la valeur nette comptable des immobilisations louées,
- la provision pour impôts différés.

Dans les comptes du locataire, les contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement qui conduit à la comptabilisation comme s'ils avaient été acquis à crédit, par la constatation d'une dette financière, l'enregistrement du bien acheté à l'actif de son bilan et l'amortissement de celui-ci.

En conséquence, dans le compte de résultat, la dotation théorique aux amortissements (celle qui aurait été constatée si le bien avait été acquis) ainsi que les charges financières (liées au financement du crédit) sont substituées aux loyers enregistrés.

S'agissant d'opérations de location simple, le preneur comptabilise les charges de paiement et le bailleur enregistre les produits réciproques correspondant aux loyers, ainsi que les biens loués à son actif.

Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées (IFRS 5).

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les actifs et passifs concernés sont isolés au bilan sur les postes "Actifs non courants destinés à être cédés" et "Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés".

Ces actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de cession. En cas de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, ceux-ci cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Est considérée comme activité abandonnée toute composante dont le Groupe s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et :

- qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ; ou,
- est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat :

- le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession ;
- le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

1.4. Principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28, 31).

Périmètre de consolidation.

Les états financiers consolidés incluent les comptes de Crédit Agricole S.A. et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IAS 27, IAS 28 et IAS 31, Crédit Agricole S.A. dispose d'un pouvoir de contrôle. Celui-ci est présumé lorsque Crédit Agricole S.A. détient, directement ou indirectement, au moins 20 % des droits de vote existants et potentiels.

Par exception, les entités ayant un impact non significatif sur les comptes consolidés de l'ensemble ne sont pas incluses dans le périmètre de consolidation.

Le caractère significatif de cet impact peut notamment être apprécié au travers de divers critères tels que l'importance du résultat ou des capitaux propres de la Société à consolider par rapport au résultat ou aux capitaux propres de l'ensemble consolidé, l'impact sur la structure des états financiers, ou sur le total du bilan, présumé significatif s'il excède 1 % du total de bilan de la filiale consolidée qui détient ses titres.

Notions de contrôle.

Conformément aux normes internationales, toutes les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve que leur apport soit jugé significatif et qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque Crédit Agricole S.A. détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf si dans des circonstances exceptionnelles, il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle. Le contrôle exclusif existe également lorsque Crédit Agricole S.A. détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose de la majorité des pouvoirs au sein des organes de Direction.

Le contrôle conjoint s'exerce dans les co-entités au titre desquelles deux co-entrepreneurs ou plus sont liés par un apport contractuel établissant un contrôle conjoint.

L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. Crédit Agricole S.A. est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

Consolidation des entités ad hoc.

La consolidation des entités ad hoc (structures créées pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires) et plus particulièrement des fonds sous contrôle exclusif, a été précisée par le SIC 12.

En application de ce texte une entité ad hoc est consolidée lorsqu'elle est en substance contrôlée par le groupe Crédit Agricole S.A., même en l'absence de lien capitalistique. Cela concerne en particulier les OPCVM dédiés.

La détermination du contrôle s'apprécie notamment au regard des circonstances suivantes :

- les activités de l'entité ad hoc sont menées pour le compte d'une société du groupe Crédit Agricole S.A. selon ses besoins opérationnels spécifiques de façon à ce que cette société obtienne des avantages de l'activité de l'entité ad hoc ;
- cette société a les pouvoirs de décision pour obtenir la majorité des avantages des activités de l'entité ad hoc ou, en mettant en place un mécanisme "de pilotage automatique", cette société a délégué ces pouvoirs de décision ;
- cette société a le droit d'obtenir la majorité des avantages de l'entité ad hoc et par conséquent peut être exposée aux risques liés aux activités de l'entité ad hoc ; ou,
- cette société conserve la majorité des risques résiduels ou inhérents à la propriété relatifs à l'entité ad hoc ou à ses actifs afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Exclusions du périmètre de consolidation.

Conformément aux dispositions prévues par les normes IAS 28 § 1 et IAS 31 § 1, les participations minoritaires détenues par des entités de capital-risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat soit par nature soit sur option.

Méthodes de consolidation.

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature de contrôle exercée par Crédit Agricole S.A. sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités sous contrôle exclusif, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de Crédit Agricole S.A. ;
- l'intégration proportionnelle, pour les entités sous contrôle conjoint, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de Crédit Agricole S.A. ;
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

L'intégration proportionnelle consiste à substituer à la valeur des titres dans les comptes de la Société consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans le bilan et le résultat de la société consolidée.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

Retraitements et éliminations.

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués, sauf s'ils sont jugés non significatifs.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

Conversion des états financiers des filiales étrangères (IAS 21).

Les états financiers des filiales étrangères sont convertis en euros en deux étapes :

- conversion, le cas échéant, de la monnaie locale de tenue de compte en monnaie fonctionnelle (monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère l'entité) selon la méthode du coût historique, les écarts de conversion étant intégralement et immédiatement constatés en résultat ;

- conversion de la monnaie fonctionnelle en euros, monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe. Les actifs et les passifs sont convertis au cours de clôture. Les produits et les charges du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période.

Les écarts de change résultant de la conversion des actifs, des passifs et du compte de résultat sont comptabilisés en tant que composante distincte des capitaux propres.

Regroupements d'entreprises – Écarts d'acquisition (IFRS 3).

Les regroupements d'entreprises postérieurs à la date de transition (1er janvier 2004) sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément à IFRS 3, à l'exception des fusions de Caisses régionales, qui sont traitées, conformément aux possibilités offertes par IAS 8, en valeur nette comptable par référence aux normes françaises dans la mesure où les regroupements d'entreprises mutuelles sont exclus du champ d'application de IFRS 3.

Le coût d'acquisition est évalué comme le total des justes valeurs, à la date d'acquisition, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés et des instruments de capitaux propres émis en échange du contrôle de l'entité acquise, auquel s'ajoutent les coûts directement attribuables au regroupement considéré.

À la date d'acquisition (ou à la date de chaque transaction dans le cas d'une acquisition par achats successifs d'actions), les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation de la norme IFRS 3 sont comptabilisés à leur juste valeur. En particulier, un passif de restructuration n'est comptabilisé en tant que passif de l'entité acquise que si celle-ci se trouve, à la date d'acquisition, dans l'obligation d'effectuer cette restructuration.

L'évaluation initiale des actifs, passifs et passifs éventuels peut être affinée dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

L'écart positif entre le coût d'acquisition de l'entité et la quote-part acquise de l'actif net ainsi réévalué est inscrit à l'actif du bilan consolidé, sous la rubrique "écarts d'acquisition" lorsque l'entité acquise est intégrée globalement ou proportionnellement, au sein de la rubrique "participations dans les entreprises mises en équivalence" lorsque l'entreprise acquise est mise en équivalence. Lorsque l'écart est négatif, il est immédiatement enregistré en résultat.

Les écarts d'acquisition sont inscrits au bilan à leur coût initial libellé dans la devise de l'entité acquise et convertis sur la base du cours de change de la date de clôture.

Ils font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices objectifs de perte de valeur et au minimum une fois par an.

Les choix et les hypothèses d'évaluation à la juste valeur des écarts d'acquisition peuvent influencer le montant de la dépréciation éventuelle découlant d'une perte de valeur.

Pour les besoins de ces tests de dépréciation, chaque écart d'acquisition est réparti entre les différentes unités génératrices de trésorerie (UGT) du Groupe qui vont bénéficier des avantages attendus du regroupement d'entreprises. Les UGT ont été définies, au sein des grands métiers du Groupe, comme le plus petit groupe identifiable d'actifs et de passifs fonctionnant selon un modèle économique propre.

Lors des tests de dépréciation, la valeur comptable de chaque UGT, y compris celle des écarts d'acquisition qui lui sont affectés, est comparée à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable de l'UGT est définie comme la valeur la plus élevée entre sa valeur de marché et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est calculée comme la valeur actuelle de l'estimation des flux futurs dégagés par l'UGT, tels qu'ils résultent des plans à moyen terme établis pour les besoins du pilotage du Groupe.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, l'écart d'acquisition rattaché à l'UGT est déprécié à due concurrence. Cette dépréciation est irréversible.

Dans le cas d'une augmentation du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité déjà contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le coût d'acquisition et la quote-part d'actif net lié à cette augmentation est constaté dans le poste "réserves consolidées part du Groupe" ; en cas de diminution du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité restant contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le prix de cession et la valeur comptable des intérêts minoritaires cédés est également constaté, depuis le 1er janvier 2007, directement en réserves consolidées part du Groupe.

En corollaire, le traitement comptable des options de vente accordées aux actionnaires minoritaires est le suivant :

- lorsqu'une option de vente est accordée à des actionnaires minoritaires d'une filiale consolidée par intégration globale, une dette est enregistrée au passif du bilan ; sa comptabilisation initiale intervient pour la valeur présente estimée du prix d'exercice des options consenties aux actionnaires minoritaires ;

- en contrepartie de cette dette, la quote-part d'actif net revenant aux minoritaires concernés est ramenée à zéro et le solde est inscrit en réduction des capitaux propres ;

- les variations ultérieures de la valeur estimée du prix d'exercice modifient le montant de la dette enregistrée au passif, en contrepartie de l'ajustement des capitaux propres ;

- la quote-part de résultat revenant aux actionnaires minoritaires s'impute en réduction des capitaux propres.

Note 2. Périmètre de consolidation.

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2008 est présenté de façon détaillée à la fin des notes annexes.

2.1. Évolutions du périmètre de consolidation de l'exercice.

Sociétés nouvellement consolidées au 31 décembre 2008.

1) Sociétés entrées dans le périmètre soit par création, soit du fait de leur acquisition ou d'un complément d'acquisition de leurs titres, soit du fait d'un franchissement du seuil de signification

Banque de proximité en France

- Filiales de Caisses régionales
- Fonds dédié Elstar
- Fonds diversifiés Centre Loire
- Morbihan Gestion
- NMP Gestion
- PG IMMO
- SAS Palm Promotion

Banque de détail à l'international.

- Bankinter
- Emporiki
- Emporiki Insurances

Services financiers spécialisés.

- Cariparma
- Crédit Agricole Leasing Italia
- Eurofactor
- Clientys
- Eurofactor Italia S.p.A.
- Sofinco
- Ducato S.p.A.
- FAFS Re Limited
- FIA-NET
- FORSO Denmark
- FORSO Finland
- FORSO Norway
- FORSO Sweden
- SOFILEAD

Métiers de gestion d'actifs.

- CACEIS
- Natixis Investor Servicing
- Holding Pôle Assurance
- Crédit Agricole Assurances (CAA)
- Crédit Agricole Assurances Italia Holding
- Crédit Agricole Creditor Insurance (CACI)
- Pacifica
- Via Vita
- Predica
- Edram Opportunités
- Predica 2007 FCPR A
- Predica 2008 FCPR A
- Prediquant actions Asie
- Prediquant actions Europe

Banque de financement et d'investissement.

- Calyon
- Calyon Financial Solutions
- Calyon Saudi Fransi Limited
- INCA SARL
- Island Refinancing SRL
- LYANE BV
- Newedge Group
- SPV LDF 65

Gestion pour compte propre et divers.

- Filiales de Caisses régionales
- SNC Kalliste Assur
- Crédit Agricole Immobilier
- AEPRIM
- Autres
- Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Corse
- Europay France
- Holding Eurocard

2) Passage d'un palier à une consolidation directe.

Métiers de gestion d'actifs.

- CAAM

Les filiales précédemment consolidées sous le palier CA Asset Management España Holding sont désormais consolidées individuellement :

- CAAM Distribution A.V.
- CAAM España S.L.
- CAAM Fondos S.G.I.I.C.

Sociétés sorties du périmètre au 31 décembre 2008.

1) Cession de sociétés hors Groupe et déconsolidation consécutive à une perte de contrôle

Banque de financement et d'investissement

- Altra Banque

2) Application des seuils de signification ou cessation d'activité.

Banque de proximité en France

— Filiales de Caisses régionales

- Alli Domes
- Inforsud FM*Services financiers spécialisés.*

— Sofinco

- SCI Groupe Sofinco

Métiers de gestion d'actifs

— Pacifica

- Colisée Actions France Europe

- Colisée Actions 1

- Colisée Placements

Banque de financement et d'investissement.

— Calyon

- Calyon Bank Hungary Ltd.

- Calyon Bank Slovakia A.S.

- Capital Plus

- CASAM Systema Equity Quant

- CASAM Systema Event Driven

- CASAM Systema Global Macro

- Giaralpa SARL (ex Calyon Financing Luxembourg SARL)

- ICF Holdings

3) Fusion ou absorption par une société du Groupe

Banque de proximité en France

— Filiales de Caisses régionales

- La Caisse régionale des Savoie absorbe SPI SNC

- Nord Est Agro Partenaires absorbe Nord Est Champagne Partenaires.

Services financiers spécialisés.

— Sofinco

- Groupe FGA Capital S.p.A. :

- Fiat Bank GmbH absorbe Fiat Handlervservice GmbH

- Fiat Finance S.A. absorbe Fiat Finance Holding S.A.

- Fiat Finansiering A/S absorbe Fidis Credit Denmark

- Fidis Bank GmbH absorbe Fiat Auto KreditBank

- Finplus Renting S.A. absorbe FGA stock S.A.

Métiers de gestion d'actifs.

— CAAM

- CAAM absorbe Systema

- CAAM SGR absorbe Sim S.p.A. Selezione e Distribuzione

- CASAM Americas Inc. absorbe les entités CASAM Americas LLC. et Lyra Partners LLC.

— CACEIS

- CACEIS Fastnet absorbe Natixis Investor Servicing

— Calyon

- CA Luxembourg absorbe Crédit Agricole Luxembourg Bank

4) Transmission universelle de patrimoine à une société du Groupe.

Banque de détail à l'international.

- Sopar Serbie

Services financiers spécialisés.

— Finaref

- ADM

- BC Provence

- Finanpar

Changement de dénomination sociale*Banque de proximité en France*

— Filiales de Caisses régionales

- Nord Est Agro Partenaires devient Nord Est Champagne Agro Partenaires

- S.A. Sedaf devient S.A. Foncière de l'Érable

- SAS JPF devient Nord de France Immobilier

Services financiers spécialisés.

— Sofinco

- Groupe FGA Capital S.p.A. :

- FGAFS devient FGA Capital S.p.A.

- Fidis Retail Financial Services Plc devient FGA Capital Ireland Plc

- Targasys Stock devient FGA stock S.A.

Métiers de gestion d'actifs.

- Assurances Internationales
- Po Vita Compagnia di Assicurazioni S.p.A. devient Crédit Agricole Vita S.p.A.
- CAAM
- CASAM US Holding Inc. devient CASAM Americas Inc.
- CACEIS
- Brooke Securities Holdings devient Brooke Securities Holdings Inc.
- Olympia Capital Ltd devient Olympia Capital (Bermuda) Ltd.
- Olympia Financial Services Inc. devient OC Financial Services Inc.
- Olympia Ireland Ltd devient Olympia Capital (Ireland) Ltd.
- Winchester International Trust Company Ltd devient Winchester Global Trust Company Ltd.
- Predica
- Prediquant actions devient Prediquant actions Amérique
- Predica Europe S.A. devient Crédit Agricole Life Insurance Europe

Banque de financement et d'investissement

- Calyon
- Calyon Financing Luxembourg SARL devient Giaralpa SARL
- Crédit Lyonnais Company Japan devient Calyon Leasing Japan CO Ltd.
- The Fastnet House S.A. devient Immobilière Sirius S.A.

Changement de méthode de consolidation.

Métiers de gestion d'actifs.

- Assurances Internationales
- L'entité Crédit Agricole Vita S.p.A. est désormais intégrée globalement.
- CAAM
- Nonghyup-CA est désormais mise en équivalence

Services financiers spécialisés

- Finaref
- L'entité Finalia est désormais mise en équivalence.
- Sofinco
- L'entité NVF Voorschotbank B.V. est désormais intégrée globalement.

Banque de financement et d'investissement

- Calyon
- Suite à une cession interne entre CACEIS et Calyon l'entité Immobilière Sirius S.A. est désormais intégrée globalement.
- Dans le cadre de la création d'une joint-venture, Newedge Group, avec la Société Générale, Calyon consolide à partir du 1er janvier 2008 Newedge Group sous forme de palier, lui-même consolidé en intégration proportionnelle à 50 %. De ce fait, les sociétés suivantes sortent du périmètre de consolidation à titre individuel :
- Altura
- CAIC Securities Ltd.
- Calyon Financial
- Calyon Financial Canada
- Calyon Financial Hong Kong
- Calyon Financial Inc.
- Calyon Financial Singapore
- Calyon North America Holding

2.2. Principales opérations externes réalisées au cours de l'exercice.

Regroupement des activités de courtage futures de Calyon et de Société Générale.

Le lancement opérationnel de Newedge est intervenu le 2 janvier 2008, après la réalisation des opérations :
 — de fusion entre Calyon Financial SNC et la holding du groupe Fimat et,
 — d'apport à cette holding des titres de Calyon North America Holding, CAC Securities Ltd. et Calyon Financial Pte.

À l'issue de ces opérations, Newedge, détenue conjointement à 50/50 par Calyon et Société Générale, a une position dominante dans son cœur de métier — Futures Commission Merchant (FCM) — et se classe parmi les 5 premiers acteurs mondiaux de l'exécution et de la compensation de produits dérivés listés sur plus de 70 marchés organisés aux États-Unis, en Europe et en Asie-Pacifique.

L'opération s'est traduite comptablement par :

- un résultat de cession sur les apports de Calyon de 435 millions d'euros (enregistrés sur la ligne "Gains et pertes sur autres actifs") ;
- un goodwill sur les apports de Société Générale (frais inclus) de 660 millions d'euros. Cet écart d'acquisition est rattaché à l'unité génératrice de trésorerie "Banque de Financement et d'Investissement".

Le contrôle conjoint exercé par Calyon et Société Générale se traduit par une consolidation par intégration proportionnelle à 50 % de Newedge dans les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole S.A.

Cession de la participation dans le capital de Suez.

Crédit Agricole S.A. a procédé à la cession de la totalité de sa participation directe de 2,07 % dans le capital de Suez, soit 27 014 040 actions, au prix de 45 euros par action, pour un montant total de 1 215 millions d'euros.

Cette cession s'est effectuée par placement auprès d'investisseurs institutionnels de 1,88 % du capital, soit 24 558 219 actions, auquel s'est ajoutée une option de surallocation consentie aux Chefs de file – Teneurs de livre, exercée le 15 janvier 2008 et portant sur 2 455 821 actions, soit 10 % du montant du placement.

La cession a dégagé un résultat consolidé de 882 millions d'euros avant impôts et taxes, présenté en PNB.

Cession par EPF d'un bloc d'actions Mastercard.

La société Europay France (EPF) a procédé début août 2008 à la cession d'actions B MasterCard détenues dans son portefeuille. Le bloc cédé représente environ 1,71 % du capital de MasterCard pour un prix de cession de 370 millions d'euros. La plus-value nette réalisée par EPF est de 309 millions d'euros soit 81 millions d'euros pour la quote-part revenant à Crédit Agricole S.A.

Apport d'activités de Natixis à CACEIS.

Dans le cadre du rapprochement, au sein de la société Natixis, des activités de banque de financement et d'investissement, de gestion d'actifs et de services financiers des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne, ces dernières ont apporté à Natixis leur participation de 50 % dans CACEIS. En contrepartie, les activités de Natixis de conservation institutionnelle, d'administration de fonds et de services aux émetteurs issues du groupe des Banques Populaires ont été apportées à CACEIS.

La valeur totale de ces apports en nature s'est élevée à 246 millions d'euros, l'opération a généré un écart d'acquisition de 106 millions d'euros dans les comptes de Crédit Agricole S.A. Cet écart d'acquisition est rattaché à l'unité génératrice de trésorerie "Gestion d'actifs et services aux institutionnels".

Rachat à Intesa San Paolo de 49 % de Agos S.p.A.

Crédit Agricole S.A. a racheté le 30 mai 2008, auprès de Intesa San Paolo les 49 % d'intérêts minoritaires restant du capital d'AGOS Spa, leur joint-venture italienne dans le crédit à la consommation. Au terme de cette acquisition, le groupe Sofinco détient le contrôle exclusif d'Agos et renforce les activités de crédit à la consommation du groupe Crédit Agricole S.A. en Europe.

Cette acquisition a été réalisée pour un montant de 546 millions d'euros. Conformément à la méthode appliquée par le Groupe pour l'acquisition d'intérêts minoritaires, l'écart de 329 millions d'euros entre le coût d'acquisition et la quote-part d'actif net lié à l'augmentation du pourcentage d'intérêt est constaté en diminution du poste "réserves consolidées part du Groupe".

Acquisition par Agos de Ducato à Banco Popolare.

Le 29 avril 2008, Crédit Agricole S.A. et Banco Popolare ont conclu un accord portant sur le rapprochement en Italie de leurs filiales spécialisées dans le crédit à la consommation respectivement Agos et Ducato. Après obtention des autorisations réglementaires, Agos a acquis le 22 décembre 2008 100 % de Ducato via une augmentation de capital souscrite par Banco Popolare. À l'issue de cette opération, Sofinco détient 61 % du groupe Agos/Ducato. Le nouvel ensemble deviendra le premier opérateur de crédit à la consommation en Italie avec une part de marché d'environ 14 % et un réseau de 256 agences.

Impacts comptables de l'acquisition :

- Ducato a été consolidé par intégration globale à partir du 22 décembre 2008 ;

- cette opération a pour conséquence la dilution de la participation de Sofinco dans Agos qui est assimilable à une cession d'intérêts minoritaires. Conformément à la méthode appliquée par le Groupe, la valeur comptable des intérêts cédés a été comptabilisée en augmentation du poste "réserves consolidées part du Groupe" pour 415 millions d'euros ;

- un goodwill de 546 millions d'euros a été dégagé sur l'acquisition de Ducato. Cet écart d'acquisition est rattaché à l'unité génératrice de trésorerie "Services Financiers Spécialisés – Crédit à la consommation".

Acquisition du Groupe Forso.

Le 30 juin 2008, Sofinco a racheté 50 % de Forso Nordic AB. Cette société opère en Suède (Forso Nordic AB), en Finlande (Forso Finance O.Y., filiale à 100 %), au Danemark (succursale) et en Norvège (succursale) sur des activités de financement automobile pour le compte des marques du groupe Ford. Les modalités de gouvernance qui organisent les relations entre les deux actionnaires de Forso établissent un contrôle conjoint sur la société. En conséquence, Forso est consolidé par intégration proportionnelle à 50 % dans les comptes de Crédit Agricole S.A.

L'écart d'acquisition lié à cette acquisition de 44 millions d'euros a été affecté à l'unité génératrice de trésorerie « Services financiers spécialisés – Crédit à la consommation ».

Création du pôle Assurances.

La création du Crédit Agricole Assurances, société holding, a été décidée par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A., le 4 mars 2008, dans le but de regrouper :

- les participations directes de Crédit Agricole S.A. dans des sociétés d'assurances-vie et IARD, en France et à l'étranger ;
- les activités d'assurance emprunteurs, précédemment réparties entre le pôle Assurances et le pôle Services financiers spécialisés ;
En réunissant toutes les activités liées à l'assurance au sein d'un même pôle, le groupe Crédit Agricole met en valeur son modèle de bancassurance et assure une meilleure visibilité à ces métiers.

Acquisition de Bankinter.

Le Groupe a renforcé sa participation dans la banque espagnole Bankinter grâce à l'acquisition d'un bloc de 15 % du capital de Bankinter, autorisée fin février 2008 par la Banque d'Espagne, suivie d'achats de titres sur le marché pour porter la participation du Groupe dans la banque espagnole à 22 % au 31 décembre 2008, pour un investissement total de 1 125,3 millions d'euros.

Conformément à IAS 28, Bankinter a été consolidé par mise en équivalence. Un test de dépréciation de la valeur mise en équivalence a été réalisé à fin décembre 2008 qui a conduit à constater une perte de valeur d'un montant de 98 millions d'euros.

La valeur de mise en équivalence s'élève au 31 décembre 2008 à 1 027 millions d'euros. Compte tenu de la date de réalisation de l'opération, son résultat n'est pas consolidé au titre de l'exercice 2008.

Conformément à IFRS 3, la juste valeur des actifs et passifs acquis peut être revue dans les 12 mois. Par conséquent les écarts d'acquisition présentés sont susceptibles de faire l'objet de modifications sur le prochain exercice.

2.3. Participations dans les entreprises mises en équivalence.

(en millions d'euros)	31/12/2008					
	Valeur de mise en équivalence	Valeur boursière	Total actif	PNB	Résultat net	Quote-part de résultat
Sociétés financières (détail)	14 930					823
Bank Al Saudi Al Fransi	780	1 514	24 098	796	508	121
B.E.S.	747	802	75 187	1 908	402	-13
Caisses régionales et filiales	12 158					682
Bankinter	1 027	564	53 468	1 056	252	-98
Autres	218					131
Sociétés non financières (détail)	876					45
Eurazeo (1)	728	307	18 274	2 318	245	36
Autres	148					9
Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence	15 806					868

(1) Les données Total actif, PNB et Résultat net sont celles publiées au titre du 30 juin 2008.

La valeur boursière figurant sur le tableau ci-dessus, correspond à la cotation des titres sur le marché au 31 décembre. Elle pourrait ne pas être représentative de la valeur de réalisation de la ligne de titres. La valeur d'utilité des sociétés mises en équivalence, calculée conformément aux dispositions de l'IAS 28, est supérieure ou égale à la valeur de mise en équivalence.

(en millions d'euros)	31/12/2007					
	Valeur de mise en équivalence	Valeur boursière	Total actif	PNB	Résultat net	Quote-part de résultat
Sociétés financières (détail)	13 472					1 136
Bank Al Saudi Al Fransi	626	3 669	18 077	716	525	129
B.E.S.	1 021	1 800	68 355	1 969	607	152
Caisses régionales et filiales	11 764					867
Autres	61					-12
Sociétés non financières (détail)	968					133
Eurazeo (1)	845	765	13 448	2 204	973	128
Autres	123					5
Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence	14 440					1 269

(1) Les données Total actif, PNB et Résultat net sont celles publiées par la Société au titre du 30 juin 2007.

2.4. Opérations de titrisation et fonds dédiés.

Opérations de titrisations assurées pour le compte de la clientèle.

Les informations sur les opérations de titrisation assurées pour le compte de la clientèle sont détaillées dans le Rapport de gestion (partie Facteurs de risques – Risques particuliers induits par la crise financière).

Opérations de titrisations assurées pour compte propre.

Calyon et Sofinco réalisent des opérations de titrisation pour compte propre :

1. Opérations réalisées par Calyon.

Dans le cadre de la gestion de son bilan, Calyon gère des titrisations sous forme synthétique en vue de transférer au marché le risque de crédit attaché à certains portefeuilles.

Au 31 décembre 2008, sept opérations de titrisations synthétiques dont les maturités s'échelonnent de 2009 à 2012 totalisent un encours nominal de 31,6 milliards d'euros.

Les parts de risques non investment grade conservées par Calyon s'élèvent à 972 millions d'euros, auxquelles s'ajoute une part résiduelle des tranches investment grade de 483 millions d'euros.

Comptablement, les encours de crédit concernés sont conservés au bilan ou au hors-bilan ; les protections achetées figurent pour l'essentiel parmi les instruments financiers.

2. Opérations réalisées par Sofinco.

De même, le groupe Sofinco procède à des opérations de titrisation. Au 31 décembre 2008, le groupe Sofinco gère en Europe 15 véhicules consolidés de titrisation de crédits à la consommation accordés aux particuliers ainsi que de financement des concessionnaires. Les valeurs comptables des actifs concernés nettes des passifs associés s'élèvent à 4 761 millions d'euros contre 3 588 millions d'euros au 31 décembre 2007. Elles incluent, en particulier, des encours clientèle dont la valeur nette comptable s'établit à 4 412 millions d'euros au 31 décembre 2008, contre 3 169 millions d'euros au 31 décembre 2007.

L'ensemble des opérations de titrisation réalisées dans le groupe Sofinco ne sont pas considérées comme participant de montages déconsolidants et ont été réintégrées dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A.

Autres entités ad hoc – parts de fonds.

Les entités ad hoc et fonds sont consolidés lorsque le Groupe en détient le contrôle en substance conformément aux critères définis dans la note 1.4 aux états financiers consolidés.

Les entités concernées sont recensées dans le périmètre de consolidation qui figure en note 12.

Notamment, au 31 décembre 2008, Calyon a ainsi consolidé par intégration globale 2 fonds (Alcor et Korea 21st century Trust) et Predica 23 fonds.

2.5. Participations non consolidées.

Ces titres enregistrés au sein du portefeuille "Actifs disponibles à la vente" sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement :

(en millions d'euros)	31/12/2008		31/12/2007	
	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe
Agricéreales	80	37,6	77	37,6
Attijariwafa Bank	65	1,4	74	1,4
Bankinter (2)			237	4,8
B Immobilier	64	100,0	80	100,0
Crédit Logement (titres A et B)	457	33,0	456	33,0
Foncière des Murs	79	15,1	175	18,1
Foncière Développement Logement	50	13,8	155	15,1
Holding Infrastructures de Transport (SANEF)	249	12,4	249	12,4
Intesa San Paolo	1 651	5,1	3 538	5,1
Korian	158	31,0	216	27,1
Parcs GFR	43	40,5	74	40,5
Resona Holding	480	4,0		
SCI 1 TER Bellini	100	33,3	112	33,3
SCI Ilot 13	71	50,0	73	50,0
SCI Logistis	116	33,3	126	33,3
SCI Val Hubert	125	99,9	110	50,0
SCI Washington	145	34,0	118	34,0
Sicovam Holding	161	24,0	160	24,0
Autres titres	1 444		1 648	
Valeur au bilan des titres de participation non consolidés (1)	5 538		7 678	

(1) Dont 678 millions d'euros comptabilisés au 31 décembre 2008 au titre de la dépréciation durable.

(2) Consolidé en décembre 2008.

2.6. Écarts d'acquisition.

(en millions d'euros)	01/01/ 2008	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions)	Pertes de valeur de la période	Écart de conversion	Autres Mouvements (1)	31/12/ 2008
Valeur brute	18 855	1 453			-51	-182	20 075
Banque de proximité en France	5 263						5 263
- dont groupe LCL	5 263						5 263
Services Financiers Spécialisés	2 828	644			-7	25	3 490
- dont Crédit à la consommation	2 410	613			-7	25	3 041
Gestion d'actifs, assurances et banque privée	4 200	148			10	-79	4 279
- dont Gestion d'actifs et services aux institutionnels	2 401	106			9	-80	2 436
- dont Assurances	1 206	19				1	1 226
- dont Banque privée internationale	593	23			1		617
Banque de financement et d'investissement	1 757	660			2		2 419
Banque de détail à l'international	4 706				-56	-103	4 547
- dont Grèce	1 516						1 516
- dont Italie	2 549					-103	2 446
- dont Pologne (2)	264						264
Compte propre et Divers	101	1				-25	77
Cumul des pertes de valeur	-226			-280	33	12	-461
Banque de proximité en France							
Services Financiers Spécialisés	-136						-136
Gestion d'actifs, assurances et banque privée	-11			-1		12	
Banque de financement et d'investissement	-14						-14
Banque de détail à l'international	-65			-279	33		-311
- dont Grèce				-254			-254
Compte propre et Divers							
Valeur nette au bilan	18 629	1 453		-280	-18	-170	19 614

(1) Pour l'essentiel, ajustements intervenant dans le délai d'affectation de l'écart d'acquisition.

(2) En 2008, reclassement de l'UGT Pologne du pôle Services financiers spécialisés vers le pôle Banque de détail à l'international.

Les écarts d'acquisition présents au 1er janvier 2008 ont fait l'objet de tests de dépréciation, fondés sur l'appréciation de la valeur d'utilité des unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles ils sont rattachés. La détermination de la valeur d'utilité a reposé sur l'actualisation de l'estimation des flux futurs de l'UGT tels qu'ils résultaient des plans à moyen terme établis pour les besoins du pilotage du groupe. Les hypothèses suivantes ont été utilisées :

- flux futurs estimés : données prévisionnelles à 3 ans établies dans le cadre du Projet de développement du groupe. Des données prévisionnelles à 5 ans peuvent être utilisées pour certaines UGT au sein desquelles de nouvelles orientations stratégiques sont mises en oeuvre ;
- taux de croissance à l'infini : taux différenciés par UGT, se répartissant selon le tableau ci-après ;
- taux d'actualisation : taux différenciés par UGT, se répartissant selon le tableau ci-après :

En 2008	Taux de croissance à l'infini	Taux d'actualisation
Banque de détail (France & International)	2 % à 3 %	9,2 % à 15,6 %
Services financiers spécialisés	2 % à 2,5 %	9,2 % à 12,2 %
Gestion d'actifs, assurances et banque privée	2 %	9,7 % à 10,9 %
Banque de financement et d'investissement	1 %	12,6 %

Ces tests ont conduit à l'enregistrement d'une charge de dépréciation pour un montant total de 280 millions d'euros au cours de l'exercice 2008 (dont 254 millions d'euros au titre d'Emporiki et 25 millions d'euros au titre d'Indexbank).

(en millions d'euros)	01/01/2007	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions)	Pertes de valeur de la période	Écart de conversion	Autres mouvements (1)	31/12/ 2007
Valeur Brute	16 103	3 201	-465		-31	47	18 855
Banque de proximité en France	5 263						5 263
- dont Groupe LCL	5 263						5 263
Services Financiers Spécialisés	3 005	94			1	-8	3 092

- dont Crédit à la consommation	2 587	94			1	-8	2 674
Gestion d'actifs, assurances et banque privée	4 191	461	-465		-4	17	4 200
- dont Gestion d'actifs et services aux institutionnels	2 540	314	-465		-4	16	2 401
- dont Assurances	1 154	51				1	1 206
- dont Banque privée internationale	497	96					593
Banque de financement et d'investissement	1 743					14	1 757
Banque de détail à l'international	1 897	2 549			-28	24	4 442
- dont Grèce	1 519					-3	1 516
- dont Italie		2 549					2 549
Compte propre et Divers	4	97					101
Cumul des pertes de valeur	-160			-79		13	-226
Banque de proximité en France							
Services Financiers Spécialisés	-136						-136
Gestion d'actifs, assurances et banque privée	-10			-14		13 (2)	-11
Banque de financement et d'investissement	-14						-14
Banque de détail à l'international				-65			-65
Compte propre et Divers							
Valeur nette au bilan *	15 943	3 201	-465	-79	-31	60	18 629

* Par rapport aux chiffres publiés antérieurement, le montant des écarts d'acquisition a été réduit au 01/01/2007 de 763 millions d'euros au titre du changement de méthode relatif aux mouvements d'intérêts minoritaires (cf. note 1).

(1) Pour l'essentiel, ajustements intervenant dans le délai d'affectation de l'écart d'acquisition.

(2) Transfert vers provision pour risques et charges.

Note 3. Gestion financière, l'exposition aux risques et politique de couverture.

La fonction gestion financière de Crédit Agricole S.A. a la responsabilité de l'organisation des flux financiers au sein du groupe Crédit Agricole S.A., de la définition et de la mise en oeuvre des règles de refinancement, de la gestion actif/passif, du pilotage des ratios prudentiels. Elle définit les principes et assure la cohérence de la gestion financière du Groupe.

Le pilotage des risques bancaires au sein du Groupe est assuré par la Direction des risques et contrôles permanents Groupe (DRG). Cette direction est rattachée au Directeur général et a pour mission d'assurer la maîtrise et le contrôle permanent des risques de crédit, financiers et opérationnels ainsi que le pilotage des projets impactant la gestion de ces risques.

La description de ces dispositifs ainsi que les informations narratives figurent désormais dans le Rapport de gestion, chapitre "facteurs de risque", comme le permet la norme IFRS 7. Les tableaux de ventilation comptables continuent néanmoins de figurer dans les états financiers.

3.1. Risque de crédit.

(cf. Rapport de gestion – Chapitre "Facteurs de risques dans le groupe Crédit Agricole S.A. – Risque de crédit")

Le risque de crédit : Un risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un État et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties de bonne fin ou engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement-livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

Exposition maximum au risque de crédit.

L'exposition maximum au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrat en unités de compte)	538 326	400 052
Instruments dérivés de couverture	12 945	10 622
Actifs disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	158 288	130 568
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	80 624	88 440
Prêts et créances sur la clientèle	349 037	302 444

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	18 935	21 136
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)	1 158 155	953 262
Engagements de financement donnés	154 031	171 332
Engagements de garantie financière donnés	102 640	100 463
Provisions - Engagements par signature	-402	-262
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	256 269	271 533
Total exposition nette	1 414 424	1 224 795

La présentation de diverses concentrations de risques permet de donner une information sur la diversification de cette exposition aux risques.

Concentrations par agent économique de l'activité de crédit.

Prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole).

(en millions d'euros)	31/12/2008					
	Encours bruts	Dont encours douteux	Dépréciations/encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations/encours douteux compromis	Total
Administrations centrales	3 656	14	6	77	73	3 577
Institutions non établissements de crédit	16 020	81	29	13	11	15 980
Établissements de crédit	80 524	273	245	39	38	80 241
Grandes entreprises	183 532	4 197	1 662	1 450	947	180 923
Clientèle de détail	153 180	3 374	1 576	4 044	2 168	149 436
Total ***	436 912	7 939	3 518	5 623	3 237	430 157
Créances rattachées nettes						2 002
Dépréciations sur base collective						-2 498
Valeurs nettes au bilan						429 661

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 1 299 millions d'euros.

**Dont 4,8 milliards d'euros de créances apportées en garantie à la SFEF.

(en millions d'euros)	31/12/2007					
	Encours bruts	Dont encours douteux	Dépréciations/encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations/encours douteux compromis	Total
Administrations centrales	2 779	14	4	93	73	2 702
Institutions non établissements de crédit	12 278	90	61	112	2	12 215
Établissements de crédit	88 092	27	24	43	43	88 025
Grandes entreprises	160 439	2 301	1 157	2 317	1 842	157 440
Clientèle de détail	133 669	2 312	1 018	3 271	1 893	130 758
Total *	397 257	4 744	2 264	5 836	3 853	391 140
Créances rattachées nettes						1 903
Dépréciations sur base collective						-2 159
Valeurs nettes au bilan						390 884

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 1 660 millions d'euros.

Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique.

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Administrations centrales	3 507	780
Institutions non établissements de crédit	4 666	7 781

Grandes entreprises	105 469	112 767
Clientèle de détail	31 735	38 699
Total	145 377	160 027
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
Administrations centrales	639	2 078
Institutions non établissements de crédit	5 435	2 003
Grandes entreprises	41 363	77 095
Clientèle de détail	40 919	6 725
Total	88 356	87 901

Dettes envers la clientèle – Ventilation par agent économique.

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Administrations centrales	3 171	9 075
Institutions non établissements de crédit	27 855	44 992
Grandes entreprises	116 821	62 268
Clientèle de détail	267 047	269 624
Total	414 894	385 959
Dettes rattachées	6 517	1 294
Valeur au bilan	421 411	387 253

Concentrations par zone géographique de l'activité de crédit.

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par zone géographique (hors opérations internes au Crédit Agricole).

(en millions d'euros)	31/12/2008					
	Encours bruts	Dont encours douteux	Dépréciations/encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations/encours douteux compromis	Total
France (y compris DOM-TOM)	169 192	2 474	926	2 575	1 795	166 471
Autres pays de l'UE	158 769	4 486	2 046	2 376	968	155 755
Autres pays d'Europe	16 111	214	121	71	61	15 929
Amérique du Nord	36 611	387	246	222	85	36 280
Amériques Centrale et du Sud	11 121	152	66	125	107	10 948
Afrique et Moyen-Orient	15 428	103	64	227	196	15 168
Asie et Océanie (hors Japon)	17 399	95	42	27	25	17 332
Japon	10 951	28	7			10 944
Organismes supranationaux	1 330					1 330
Total ***	436 912	7 939	3 518	5 623	3 237	430 157
Créances rattachées nettes						2 002
Dépréciations sur base collective						-2 498
Valeurs nettes au bilan						429 661

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 1 299 millions d'euros.

** Dont 4,8 milliards d'euros de créances apportées en garantie à la SFEF.

(en millions d'euros)	31/12/2007					
	Encours bruts	Dont encours douteux	Dépréciations/encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations/encours douteux compromis	Total
France (y compris DOM-TOM)	173 676	2 270	692	2 522	1 896	171 088
Autres pays de l'UE	134 536	2 253	1 442	1 739	678	132 416

Autres pays d'Europe	13 661	35	33	34	34	13 594
Amérique du Nord	25 023	11	5	1 073	870	24 148
Amériques Centrale et du Sud	12 973	54	17	136	102	12 854
Afrique et Moyen-Orient	14 568	105	72	305	247	14 249
Asie et Océanie (hors Japon)	15 812	12	3	27	26	15 783
Japon	7 008	4				7 008
Total *	397 257	4 744	2 264	5 836	3 853	391 140
Créances rattachées nettes						1 903
Dépréciations sur base collective						-2 159
Valeurs nettes au bilan						390 884

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 1 660 millions d'euros.

Engagements donnés en faveur de la clientèle par zone géographique.

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	59 314	63 488
Autres pays de l'UE	43 397	46 951
Autres pays d'Europe	7 167	8 495
Amérique du Nord	20 429	25 079
Amériques Centrale et du Sud	5 168	4 978
Afrique et Moyen-Orient	4 305	4 818
Asie et Océanie (hors Japon)	4 847	5 208
Japon	750	1 010
Total	145 377	160 027
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	47 844	59 993
Autres pays de l'UE	16 877	12 716
Autres pays d'Europe	1 711	2 356
Amérique du Nord	7 895	5 109
Amériques Centrale et du Sud	7 884	1 712
Afrique et Moyen-Orient	2 406	2 536
Asie et Océanie (hors Japon)	3 405	3 263
Japon	334	216
Total	88 356	87 901

Dettes envers la clientèle par zone géographique.

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
France (y compris DOM-TOM)	264 929	266 449
Autres pays de l'UE	68 386	51 848
Autres pays d'Europe	6 369	9 906
Amérique du Nord	34 776	19 449
Amériques Centrale et du Sud	9 017	8 684
Afrique et Moyen-Orient	13 854	13 652
Asie et Océanie (hors Japon)	11 790	8 581
Japon	5 101	7 308
Organismes supranationaux	672	82
Total	414 894	385 959

Dettes rattachées	6 517	1 294
Valeur au bilan	421 411	387 253

Informations sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés.

Actifs financiers en souffrance ou dépréciés par agent économique.

(en millions d'euros)	31/12/2008					
	Arriérés de paiement sur créances non dépréciées				Valeur nette comptable des actifs dépréciés	Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an		
Instruments de capitaux propres					1 071	2 665
Instruments de dette	-	-	-	-	121	184
Administrations centrales						
Établissements de crédit					35	31
Institutions non établissements de crédit					3	2
Grandes entreprises					83	151
Clientèle de détail						
Prêts et avances	11 524	623	109	115	6 903	9 677
Administrations centrales	60	9	2	26	13	84
Établissements de crédit	169	2	1	1	29	260
Institutions non établissements de crédit	166	9	4	2	56	191
Grandes entreprises	4 366	102	75	82	3 079	4 253
Clientèle de détail	6 763	501	27	4	3 726	4 889
Autres actifs financiers						
Total	11 524	623	109	115	8 095	12 526

(en millions d'euros)	31/12/2007					
	Arriérés de paiement sur créances non dépréciées				Valeur nette comptable des actifs dépréciés	Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an		
Instruments de capitaux propres					6 491	2 281
Instruments de dette	-	-	-	-	187	107
Administrations centrales						
Établissements de crédit					93	34
Institutions non établissements de crédit					88	22
Grandes entreprises					6	51
Clientèle de détail						
Prêts et avances	3 543	143	9	2	4 406	8 615
Administrations centrales	40	2			31	100

- Swaps de taux d'intérêts				1 612	3 245	4 927	9 784	8 949
- Options de taux				1		194	195	10
- Caps-floors-collars				61	191	419	671	693
- Autres instruments conditionnels				2		159	161	3
Instruments de devises et or :	0	0	0	580	46	923	1 549	329
- Opérations fermes de change				579	46	923	1 548	329
- Options de change				1			1	0
Autres instruments :	0	0	0	43	39	137	219	162
- Dérivés sur actions & indices boursiers				43	39	137	219	162
Sous-total	0	0	0	2 299	3 521	6 759	12 579	10 179
- Opérations de change à terme				205	38	123	366	443
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	2 504	3 559	6 882	12 945	10 622

Instruments dérivés de transaction – juste valeur actif.

(en millions d'euros)	31/12/2008						31/12/2007	
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	24	0	0	40 076	57 815	123 900	221 815	110 020
- FRA				1 753	195	1	1 949	227
- Swaps de taux d'intérêts				36 659	47 415	86 242	170 316	77 273
- Options de taux				43	2 659	16 681	19 383	7 335
- Caps-floors-collars				1 601	5 885	8 515	16 001	11 121
- Autres instruments conditionnels	24			20	1 661	12 461	14 166	14 064
Instruments de devises et or :	38	0	0	3 155	2 403	1 047	6 643	5 058
- Opérations fermes de change	38			1 983	1 470	0	3 491	1 351
- Options de change				1 172	933	1 047	3 152	3 707
Autres instruments :	5 393	4 646	1 143	12 022	68 125	40 917	132 246	53 975
- Dérivés sur actions & indices boursiers	5 353	4 646	1 143	6 515	9 322	1 482	28 461	23 358
- Dérivés sur produits de base	40			3 407	2		3 449	1 071
- Dérivés de crédits				2 093	58 797	39 428	100 318	29 153
- Autres				7	4	7	18	393
Sous-total	5 455	4 646	1 143	55 253	128 343	165 864	360 704	169 053
- Opérations de change à terme				20 735	3 430	690	24 855	6 366
Valeurs nettes au bilan	5 455	4 646	1 143	75 988	131 773	166 554	385 559	175 419

Instruments dérivés de couverture – juste valeur passif.

(en millions d'euros)	31/12/2008						31/12/2007	
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	3	0	0	1 730	4 447	6 484	12 664	9 262
- Futures	3						3	
- Swaps de taux d'intérêts				1 615	4 152	6 008	11 775	9 221
- Options de taux						315	315	23
- Caps-floors-collars				115	295	2	412	14
- Autres instruments conditionnels						159	159	4
Instruments de devises et or :	0	0	0	715	401	109	1 225	1 752
- Opérations fermes de change				715	401	109	1 225	1 752
- Options de change							0	0
Autres instruments :	0	0	0	5	22	2	29	1

- Dérivés sur actions & indices boursiers				5	22	2	29	1
Sous-total	3	0	0	2 450	4 870	6 595	13 918	11 015
- Opérations de change à terme				2 341	2	66	2 409	478
Valeurs nettes au bilan	3	0	0	4 791	4 872	6 661	16 327	11 493

Instruments dérivés de transaction – juste valeur passif.

(en millions d'euros)	31/12/2008						31/12/2007	Total en valeur demarché
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré				
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	17	0	0	44 243	55 817	128 317	228 394	113 331
- FRA				1 790	133		1 923	174
- Swaps de taux d'intérêts				40 606	44 522	87 179	172 307	78 308
- Options de taux				26	3 085	18 287	21 398	7 367
- Caps-floors-collars				1 741	6 503	10 085	18 329	12 712
- Autres instruments conditionnels	17			80	1 574	12 766	14 437	14 770
Instruments de devises et or :	39	0	0	4 512	2 855	1 763	9 169	6 177
- Opérations fermes de change	39			2 760	1 832	1 146	5 777	1 510
- Options de change				1 752	1 023	617	3 392	4 667
Autres instruments :	5 347	6 343	1 107	10 848	64 020	33 685	121 350	46 933
- Dérivés sur actions & indices boursiers	5 346	6 343	1 107	5 696	7 744	1 474	27 710	19 216
- Dérivés sur produits de base				2 117	8		2 125	1 123
- Dérivés de crédits				3 120	56 158	32 164	91 442	24 964
- Autres	1			-85	110	47	73	1 630
Sous-total	5 403	6 343	1 107	59 603	122 692	163 765	358 913	166 441
- Opérations de change à terme				16 083	1 873	175	18 131	6 409
Valeurs nettes au bilan	5 403	6 343	1 107	75 686	124 565	163 940	377 044	172 850

Opérations sur instruments dérivés : montant des engagements.

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
	Total encours notionnel	Total encours notionnel
Instruments de taux d'intérêt :	12 561 714	10 792 851
- Futures	275 486	262 141
- FRA	935 314	802 985
- Swaps de taux d'intérêts	7 872 540	5 961 638
- Options de taux, caps-floors-collars, autres instruments conditionnels	3 478 374	3 766 087
Instruments de devises et or :	1 807 080	1 612 597
- Opérations fermes de change	907 844	841 920
- Options de change	899 236	770 677
Autres instruments :	1 726 446	2 159 087
- Dérivés sur actions & indices boursiers	160 851	363 349
- Dérivés sur métaux précieux	211	438
- Dérivés sur produits de base	35 313	40 372
- Dérivés de crédits	1 529 978	1 754 641
- Autres	93	287
Sous-total	16 095 240	14 564 535
- Opérations de change à terme	1 069 449	1 137 513
Total	17 164 689	15 702 048

Les options sur instruments de taux, les caps, les floors, les collars et les autres instruments conditionnels ont été regroupés sous une seule ligne.

Risque de taux.

Détail des emprunts obligataires et des dettes subordonnées par monnaie d'émission.

(en millions d'euros)	31/12/2008			31/12/2007		
	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée
EUR	56 718	13 226	15 545	52 769	9 530	7 986
- Taux fixe	45 830	12 602	11 879	22 457	8 663	1 257
- Taux variable	10 888	624	3 666	30 312	867	6 729
Autres devises de l'UE	3 628	811	2 005	3 438	89	2 060
- Taux fixe	3 425	811	2 005	1 111		2 060
- Taux variable	203			2 327	89	
USD	4 159	1 004	1 440	3 822	616	1 359
- Taux fixe	4 123	933	1 440	3 787	577	340
- Taux variable	36	71		35	39	1 019
JPY	792	0	0	464	61	0
- Taux fixe	792			268	61	
- Taux variable				196		
Autres devises	359	194	335	1 403	51	403
- Taux fixe	336	194	233	1 282		274
- Taux variable	23		102	121	51	129
Total	65 656	15 235	19 325	61 896	10 347	11 808
- Taux fixe	54 506	14 540	15 557	28 905	9 301	3 931
- Taux variable	11 150	695	3 768	32 991	1 046	7 877

(Total en principal, hors dettes rattachées non ventilables).

Risque de change.

Contribution des devises au bilan consolidé.

(en millions d'euros)	31/12/2008		31/12/2007	
	Actif	Passif	Actif	Passif
EUR	1 226 904	1 161 426	1 126 042	1 078 859
Autres devises de l'UE	53 822	62 731	54 203	54 937
USD	260 327	322 678	156 529	210 559
JPY	48 600	41 383	26 604	27 694
Autres devises	63 567	65 002	50 845	42 174
Total bilan	1 653 220	1 653 220	1 414 223	1 414 223

3.3. Risque de liquidité et de financement.

(cf. Rapport de gestion – Chapitre "Facteurs de risques dans le groupe Crédit Agricole S.A. – Gestion du bilan").

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance.

Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement.

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle.

(en millions d'euros)	31/12/2008				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	107 219	54 132	87 199	76 786	325 336
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	90 921	43 086	114 446	107 935	356 388
Total	198 140	97 218	201 645	184 721	681 724

Créances rattachées					3 664
Dépréciations					-9 754
Valeurs nettes au bilan					675 634

(en millions d'euros)	31/12/2007				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	111 040	54 701	78 402	72 746	316 889
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	79 265	41 763	103 090	85 047	309 165
Total	190 305	96 464	181 492	157 793	626 054
Créances rattachées					3 262
Dépréciations					-8 684
Valeurs nettes au bilan					620 632

Dettes des établissements de crédit et de la clientèle par durée résiduelle.

(en millions d'euros)	31/12/2008				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	121 894	19 125	14 364	13 848	169 231
Dettes envers la clientèle	319 821	40 693	38 683	15 697	414 894
Total	441 715	59 818	53 047	29 545	584 125
Dettes rattachées					7 711
Valeur au bilan					591 836

(en millions d'euros)	31/12/2007				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	134 606	14 898	13 067	8 300	170 871
Dettes envers la clientèle	299 869	32 514	34 661	18 915	385 959
Total	434 475	47 412	47 728	27 215	556 830
Dettes rattachées					2 522
Valeur au bilan					559 352

Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées.

(en millions d'euros)	31/12/2008				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes représentées par un titre					
Bons de caisse	32	176	2	36	246
Titres du marché interbancaire			1 160	3 374	4 534
Titres de créances négociables	88 525	17 388	3 782	1 643	111 338
Émis en France	50 722	10 478	851	1 387	63 438
Émis à l'étranger	37 803	6 910	2 931	256	47 900
Emprunts obligataires	6 669	9 936	33 999	15 052	65 656
Autres dettes représentées par un titre	246	88	618	2 310	3 262
Total	95 472	27 588	39 561	22 415	185 036
Dettes rattachées					1 394

Valeur au bilan					186 430
Dettes subordonnées					
Dettes subordonnées à durée déterminée	2	105	1 544	13 584	15 235
Dettes subordonnées à durée indéterminée				19 325	19 325
Dépôt de garantie à caractère mutuel				103	103
Titres et emprunts participatifs				208	208
Total	2	105	1 544	33 220	34 871
Dettes rattachées					782
Valeur au bilan					35 653

(en millions d'euros)	31/12/2007				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes représentées par un titre					
Bons de caisse	121	120	36		277
Titres du marché interbancaire		305	400	3 950	4 655
Titres de créances négociables	62 016	23 225	10 350	11 645	107 236
Émis en France	35 059	11 632	2 932	11 645	61 268
Émis à l'étranger	26 957	11 593	7 418		45 968
Emprunts obligataires	2 376	13 426	31 467	14 627	61 896
Autres dettes représentées par un titre	99	7	372	1 500	1 978
Total	64 612	37 083	42 625	31 722	176 042
Dettes rattachées					1 646
Valeur au bilan					177 688
Dettes subordonnées					
Dettes subordonnées à durée déterminée	191	1 165	2 545	6 446	10 347
Dettes subordonnées à durée indéterminée				11 808	11 808
Dépôt de garantie à caractère mutuel				88	88
Titres et emprunts participatifs				234	234
Total	191	1 165	2 545	18 576	22 477
Dettes rattachées					360
Valeur au bilan					22 837

3.4. Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change.

(cf. Rapport de gestion – Chapitre "Facteurs de risques dans le groupe Crédit Agricole S.A. – Gestion du bilan").

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'une relation de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi :

- de couverture de valeur ;
- de couverture de résultats futurs ;
- de couverture d'un investissement net en devise.

Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle décrivant la stratégie, l'instrument couvert et l'instrument de couverture ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité.

Couverture de juste valeur.

Les couvertures de juste valeur modifient le risque de variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

Couverture de flux de trésorerie.

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

Couverture d'un investissement net en devise.

Les couvertures d'un investissement net en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change lié à des détentions d'actifs ou de passifs dans des devises différentes de la devise de référence de l'entité.

Instruments dérivés de couverture.

(en millions d'euros)	31/12/2008		
	Valeur marché		Montant notionnel
	positive	négative	
Couverture de juste valeur	12 184	16 172	1 002 064
Taux d'intérêt	10 050	12 532	859 664
Capitaux propres	220	29	792
Change	1 914	3 611	141 419
Crédit			18
Matières premières autres			147 24
Couverture de flux de trésorerie	699	139	49 892
Taux d'intérêt	698	132	49 864
Capitaux propres			
Change	1	7	28
Crédit			
Matières premières autres			
Couverture d'investissement nets dans une activité à l'étranger	62	16	1 126
Total instruments dérivés de couverture	12 945	16 327	1 053 082

(en millions d'euros)	31/12/2007	
	Valeur marché	
	positive	négative
Couverture de juste valeur	3 095	4 661
Taux d'intérêt	2 616	3 073
Capitaux propres	162	1
Change	317	1 587
Crédit		
Matières premières autres		
Couverture de flux de trésorerie	7 527	6 832
Taux d'intérêt	7 072	6 189
Capitaux propres		
Change	455	643
Crédit		
Matières premières autres		
Couverture d'investissement nets dans une activité à l'étranger		
Total instruments dérivés de couverture	10 622	11 493

3.5. Risques opérationnels.

(cf. Rapport de gestion – Chapitre "Facteurs de risques dans le groupe Crédit Agricole S.A. – Risques opérationnels")

Le risque opérationnel correspond à la possibilité de subir une perte découlant d'un processus interne défaillant ou d'un système inadéquat, d'une erreur humaine ou d'un événement externe qui n'est pas lié à un risque de crédit, de marché ou de liquidité.

3.6. Gestion du capital et ratios réglementaires.

L'amendement de la norme IAS 1 adopté par l'Union européenne le 11 janvier 2006 prévoit des informations sur le capital et sa gestion. L'objectif de l'amendement est de fournir au lecteur des informations sur les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital de l'émetteur. À ce sujet, des informations de nature qualitative et quantitative sont requises en annexe et notamment : données chiffrées récapitulatives sur les éléments gérés en tant que capital, description des éventuelles contraintes externes auxquelles l'entreprise est soumise au titre de son capital (par exemple du fait d'obligations réglementaires), indication ou non du respect des contraintes réglementaires et en cas de défaut de respect, une indication des conséquences qui en découlent.

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droit français les directives européennes "adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit" et "conglomérats financiers", le groupe Crédit Agricole S.A. est soumis au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan.

La gestion des fonds propres du groupe Crédit Agricole S.A. est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens du règlement 90-02 et exigés par la Commission bancaire afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

L'arrêté du 20 février 2007 transpose dans la réglementation française le dispositif européen CRD (Capital Requirements Directive) (2006-48 CE et 2006-49 CE). Le texte définit les "exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement" et les modalités de calcul du ratio de solvabilité à compter du 1er janvier 2008.

Conformément à ces dispositions, le groupe Crédit Agricole S.A. a intégré dès 2007, dans la gestion des fonds propres et des risques, les impacts liés au passage à la nouvelle directive européenne CRD.

Toutefois, le régulateur a défini jusqu'à fin 2009 les niveaux planchers de fonds propres suivants :

- 95 % des exigences de fonds propres telles qu'elles auraient été calculées en CAD jusqu'au 31 décembre 2007 ;
- 90 % de ces exigences jusqu'au 31 décembre 2008 ;
- 80 % de ces exigences jusqu'au 31 décembre 2009.

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres durs (Tier 1) déterminés à partir des capitaux propres du Groupe et retraités notamment des gains et pertes latents ;
- les fonds propres complémentaires (Tier 2), limités à 100 % du montant des fonds propres de base et composés principalement des dettes subordonnées ;
- les fonds propres surcomplémentaires admis au ratio (Tier 3) composés principalement de dettes subordonnées à maturité plus courte.

Les déductions relatives notamment aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent désormais directement sur les montants du Tier 1 et du Tier 2, conformément à la réglementation.

L'application de la "directive conglomérat" entraîne désormais pour le groupe Crédit Agricole S.A. la déduction de la valeur de mise en équivalence des titres des entreprises d'assurance. Conformément à la réglementation, cette déduction est effectuée sur la totalité des fonds propres pour les entités acquises avant le 1er janvier 2007.

En application de la réglementation, le groupe Crédit Agricole S.A. doit respecter en permanence un ratio de fonds propres de base égal au moins à 4 % et un ratio de solvabilité de 8 %. Au 31 décembre 2008, comme au 31 décembre 2007, le groupe Crédit Agricole S.A. répond à ces exigences réglementaires.

Note 4. Notes relatives au compte de résultat.

4.1. Produits et Charges d'intérêts.

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Sur opérations avec les établissements de crédit	7 927	9 211
Sur opérations internes au Crédit Agricole	9 829	8 309
Sur opérations avec la clientèle	18 075	16 356
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	6 748	5 712
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	1 111	1 065
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	2 152	2 372
Sur opérations de location-financement	1 236	1 070
Autres intérêts et produits assimilés	28	25
Produits d'intérêts (1)	47 106	44 120
Sur opérations avec les établissements de crédit	-10 612	-11 388

Sur opérations internes au Crédit Agricole	-992	-943
Sur opérations avec la clientèle	-11 701	-12 022
Actifs financiers disponibles à la vente	-13	-9
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Sur dettes représentées par un titre	-7 382	-7 704
Sur dettes subordonnées	-1 606	-1 253
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	-2 483	-2 690
Sur opérations de location-financement	-204	-203
Autres intérêts et charges assimilées		
Charges d'intérêts	-34 993	-36 212

(1) Dont 331 millions d'euros sur créances dépréciées individuellement en 2008 contre 181 millions d'euros en 2007.

4.2. Commissions nettes.

(en millions d'euros)	31/12/2008			31/12/2007		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	188	-166	22	242	-134	108
Sur opérations internes au Crédit Agricole	405	-829	-424	202	-691	-489
Sur opérations avec la clientèle	1 568	-119	1 449	1 545	-137	1 408
Sur opérations sur titres	1 335	-488	847	1 620	-577	1 043
Sur opérations de change	61	-19	42	67	-14	53
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors-bilan	1 908	-845	1 063	1 316	-584	732
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	1 279	-1 593	-314	1 478	-1 647	-169
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	2 565	-852	1 713	3 470	-1 475	1 995
Produits nets des commissions	9 309	-4 911	4 398	9 940	-5 259	4 681

4.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat.

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Dividendes reçus	134	304
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	-4 670	3 049
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par option	-5 100	305
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	1 642	1 211
Résultat de la comptabilité de couverture	-168	-42
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	-8 162	4 827

L'évolution du spread émetteur a engendré un profit en PNB de 688 millions d'euros contre 188 millions d'euros en 2007 sur les émissions structurées évaluées à la juste valeur.

Profit net ou perte nette résultant de la comptabilité de couverture.

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2008		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur (1)	13 622	-13 394	228
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	4 225	-4 906	-681
Variations de juste valeur des dérivés de couverture -y compris cessations de couvertures)	9 397	-8 488	909
Couvertures de flux de trésorerie	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	0	0	0
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	1 282	-1 667	-385

Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	1 282	-1 667	-385
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	7 047	-7 058	-11
Variations de juste valeur des éléments couverts	4 824	-1 890	2 934
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	2 223	-5 168	-2 945
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt			
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			
Cessation de la comptabilité de couverture dans le cas d'une couverture de flux de trésorerie	0	0	0
Total résultat de la comptabilité de couverture	21 951	-22 119	-168

(1) Les variations de juste valeur sur les swaps de couverture sont enregistrées en distinguant les montants bruts de gains ou de pertes générés par chaque position sous-jacente. Cette méthode ne s'applique pas aux instruments couverts.

(en millions d'euros)	31/12/2007		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	10 816	-11 092	-276
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	2 348	-2 088	260
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	8 468	-9 004	-536
Couvertures de flux de trésorerie	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	0	0	0
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	911	-658	253
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	911	-658	253
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	7 846	-7 865	-19
Variations de juste valeur des éléments couverts	7 310	-7 530	-220
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	536	-335	201
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt			
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			
Cessation de la comptabilité de couverture dans le cas d'une couverture de flux de trésorerie	0	0	0
Total résultat de la comptabilité de couverture	19 573	-19 615	-42

4.4. Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente.

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Dividendes reçus	975	899
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente	-268	3 227
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres à revenu variable)	-1 122	-326
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances	-53	63
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	-468	3 863

4.5. Produits et charges nets des autres activités.

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation	96	84
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance	-4 251	-4 148
Autres produits nets de l'activité d'assurance	4 912	9 771
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance	6 487	-11 692
Produits nets des immeubles de placement	252	342
Autres produits (charges) nets	579	1 132

Produits (charges) des autres activités	8 075	-4 511
---	-------	--------

4.6. Charges générales d'exploitation.

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Charges de personnel	-7 119	-7 306
Impôts et taxes	-322	-300
Services extérieurs et autres charges	-4 551	-4 513
Charges d'exploitation	-11 992	-12 119

La répartition par cabinet et par type de mission des honoraires des Commissaires aux comptes des sociétés du groupe Crédit Agricole S.A. intégrées globalement et proportionnellement, comptabilisés dans le résultat 2008 est donnée ci-dessous :

(en milliers d'euros hors taxe)	2008						
	Ernst & Young	Pricewaterhouse Coopers	Mazars et Guérard	KPM G	Deloitte	Autres	Total
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	15 188	15 355	1 720	425	1 333	1 118	35 139
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissariat aux comptes	2 682	2 906	211	-	46	22	5 867
Total	17 870	18 261	1 931	425	1 379	1 140	41 006

4.7. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles.

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Dotations aux amortissements	-642	-599
Dotations aux dépréciations	-1	0
Total	-643	-599

4.8. Coût du risque.

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Dotations aux provisions et aux dépréciations	-4 662	-3 181
Actifs financiers disponibles à la vente	-94	-37
Prêts et créances	-3 947	-2 834
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs	-32	-51
Engagements par signature	-263	-79
Risques et charges	-326	-180
Reprises de provisions et de dépréciations	1 616	1 233
Actifs financiers disponibles à la vente	7	6
Prêts et créances	1 296	957
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs	7	13
Engagements par signature	104	75
Risques et charges	202	182
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	-3 046	-1 948
Plus ou moins values de cession réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente	-4	
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	-259	-83
Récupérations sur prêts et créances amortis	240	195
Pertes sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Décotes sur crédits restructurés	-65	-55
Pertes sur engagements par signature	-1	-1

Autres pertes	-30	-5
Coût du risque	-3 165	-1 897

4.9. Gains ou pertes nets sur autres actifs.

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	3	9
Plus-values de cession	17	20
Moins-values de cession	-14	-11
Titres de capitaux propres consolidés (1)	425	1 465
Plus-values de cession	435	1 466
Moins-values de cession	-10	-1
Gains ou pertes sur autres actifs	428	1 474

(1) En 2008, correspond essentiellement aux plus et moins-values de cession liées à l'opération Newedge. En 2007, correspond à une plus-value de cession et produit de dilution sur Intesa.

4.10. Impôts.

Charge d'impôt.

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Charge d'impôt courant	-1 407	-1 673
Charge d'impôt différé	1 473	1 416
Charge d'impôt de la période	66	-257

Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté.

Au 31/12/2008.

(en millions d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions et résultats des sociétés mises en équivalence	611	34,43 %	-210
Effet des différences permanentes		-13,91 %	85
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères		-42,06 %	257
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires		13,26 %	-81
Effet de l'imposition à taux réduit		-6,55 %	40
Effet des autres éléments		4,09 %	-25
Taux et charge effectif d'impôt		-10,74 %	66

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2008.

Au 31/12/2007.

(en millions d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions et résultats des sociétés mises en équivalence	3 624	34,43 %	-1 248
Effet des différences permanentes		3,49 %	-126
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères		-5,56 %	201
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires		-3,08 %	112
Effet de l'imposition à taux réduit		-18,40 %	667
Effet des autres éléments		-3,79 %	138

Taux et charge effectif d'impôt		7,09 %	-257
---------------------------------	--	--------	------

Note 5. Informations sectorielles.

Définition des secteurs d'activité.

Au sein de Crédit Agricole S.A., les activités sont organisées en sept secteurs d'activité :

- les six pôles métiers suivants :
 - Banque de proximité en France – Caisses régionales,
 - Banque de proximité en France – Réseau LCL,
 - Banque de détail à l'international,
 - Services financiers spécialisés,
 - Gestion d'actifs, assurances et banque privée,
 - Banque de financement et d'investissement ;
- auxquels s'ajoute un pôle "Gestion pour compte propre et divers".

Présentation des pôles métiers.

1. Banque de proximité en France – Caisses régionales.

Ce pôle métier recouvre les Caisses régionales et leurs filiales.

Les Caisses régionales représentent la banque des particuliers, des agriculteurs, des professionnels, des entreprises et des collectivités locales, à fort ancrage local.

Les Caisses régionales de Crédit Agricole commercialisent toute la gamme de services bancaires et financiers : support d'épargne (monétaire, obligataire, titres), placement d'assurance-vie, distribution de crédits, notamment à l'habitat et à la consommation, offre de moyens de paiements. Les Caisses régionales distribuent également une gamme très large de produits d'assurance IARD et de prévoyance, s'ajoutant à la gamme d'assurance-vie.

2. Banque de proximité en France – Réseau LCL.

Ce pôle métier regroupe les activités du réseau de LCL en France, à forte implantation urbaine, privilégiant une approche segmentée de la clientèle (avec les particuliers, professionnels, petites et moyennes entreprises).

L'offre bancaire englobe toute la gamme des produits et services bancaires, les produits de gestion d'actifs et d'assurance et la gestion de patrimoine.

3. Banque de détail à l'international.

Ce pôle métier comprend les filiales et participations étrangères – intégrées globalement ou par mise en équivalence – dont l'activité relève majoritairement de la banque de détail.

Ces filiales et participations sont principalement implantées en Europe (Emporiki Bank en Grèce, Cariparma et FriulAdria en Italie, Lukas Bank en Pologne, Banco Espirito Santo au Portugal, Bankoia et Bankinter en Espagne, Crédit Agricole Belge en Belgique, Indexbank en Ukraine, Meridian Bank en Serbie) et dans une moindre mesure au Moyen-Orient et en Afrique (Crédit du Maroc, Crédit Agricole Égypte...). Ne sont toutefois pas incluses dans ce pôle les filiales étrangères de crédit à la consommation et de crédit-bail (filiales de Sofinco, et de Crédit Agricole Leasing et EFL en Pologne...) qui sont affectées au pôle "Services financiers spécialisés".

4. Services financiers spécialisés.

Cette ligne métier rassemble les entités du Groupe offrant des produits et services bancaires aux particuliers, aux professionnels, aux entreprises et aux collectivités locales en France et à l'étranger. Il s'agit :

- de sociétés de crédit à la consommation autour de Sofinco et de Finaref en France et au travers de filiales ou de partenariats à l'étranger (Agos Spa, Ducato, Forso, Credit-Plus, Ribank, Credibom, Danaktiv, Interbank Group, Emporiki, Credicom, FGA Capital Spa) ;
- des financements spécialisés aux entreprises tels que l'affacturage (Eurofactor France et ses filiales internationales) et le crédit-bail (groupe Crédit Agricole Leasing, EFL).

5. Gestion d'actifs, assurances et banque privée.

Cette ligne métier comprend :

- les activités de gestion d'actifs exercées par le groupe Crédit Agricole Asset Management (CAAM) et BFT principalement pour la gestion classique d'OPCVM et de comptes gérés, par CPR Asset Management, CA-AIPG pour la gestion spécialisée, par CREELIA pour l'épargne entreprise ;
- les services financiers aux institutionnels : CACEIS Bank pour la fonction conservation et CACEIS Fastnet pour la fonction administration de fonds ;
- les activités d'assurances de personnes (exercées par Predica et la Médicale de France, ainsi que par CA Vita en Italie et Bes Vida au Portugal) ;
- les activités d'assurances dommages (exercées par Pacifica, Finaref assurances, ainsi que par Bes Seguros au Portugal) ;
- ainsi que les activités de banque privée exercées principalement par la Banque de Gestion Privée Indosuez (BGPI), des filiales de Calyon (Crédit Agricole Suisse S.A., Crédit Agricole Luxembourg S.A., Crédit Foncier de Monaco...).

6. Banque de Financement et d'Investissement.

Elle se décompose en deux grandes activités pour l'essentiel réalisées par Calyon :

- la banque de marchés et d'investissement qui regroupe l'ensemble des activités de capitaux et de courtage sur actions et de contrats à terme, le primaire action et le conseil en fusions et acquisitions ;

- la banque de financement qui se compose des activités de financements bancaires classiques et des financements structurés : financements de projets, financements d'actifs, de l'immobilier et de l'hôtellerie et gestion des actifs dépréciés de Calyon.

7. Gestion pour compte propre et divers.

Ce pôle comprend principalement la fonction d'organe central de Crédit Agricole S.A., la gestion Actif/Passif et la gestion des dettes liées aux acquisitions de filiales ou de participations financières.

Il comprend également le résultat des activités de capital-investissement et de diverses autres sociétés du groupe Crédit Agricole (Uni-édition, des sociétés de moyens, des sociétés immobilières d'exploitation portant des immeubles affectés à plusieurs pôles...) ainsi que les dividendes ou autres revenus et charges de Crédit Agricole S.A. sur ses participations et autres titres non consolidés (hors la banque de détail à l'international).

Ce pôle comprend également les résultats de secteurs d'activités en "work-out" ou d'activités non apportées dans le cadre de la réorganisation des métiers dans le Groupe.

Il intègre enfin les effets nets de l'intégration fiscale des groupes Crédit Agricole S.A. et LCL ainsi que les écarts de taux d'imposition "normatifs" des métiers par rapport au taux d'impôts réel des filiales.

5.1. Information sectorielle par pôles d'activité.

Les transactions entre les pôles d'activité sont conclues à des conditions de marché.

Les actifs sectoriels sont déterminés à partir des éléments comptables composant le bilan de chaque pôle d'activité.

Les passifs sectoriels équivalents aux fonds propres alloués, sont déterminés à l'aide d'un calcul normalisé d'allocation des fonds propres par pôle d'activité.

(en millions d'euros)	31/12/2008							Total
	Banque de proximité en France		Banque de détail à l'international	Services financiers spécialisés	Gestion d'actifs, assurances, banque privée	Banque de financement et d'investissement	Gestion pour compte propre et divers	
	Caissees régionales	Réseau LCL						
Produit net bancaire		3 771	3 043	2 990	3 995	1 893	264	15 956
Charges d'exploitation		-2 533	-2 085	-1 608	-1 866	-3 580	-963	-12 635
Résultat brut d'exploitation		1 238	958	1 382	2 129	-1 687	-699	3 321
Coût du risque		-200	-880	-684	-116	-1 310	25	-3 165
Résultat d'exploitation		1 038	78	698	2 013	-2 997	-674	156
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	677		-98	9	4	113	163	868
Gains ou pertes nets sur autres actifs					-3	-2	433	428
Variations de valeur des écarts d'acquisition			-279		-1			-280
Résultat avant impôt	677	1 038	-299	707	2 013	-2 886	-78	1 172
Impôts sur les bénéfices	-96	-311	-149	-234	-610	1 016	450	66
Gains ou pertes nets des activités arrêtées			28					28
Résultat net de l'exercice	581	727	-420	473	1 403	-1 870	372	1 266
Intérêts minoritaires		36		13	11	54	128	242
Résultat net part du Groupe	581	691	-420	460	1 392	-1 924	244	1 024
Actifs sectoriels								
- dont parts dans les entreprises mises en équivalence	12 109		1 973	44	10	817	853	15 806
- dont écarts d'acquisition		5 263	4 236	3 354	4 279	2 405	77	19 614
Total actif	12 109	106 732	84 868	105 132	301 280	1 034 995	8 104	1 653 220
Fonds propres alloués	2 594	2 143	4 211	3 169	8 361	9 479	0	29 957

Les fonds propres alloués par pôle sont établis comme suit :

- 6 % des risques pondérés pour la banque de proximité en France : réseau LCL et des Caissees régionales (pour 25 % des encours) ;

- pour la banque de détail à l'international, les fonds propres sont évalués à 6 % des risques pondérés majorés de 50 % de la valeur des sociétés mises en équivalence et des titres de participation dans des établissements financiers étrangers ;

- 6 % des risques pondérés pour les Services financiers spécialisés, majorés de 50 % de la valeur des sociétés mises en équivalence et des titres de participation dans les établissements financiers étrangers ;

- 6 % des risques pondérés (crédits et marchés) pour la banque de financement et d'investissement, majorés de 50 % de la valeur des sociétés mises en équivalence et des titres de participation dans les établissements financiers étrangers ;

- pour l'asset management et la banque privée, les fonds propres alloués représentent le montant le plus élevé entre, d'une part l'exigence de fonds propres calculée sur la base de 6 % des encours pondérés et, d'autre part un montant de 3 mois de charge d'exploitation, majorés de 50 % de la valeur des sociétés mises en équivalence et des titres de participation dans les établissements financiers étrangers ;

- pour les assurances, les exigences réglementaires propres à ces activités sont retenues comme fonds propres alloués (soit 100 % de la marge de solvabilité minimum).

(en millions d'euros)	31/12/2007							
	Banque de proximité en France		Banque de détail à l'international	Services financiers spécialisés	Gestion d'actifs, assurances, banque privée	Banque de financement et d'investissement	Gestion pour compte propre et divers	Total
	Caisses régionales	LCL						
Produit net bancaire		3 664	2 650	2 977	4 306	2 781	390	16 768
Charges d'exploitation		-2 706	-1 763	-1 577	-1 803	-3 537	-1 332	-12 718
Résultat brut d'exploitation		958	887	1 400	2 503	-756	-942	4 050
Coût du risque		-127	-292	-491	4	-957	-34	-1 897
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	865		168	8	8	135	85	1 269
Gains ou pertes nets sur autres actifs			117	28	229	-1	1 101	1 474
Variations de valeur des écarts d'acquisition			-65		-14			-79
Résultat avant impôt	865	831	815	945	2 730	-1 579	210	4 817
Impôts sur les bénéfices	-87	-249	-195	-310	-782	767	599	-257
Gains ou pertes nets des activités arrêtées			-4					-4
Résultat net de l'exercice	778	582	616	635	1 948	-812	809	4 556
Intérêts minoritaires		29	156	40	49	92	146	512
Résultat net part du Groupe	778	553	460	595	1 899	-904	663	4 044
Actifs sectoriels								
- dont parts dans les entreprises mises en équivalence	11 694		1 202	33		656	855	14 440
- dont écarts d'acquisition		5 263	4 377	2 956	4 189	1 743	101	18 629
Total actif	11 694	99 557	73 388	86 591	303 314	807 817	31 862	1 414 223
Fonds propres alloués (1)	2 673	1 854	3 870	2 762	7 828	9 646	0	28 633

(1) Les fonds propres alloués 2007 ont été re-calculés suivant la méthodologie Bâle II afin de les rendre comparables aux données 2008.

5.2. Information sectorielle par zone géographique.

L'analyse géographique des actifs et des résultats sectoriels repose sur le lieu d'enregistrement comptable des activités.

(en millions d'euros)	31/12/2008			31/12/2007		
	Résultat net part Groupe	Dont PNB	Actifs sectoriels	Résultat net part Groupe	Dont PNB	Actifs sectoriels
France (y compris DOM-TOM)	495	8 211	1 576 224	2 046	8 862	1 362 456
Autres pays de l'Union européenne	-190	5 220	278 983	1 048	5 046	230 977
Autres pays d'Europe	133	677	33 604	113	571	26 386
Amérique du Nord	120	926	100 771	136	876	86 560
Amériques Centrale et du Sud	59	137	1 616	69	123	1 397

Afrique et Moyen-Orient	254	433	17 491	255	503	16 497
Asie et Océanie (hors Japon)	170	892	59 364	323	1 194	47 901
Japon	-17	142	32 687	54	249	25 028
Opérations intragroupes		-682	-447 520		-656	-382 979
Total	1 024	15 956	1 653 220	4 044	16 768	1 414 223

5.3. Spécificité de l'assurance.

Marge brute des sociétés d'assurance.

Les contributeurs à l'information ci-dessous sont les sociétés d'assurance Predica et Pacifica.

Activité Assurance (en millions d'euros)	31/12/2008			31/12/2007		
	Vie	Non vie	Total	Vie	Non vie	Total
Primes émises	15 532	2 346	17 878	18 616	2 051	20 667
Variation des primes non acquises	0	-69	-69	0	-60	-60
Primes acquises	15 532	2 277	17 809	18 616	1 991	20 607
Produits des placements nets de charge de gestion	6 677	134	6 811	6 571	80	6 651
Plus ou moins values de cession des placements nets de reprises de dépréciation et d'amortissement	-1 621	-11	-1 632	1 744	42	1 786
Variation de juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat	-7 667	-55	-7 722	1 203	15	1 218
Variation des dépréciations sur instruments financiers	-891	1	-890	-97	0	-97
Produits financiers nets de charges hors coût de financement	-3 502	69	-3 433	9 421	137	9 558
Total produits des activités ordinaires	12 030	2 346	14 376	28 037	2 128	30 165
Charges de prestations des contrats	-9 993	-1 443	-11 436	-26 037	-1 373	-27 410
Charges ou produits nets de cessions en réassurance	-83	-76	-159	38	-53	-15
Frais d'acquisition des contrats (y compris commissions)	-633	-398	-1 031	-669	-369	-1 038
Amortissement des valeurs de portefeuille et assimilés	0	0	0	0	0	0
Frais d'administration	-227	-110	-337	-228	-89	-317
Autres produits et charges opérationnels courants	0	-126	-126	0	-59	-59
Total autres produits et charges opérationnels	-10 936	-2 153	-13 089	-26 896	-1 943	-28 839
Résultat opérationnel courant	1 094	193	1 287	1 141	185	1 326
Charge de financement	-42	0	-42	-23	0	-23
Impôts sur les résultats	-332	-36	-368	-354	-39	-393
Résultat net consolidé	720	157	877	764	146	910
Intérêts des minoritaires	0	0	0	0	0	0
Résultat net – part du Groupe	720	157	877	764	146	910

Ventilation des placements des sociétés d'assurance.

Les contributeurs à l'information ci-dessous sont les sociétés d'assurance Predica et Pacifica.

(en millions d'euros)	31/12/2008			31/12/2007		
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
1. Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	3 264	3 248	3 539	3 228	3 213	3 681
2. Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	8 417	12 006	10 505	12 975	12 830	16 054
3. Parts d'OPCVM autres que celles visées en 4	20 525	22 158	21 125	3 368	3 368	3 577
4. Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	6 037	6 037	6 746	1 806	1 806	1 891
5. Obligations et autres titres à revenu fixe	127 040	121 312	118 295	115 381	115 756	114 035
6. Prêts hypothécaires	0	0	0	0	0	0
7. Autres prêts et effets assimilés	1 688	1 684	1 260	353	353	353
8. Dépôts auprès des entreprises cédantes	1	1	1	1	1	1

9. Dépôts autres que ceux visés au 8, cautionnements en espèces et autres placements	52	52	52	0	0	0
10. Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	25 518	25 518	25 518	29 161	29 161	29 161
Total	192 542	192 016	187 041	166 273	166 488	168 753
Retraitements de consolidation						
Valeur nette		192 016			166 488	

5.4. Banque de proximité en France – Réseau des Caisses régionales.

Activité et contribution des Caisses régionales et de leurs filiales.

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Produit net bancaire corrigé (1)	11 262	11 960
Charges de fonctionnement	-6 915	-7 005
Résultat brut d'exploitation	4 347	4 955
Coût du risque	-1 337	-984
Résultat d'exploitation	3 010	3 971
Autres éléments	7	7
Impôt	-924	-1 339
Résultat net cumulé des Caisses régionales corrigé	2 093	2 639
Résultat net cumulé des filiales de Caisses régionales consolidées	48	124
Retraitements et éliminations de consolidation		
Résultat net consolidé des sociétés mises en équivalence (100 %)	2 141	2 763
Résultat net consolidé des sociétés mises en équivalence (25 %)	535	691
Retraitements et éliminations de consolidation	-16	-13
Profit d'augmentation dans la quote-part des réserves des Caisses régionales	5	48
Profit d'augmentation dans la quote-part de résultat des Caisses régionales (2)	153	139
Quote-part de résultat des mises en équivalence	677	865

(1) PNB IFRS cumulé corrigé des dividendes SAS Rue La Boétie reçus par les Caisses régionales et la rémunération des T3CJ émis par Crédit Agricole S.A.

(2) Notamment écart entre dividendes réellement versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. et dividendes calculés au pourcentage de détention des Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

Note 6. Notes relatives au bilan.

6.1. Caisse, banques centrales.

(en millions d'euros)	31/12/2008		31/12/2007	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	1 702		1 479	
Banques centrales	48 077	1 313	17 959	391
Total en principal	49 779	1 313	19 438	391
Créances rattachées	10	11	17	7
Valeur au bilan	49 789	1 324	19 455	398

6.2. Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat.

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	548 105	426 560
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	30 224	32 405
Juste valeur au bilan	578 329	458 965
Dont titres prêtés	2 881	4 097

Actifs financiers détenus à des fins de transaction.

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Créances sur la clientèle	1 228	3 215
Titres reçus en pension livrée	56 072	94 787
Titres détenus à des fins de transaction	105 246	153 139
Effets publics et valeurs assimilées	41 263	38 538
Obligations et autres titres à revenu fixe	52 517	85 569
- titres cotés	41 206	74 496
- titres non cotés	11 311	11 073
Actions et autres titres à revenu variable	11 466	29 032
- titres cotés	9 027	27 185
- titres non cotés	2 439	1 847
Instruments dérivés	385 559	175 419
Juste valeur au bilan	548 105	426 560

Les montants relatifs aux titres reçus en pension livrée comprennent ceux que l'entité est autorisée à redonner en garantie.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option.

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	27 821	29 161
Titres à la juste valeur par résultat sur option	2 403	3 244
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 687	2 524
- titres cotés	703	1 450
- titres non cotés	984	1 074
Actions et autres titres à revenu variable	716	720
- titres cotés	10	20
- titres non cotés	706	700
Juste valeur au bilan	30 224	32 405

Les montants relatifs aux titres reçus en pension livrée comprennent ceux que l'entité est autorisée à redonner en garantie.

Passifs financiers à la juste valeur par résultat.

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	497 947	332 571
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
Juste valeur au bilan	497 947	332 571

Passifs financiers détenus à des fins de transaction.

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Titres vendus à découvert	25 936	26 454
Dettes représentées par un titre	24 408	26 214
Titres donnés en pension livrée	70 559	106 511
Dettes envers la clientèle		542
Instruments dérivés	377 044	172 850
Juste valeur au bilan	497 947	332 571

Instruments dérivés de transaction.

Une information détaillée sur les instruments dérivés de transaction est fournie à la note 3.2 relative au risque de marché, notamment sur taux d'intérêt.

6.3. Instruments dérivés de couverture.

L'information détaillée est fournie à la note 3.4 relative à la couverture du risque de flux de trésorerie ou de juste valeur, notamment sur taux d'intérêt et de change.

6.4. Actifs financiers disponibles à la vente.

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Effets publics et valeurs assimilées	54 876	41 725
Obligations et autres titres à revenu fixe	100 605	86 664
Titres cotés	93 880	80 269
Titres non cotés	6 725	6 395
Actions et autres titres à revenu variable	16 961	39 123
Titres cotés	12 916	35 621
Titres non cotés	4 045	3 502
Total des titres disponibles à la vente	172 442	167 512
Total des créances disponibles à la vente	153	106
Créances rattachées	2 654	2 073
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente (1)	175 249	169 691

(1) Dont - 2 846 millions d'euros comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances au 31 décembre 2008 contre - 2 382 millions d'euros au 31 décembre 2007.

Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente.

(en millions d'euros)	31/12/2008			31/12/2007		
	Juste valeur	Gains latents	Pertes latentes	Juste valeur	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées	54 876	600	-113	41 725	153	-76
Obligations et autres titres à revenu fixe	100 605	437	-4 761	86 663	2 413	-1 946
Actions et autres titres à revenu variable	11 423	122	-2 206	31 446	4 082	-6
Titres de participation non consolidés	5 538	918	-1 602	7 678	1 930	-1
Créances disponibles à la vente	153	1		106		
Créances rattachées	2 654			2 073		
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente	175 249	2 078	-8 682	169 691	8 578	-2 029
Impôts		-505	2 362		-1 265	678
Gains et pertes latents sur actifs financiers disponibles à la vente (net IS) (1)		1 573	-6 320		7 313	-1 351

(1) En 2008, le montant de moins-values nettes latentes de - 4,7 milliards d'euros est partiellement compensé par la participation aux bénéfices différée active nette d'impôt de 3 milliards d'euros de Predica ; le solde de - 1,7 milliard d'euros comprend principalement la moins-value latente nette d'impôt sur Intesa San Paolo de 1,5 milliard d'euros. Cette moins-value latente est enregistrée au 31 décembre 2008 en capitaux propres recyclables (cf. tableau de variation des capitaux propres). Aucune provision pour dépréciation durable n'a été comptabilisée à cette date. Les critères retenus par le Groupe n'étaient pas remplis, le cours du titre n'ayant connu une forte baisse que dans le courant du dernier trimestre.

6.5. Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle.

Prêts et créances sur les établissements de crédit.

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Établissements de crédit		
Comptes et prêts	42 342	54 918
dont comptes ordinaires débiteurs sains	21 485	22 923
dont comptes et prêts au jour le jour sains	3 395	10 016

Valeurs reçues en pension	429	3 203
Titres reçus en pension livrée	35 326	28 469
Prêts subordonnés	487	405
Titres non cotés sur un marché actif	1 808	935
Autres prêts et créances	132	162
Total	80 524	88 092
Créances rattachées	440	460
Dépréciations	340	112
Valeur nette	80 624	88 440
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires	3 250	7 401
Comptes et avances à terme	241 547	221 367
Prêts subordonnés	15	30
Total	244 812	228 798
Créances rattachées	1 161	950
Dépréciations		
Valeur nette	245 973	229 748
Valeur nette au bilan	326 597	318 188

Prêts et créances sur la clientèle.

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	11 454	10 812
Autres concours à la clientèle	248 534	225 288
Titres reçus en pension livrée	25 176	14 158
Prêts subordonnés	554	505
Titres non cotés sur un marché actif	13 720	4 693
Créances nées d'opérations d'assurance directe	1 022	2 392
Créances nées d'opérations de réassurance	241	237
Avances en comptes courants d'associés	370	420
Comptes ordinaires débiteurs	37 459	35 465
Total	338 530	293 970
Créances rattachées	1 696	1 520
Dépréciations	9 212	8 386
Valeur nette	331 014	287 104
Opérations de location financement		
Location-financement immobilier	7 277	5 549
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	10 581	9 646
Total	17 858	15 195
Créances rattachées	368	331
Dépréciations	203	186
Valeur nette	18 023	15 340
Valeur nette au bilan	349 037	302 444

6.6. Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers.

(en millions d'euros)	31/12/2007	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Écart de conversion	Autres mouvements	31/12/2008
Créances sur établissements de crédit	112		241	-10	-2	-1	340

Créances sur la clientèle (1)	8 386	504	4 443	-3 971	-75	-75	9 212
dont dépréciations collectives (2)	2 159	45	555	-224	15	-52	2 498
Opérations de location financement	186	1	174	-159	-2	3	203
Titres détenus jusqu'à l'échéance	-						-
Actifs disponibles à la vente (3)	2 382	-47	1 223	-711	-46	45	2 846
Autres actifs financiers	244	5	18	-145		-2	120
Total des dépréciations d'actifs financiers	11 310	463	6 099	-4 996	-125	-30	12 721

Dans la colonne "Autres mouvements" :

(1) Dont - 144 millions d'euros correspondant à la sortie des stocks de dépréciations des entités africaines classés en "activités destinées à être cédées" et + 55 millions d'euros de complément de dépréciation affecté au goodwill de Interbank chez Sofinco (dans les 12 mois suivant l'acquisition).

(2) Dont - 63 millions d'euros correspondant à la sortie des stocks de dépréciations des entités africaines classés en "activités destinées à être cédées".

(3) Dont + 29 millions d'euros d'ajustement de la dépréciation locale sur la valeur des titres de CA Vita à l'acquisition (dans les 12 mois suivant l'acquisition).

(en millions d'euros)	31/12/2006	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Écart de conversion	Autres mouvements	31/12/2007
Créances sur établissements de crédit	309		11	-200	-1	-7	112
Créances clientèle	7 434	400	2 856	-2 322	-21	39	8 386
dont dépréciations collectives	1 776	102	439	-174	2	14	2 159
Opérations de location financement	188	12	129	-147		4	186
Titres détenus jusqu'à l'échéance	-						-
Actifs disponibles à la vente	2 856	19	363	-526	-29	-301	2 382
Autres actifs financiers	221	1	38	-32		16	244
Total des dépréciations d'actifs financiers	11 008	432	3 397	-3 227	-51	-249	11 310

6.7. Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle.

Dettes envers les établissements de crédit.

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Établissements de crédit		
Comptes et emprunts	104 228	111 249
dont comptes ordinaires créditeurs	7 449	13 243
dont comptes et emprunts au jour le jour	11 148	8 425
Valeurs données en pension	14 004	11 576
Titres donnés en pension livrée	31 548	28 158
Sous-total	149 780	150 983
Dettes rattachées	872	1 000
Total	150 652	151 983
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs	4 539	3 315
Comptes et avances à terme	14 912	16 573
Sous-total	19 451	19 888
Dettes rattachées	322	228
Total	19 773	20 116
Valeur au bilan	170 425	172 099

Dettes envers la clientèle.

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Comptes ordinaires créditeurs	75 378	71 612
Comptes d'épargne à régime spécial	194 639	197 990
Autres dettes envers la clientèle	107 869	97 645
Titres donnés en pension livrée	35 000	15 817
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	1 559	2 483
Dettes nées d'opérations de réassurance	449	412

Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques		
Total	414 894	385 959
Dettes rattachées	6 517	1 294
Valeur au bilan	421 411	387 253

6.8. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance.

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Effets publics et valeurs assimilées	16 921	19 619
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 629	1 100
Total	18 550	20 719
Créances rattachées	385	417
Valeurs nettes au bilan	18 935	21 136

6.9. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées.

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Dettes représentées par un titre		
Bons de caisse	246	277
Titres du marché interbancaire	4 534	4 655
Titres de créances négociables :	111 338	107 236
émis en France	63 438	61 268
émis à l'étranger	47 900	45 968
Emprunts obligataires	65 656	61 896
Autres dettes représentées par un titre	3 262	1 978
Total	185 036	176 042
Dettes rattachées	1 394	1 646
Valeur au bilan	186 430	177 688
Dettes subordonnées		
Dettes subordonnées à durée déterminée	15 235	10 347
Dettes subordonnées à durée indéterminée	19 325	11 808
Dépôt de garantie à caractère mutuel	103	88
Titres et emprunts participatifs	208	234
Total	34 871	22 477
Dettes rattachées	782	360
Valeur au bilan	35 653	22 837

Au 31 décembre 2008, l'encours des titres super subordonnés et avances en comptes courants était de 9 014 millions d'euros (4 319 millions d'euros au 31 décembre 2007) ; cette augmentation comprend notamment l'émission de 3 000 millions d'euros souscrite par la Société de prise de participation de l'État (SPPE) ainsi que l'avance en compte courants d'associés pour 3 581 millions d'euros accordée par SAS Rue La Boétie ainsi que différentes émissions réalisées en 2008. L'encours de titres "T3CJ" demeure inchangé à 1 839 millions d'euros.

Émissions de dettes subordonnées.

L'activité de toute banque est de faire évoluer continuellement le volume et la nature de ses passifs en regard de l'évolution de ses emplois.

Les dettes subordonnées entrent donc dans le cadre de la gestion des fonds propres prudentiels tout en contribuant au refinancement de l'ensemble des activités de Crédit Agricole S.A.

Le groupe Crédit Agricole S.A. a émis les différents types de dettes subordonnées présentés ci-après.

Émissions de titres subordonnés remboursables.

Les Titres subordonnés remboursables (TSR) émis par Crédit Agricole S.A. sont des emprunts généralement à taux fixe avec paiement d'un intérêt trimestriel ou annuel.

Ils sont réalisés soit sur le marché français, et sont donc émis dans le cadre de la législation française soit sur les marchés internationaux et sont émis sous droit anglais dans le cadre du programme EMTN (euro medium term-notes).

Le TSR se distingue de l'obligation classique en raison du rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination. Dans le cas des émissions réalisées par Crédit Agricole S.A. et en cas de liquidation éventuelle, le remboursement des TSR interviendra après désintéressement des créanciers privilégiés et chirographaires, mais avant le remboursement des prêts et titres participatifs accordés par l'émetteur. Les intérêts quant à eux ne font généralement pas l'objet de clause de subordination. Lorsque celle-ci existe, elle se réfère à des événements hors du champ du contrôle de la société.

Émissions de titres subordonnés à durée indéterminée.

Les Titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI) émis par Crédit Agricole S.A. sont des emprunts généralement à taux fixe avec paiement d'un intérêt trimestriel. Ils ne sont remboursables qu'en cas de liquidation de la société émettrice ou à l'échéance de la durée de vie qui est indiquée dans les statuts de Crédit Agricole S.A., sauf clause de remboursement anticipé définie contractuellement. La clause de subordination peut s'appliquer au capital et aux intérêts. En particulier, le coupon peut être suspendu si l'Assemblée générale constate une absence de bénéfice distribuable pour l'exercice concerné.

Émission de titres de créances complexes de capital jumelés.

L'émission de Titres de créances complexes de capital jumelés (T3CJ) réalisée par Crédit Agricole S.A. est un placement privé entièrement souscrit par les Caisses régionales. Les T3CJ sont des titres de créances émis sur le fondement des articles L. 228-40 et L. 228-41 du Code de commerce et sont incessibles.

L'émission réalisée pour un montant de 1 839 millions d'euros en 2003 (encours inchangé au 31 décembre 2008) donne droit au paiement d'un coupon qui est subordonné à l'existence d'un résultat consolidé net part du Groupe positif de l'exercice social de Crédit Agricole S.A.

L'émission de T3CJ peut faire l'objet d'un remboursement anticipé pour son intégralité à l'initiative de Crédit Agricole S.A.

Émission de titres super subordonnés (TSS).

Les titres super subordonnés émis par Crédit Agricole S.A. sont des emprunts à taux fixe ou à taux variable, de maturité perpétuelle, senior par rapport aux actions et aux T3CJ mais subordonnés à l'ensemble des autres dettes subordonnées. Les coupons sont non cumulatifs et le paiement d'un dividende par Crédit Agricole S.A. entraîne l'obligation de payer le coupon des TSS. Il existe également des options de rachat à 5 ans sans step up et à 10 ans avec step up.

En décembre 2008, Crédit Agricole S.A. a émis 3 000 millions d'euros de TSS souscrit par la SPPE. Ces titres sont rémunérés à 8.33 % les 5 premières années puis à euribor 3 mois plus une marge. Ils possèdent les caractéristiques habituelles des TSS avec quelques particularités dont la principale est l'existence d'un prix de rachat déterminé mais croissant dans le temps et la possibilité pour l'émetteur de rembourser cette dette avant 5 ans avec l'accord de la Commission bancaire.

Compte tenu des conditions propres aux émissions présentées ci-dessus, tous les titres subordonnés émis par Crédit Agricole S.A. sont classés en dettes.

6.10. Actifs et passifs d'impôts différés.

Impôts différés – Passif.

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Actifs disponibles à la vente	-245	457
Couvertures de Flux de Trésorerie	450	142
Autres différences temporaires	1 968	716
Autres impôts différés passif	7 382	4 844
Effet des compensations par entité fiscale	-9 413	-5 893
Total impôts différés passif	142	266

Impôts différés – Actif.

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Provisions non déductibles	1 764	1 386
Charges à payer non déductibles	1 008	212
Couvertures de Flux de Trésorerie	647	203
Autres impôts différés actif	10 172	6 477
Effet des compensations par entité fiscale	-9 413	-5 893
Total impôts différés actif	4 178	2 385

Les impôts différés sont nettés au bilan par entité fiscale.

6.11. Comptes de régularisation actif, passif et divers.

Comptes de régularisation actif.

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Autres actifs	69 478	47 982
Comptes de stocks et emplois divers	427	20
Gestion collective des titres Livret Développement Durable	265	2 337
Débiteurs divers	56 008	29 422
Comptes de règlements	11 532	15 213
Capital souscrit non versé	2	2
Autres actifs d'assurance	559	487
Parts des réassureurs dans les provisions techniques	685	501
Comptes de régularisation	14 179	18 918
Comptes d'encaissement et de transfert	9 703	10 734
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	942	2 056
Produits à recevoir	2 018	1 772
Charges constatés d'avance	395	443
Autres comptes de régularisation	1 121	3 913
Valeur nette au bilan	83 657	66 900

Comptes de régularisation passif.

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Autres passifs (1)	53 306	38 581
Comptes de règlements	11 904	15 049
Créditeurs divers	12 328	11 391
Versement restant à effectuer sur titres	64	237
Autres	29 010	11 904
Comptes de régularisation	21 432	18 927
Comptes d'encaissement et de transfert	10 456	9 256
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	4 704	2 629
Produits constatés d'avance	2 109	2 178
Charges à payer	4 162	4 333
Autres comptes de régularisation	1	531
Valeur au bilan	74 738	57 508

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.

6.12. Actifs et passifs liés aux actifs non courant destinés à être cédés.

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Actifs non courants destinés à être cédés	1 582	196
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	1 506	97

Les éléments concernent pour l'essentiel le réseau de banques de détail en Afrique en 2008 et Emporiki Germany en 2007.

6.13. Immeubles de placement.

(en millions d'euros)	31/12/2007	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Écart de conversion	Autres mouvements	Solde au 31/12/2008
Immeubles de placement							
Valeur brute	2 867	0	37	-186	0	19	2 737
Amortissements et dépréciations	-88	0	-16	10	0	-14	-108
Valeur nette au bilan	2 779	0	21	-176	0	5	2 629

Y compris immeubles de placement donnés en location simple.

(en millions d'euros)	31/12/2006	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Écart de conversion	Autres mouvements	Solde au 31/12/2007
Immeubles de placement							
Valeur brute	3 062	11	6	-230	0	18	2 867
Amortissements et dépréciations	-91	-2	-12	12	0	5	-88
Valeur nette au bilan	2 971	9	-6	-218	0	23	2 779

La valeur des immeubles de placement est estimée "à dire d'expert".

La valeur de marché des immeubles de placements comptabilisés au coût amorti, établie "à dire d'expert", s'élève à 4 320 millions d'euros au 31 décembre 2008 contre 4 567 millions d'euros au 31 décembre 2007.

6.14. Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition).

(en millions d'euros)	31/12/2007	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Écart de conversion	Autres mouvements	Solde au 31/12/2008
Immobilisations corporelles							
Valeur brute	7 911	64		886	-905	192	8 127
Créances rattachées (1)							0
Amortissements et dépréciations (2)	-3 338	-7		-632	597	-76	-3 452
Valeur nette au bilan	4 573	57		254	-308	116-3	4 675
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	2 542	54		417	-147	166	3 026
Amortissements et dépréciations	-1 372	-29		-278	94	-33	-1 614
Valeur nette au bilan	1 170	25		139	-53	133-4	1 412

(1) Loyers courus non échus sur les immobilisations données en location simple.

(2) Y compris amortissements sur immobilisations données en location simple.

(3) Principalement immobilisations temporairement non louées du crédit-bail mobilier.

(4) Identification d'actifs acquis pendant la période d'affectation de l'écart d'acquisition, notamment sur les acquisitions italiennes.

(en millions d'euros)	31/12/2006	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Écart de conversion	Autres mouvements	Solde au 31/12/2007
Immobilisations corporelles							
Valeur brute	6 686	757	1 051	-848	-41	306	7 911
Créances rattachées (1)							0
Amortissements et dépréciations (2)	-2 755	-349	-567	486	22	-175	-3 338
Valeur nette au bilan	3 931	408	484	-362	-19	131	4 573
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	1 901	343	445	-208	-7	68	2 542
Amortissements et dépréciations	-1 090	-44	-245	95	4	-92	-1 372
Valeur nette au bilan	811	299	200	-113	-3	-24	1 170

(1) Loyers courus non échus sur les immobilisations données en location simple.

(2) Y compris amortissements sur immobilisations données en location simple.

6.15. Provisions techniques des contrats d'assurance.

Ventilation des provisions techniques d'assurance.

Les contributeurs à l'information ci-dessous sont les sociétés d'assurances Predica et Pacifica.

(en millions d'euros)	31/12/2008			31/12/2007		
	Vie	Non vie	Total	Vie	Non vie	Total

Contrats d'assurances	68 551	438	68 989	55 104	394	55 498
Contrats d'investissement avec PB discrétionnaire	107 956	0	107 956	117 611	0	117 611
Contrats d'investissement sans PB discrétionnaire	1 540	0	1 540	3 213	0	3 213
Provision pour participation aux bénéfices et ristournes	2 160	74	2 234	10 369	0	10 369
Autres provisions techniques -sinistres, autres...)	394	1 880	2 274	785	1 660	2 445
Total des provisions techniques ventilées	180 601	2 392	182 993	187 082	2 054	189 136
Participation aux bénéfices différée active (1)	-5 355	0	-5 355			
Part des réassureurs dans les provisions techniques	-261	-187	-448	-182	-169	-351
Provisions techniques nettes	174 985	2 205	177 190	186 900	1 885	188 785

(1) La participation aux bénéfices différée active s'analyse ainsi :

Participation aux bénéfices différée		31/12/2008
Participation différée sur revalorisation des titres AFS		4 611
Participation différée sur revalorisation des titres de trading		2 163
Participation aux bénéfices différée sur annulation de PRE		-1 419
Total		5 355

Le caractère recouvrable de cet actif a fait l'objet de tests tels que décrit dans la note 1.3 sur les activités d'assurance, en conformité avec la recommandation du CNC du 19 décembre 2008.

6.16. Provisions.

(en millions d'euros)	31/12/2007	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Écart de conversion	Autres mouvements	31/12/2008
Risques sur les produits épargne-logement	410	1	1		-32			380
Risques d'exécution des engagements par signature	262		263	-7	-104		-12	402
Risques opérationnels (1)	87	2	33	-17	-30		7	82
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (2)	2 256	8	275	-329	-35		-19	2 156
Litiges divers	902	3	161	-37	-127		43	945
Participations	28		6	-2	-9		-11	12
Restructurations	18		1	-7	-3			9
Autres risques (3)	994	-2	622	-176	-261	4	44	1 225
Provisions (4)	4 957	12	1 362	-575	-601	4	52	5 211

(1) Les principaux contributeurs sont les services financiers spécialisés, la gestion d'actifs et LCL.

(2) La ligne "Engagements sociaux (retraites) et assimilés" recense les avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies tels que détaillés dans la note 7.4 mais également les provisions sur les engagements sociaux liés au plan de compétitivité chez LCL.

(3) Cette ligne comprend les provisions pour risques divers, dont notamment celles liées au nouveau schéma directeur immobilier en Île-de-France de LCL.

(4) Cette ligne comprend dans la colonne "autres mouvements" des reclassements de charges à payer, des affectations chez Sofinco de provisions liées au goodwill pendant la période des 12 mois suivant l'acquisition et des reclassements afférents aux stocks de provisions des entités africaines classées en "activités destinées à être cédées".

(en millions d'euros)	31/12/2006	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Écart de conversion	Autres mouvements	31/12/2007
Risques sur les produits épargne-logement	547				-137			410
Risques d'exécution des engagements par signature	286		79	-9	-74	-1	-19	262
Risques opérationnels (1)	93		39	-11	-16		-18	87
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (2)	1 531	293	707	-181	-85	-13	4	2 256
Litiges divers	837	78	340	-288	-84	-4	23	902
Participations	25	3	6		-7		1	28
Restructurations	68	-1	1	-7			-43	18
Autres risques (3)	767	77	369	-76	-225	-2	84	994
Provisions	4 154	450	1 541	-572	-628	-20	32	4 957

(1) Les principaux contributeurs sont les services financiers spécialisés, la gestion d'actifs et LCL.

(2) La ligne "Engagements sociaux (retraites) et assimilés" recense les avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies mais également les provisions sur les engagements sociaux liés au plan de compétitivité chez LCL.

(3) Cette ligne comprend les provisions pour risques divers, dont notamment celles liées au nouveau schéma directeur immobilier en Ile-de-France de LCL.

Provision épargne-logement.

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne.

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans		
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	39 735	40 693
Ancienneté de plus de 10 ans	25 798	30 240
Total plans d'épargne-logement	65 533	70 933
Total comptes épargne-logement	14 720	15 120
Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement	80 253	86 053

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Les encours de collecte sont sur base d'inventaire à fin novembre 2008, et hors prime d'état.

Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement.

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Plans d'épargne-logement	136	153
Comptes épargne-logement	346	324
Total encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	482	477

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement.

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans		
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	26	11
Ancienneté de plus de 10 ans	128	155
Total plans d'épargne-logement	154	166
Total comptes épargne-logement	226	244
Total provision au titre des contrats épargne-logement	380	410

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Dans l'organisation financière interne du groupe Crédit Agricole, les plans et les comptes épargne-logement collectés par les Caisses régionales figurent à 100 % au passif de Crédit Agricole S.A. et l'encours d'épargne indiqué dans les tableaux ci-dessus prend donc en compte la totalité de ces montants. En revanche, Crédit Agricole S.A. n'assume un risque que sur une fraction de ces encours (42 % à la fin 2007 ; 38 % au 31/12/2008), le solde étant porté par les Caisses régionales : la provision n'est constituée dans les comptes de Crédit Agricole S.A. qu'à hauteur du risque effectivement porté. En conséquence, le rapport entre la provision constituée et les encours figurant au bilan du groupe Crédit Agricole S.A. n'est pas représentatif du niveau de provisionnement du risque épargne-logement.

6.17. Capitaux propres.

Composition du capital au 31 décembre 2008.

Au 31 décembre 2008, à la connaissance de Crédit Agricole S.A., la répartition du capital et des droits de vote était la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
SAS Rue La Boétie	1 219 551 872	54,78 %	55,10 %
Actions en autodétention	13 011 521	0,58 %	
Salariés (FCPE)	98 664 223	4,43 %	4,46 %
Public	895 114 880	40,21 %	40,44 %
Investisseurs institutionnels	704 079 571	31,63 %	31,81 %

Actionnaires individuels	191 035 309	8,58 %	8,63 %
Total	2 226 342 496	100,00 %	100,00 %

La SAS Rue La Boétie est détenue en totalité par les Caisses régionales de Crédit Agricole.

Les actions en autodétention le sont dans le cadre du programme de rachat de Crédit Agricole S.A. en couverture des options attribuées et au sein d'un contrat de liquidité.

La valeur nominale des titres est de 3 euros. Ces actions sont entièrement libérées.

À la connaissance de la société, il n'existe pas d'autre actionnaire détenant directement, indirectement ou de concert, 5 % ou plus du capital ou des droits de vote.

Faisant usage des autorisations données par l'Assemblée générale mixte des actionnaires de Crédit Agricole S.A. du 21 mai 2008 (dans sa 18^e résolution) et par le Conseil d'administration du 21 mai 2008, Crédit Agricole S.A. a procédé à une augmentation de capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, du 6 au 24 juin 2008. 556 585 624 actions nouvelles ont été émises par Crédit Agricole S.A. pour un montant nominal de 1 669 756 872 euros (soit 5,9 milliards d'euros prime incluse) et admises sur Euronext Paris le 7 juillet 2008. Cette opération porte à 2 226 342 496 le nombre total de titres en circulation et à 6 679 027 488 euros le montant du capital social.

Actions de préférence.

Entité émettrice	Date d'émission	Montant de l'émission (en millions de dollars)	Montant de l'émission (en millions d'euros)	31/12/2008 (en millions d'euros)	31/12/2007 (en millions d'euros)
CA Preferred Funding LLC.	janvier 2003	1 500		1 078	1 019
CA Preferred Funding LLC.	juillet 2003	550		395	374
CA Preferred Funding LLC.	décembre 2003		550	550	550
Crédit Lyonnais Preferred capital I LLC.	avril 2002		750	750	750
Total		2 050	1 300	2 773	2 693

Résultat par action.

	31/12/2008	31/12/2007
Résultat net part du Groupe de la période (en millions d'euros)	1 024	4 044
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période	1 992 344 500	1 749 316 678
Résultat de base par action (en euros)	0,514	2,505
Résultat dilué par action (en euros) (1)	0,514	2,312

(1) L'augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription réalisée le 7 juillet 2008 a conduit, conformément aux prescriptions de la norme IAS 33, à calculer un résultat dilué par action pour 2007 par application du coefficient d'ajustement (cf. ci-après) afin de rendre comparable les résultats par action des deux exercices présentés.

Calcul du coefficient d'ajustement, source Bloomberg Finance :

- cours de clôture de l'action la veille du détachement du DPS (= cours droit attaché) soit le 5 juin 2008 : 15,34 euros ;

- modalités de l'augmentation de capital : 1 action nouvelle au prix de 10,60 euros pour 3 anciennes, soit 4 actions ex-droit ;

- coefficient d'ajustement (cours ex-droit / cours droit attaché) : $14,155 / 15,34 = 0,923$.

Dividendes.

Au titre de l'exercice 2008, le Conseil de Crédit Agricole S.A. a proposé un dividende net par action de 0,45 euro, sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale.

Il sera proposé aux actionnaires deux options pour le paiement des dividendes :

- soit en numéraire ;

- soit en actions, le paiement s'effectuant à 100 % de ce dividende, soit 0,45 euro par action.

Dividendes.

(en euros)	Prévu 2008	2007	2006	2005	2004
Dividende net par action	0,45	1,20	1,15	0,94	0,66
Dividende global	0,45	1,20	1,15	0,94	0,81

Dividendes payés au cours de l'exercice.

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Ils s'élèvent à 1 991 millions en 2008.

Affectations du résultat et fixation du dividende 2008.

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, constate que le bénéfice net de l'exercice 2008 s'élève à 248 598 945,42 euros.

En conséquence, l'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration :

1. décide, sur le bénéfice de l'exercice s'élevant à 248 598 945,42 euros, d'affecter un montant de 12 429 947,27 euros à la réserve légale ;
2. constate que le bénéfice distribuable de l'exercice, après affectation à la réserve légale de 12 429 947,27 euros, et compte tenu du report à nouveau bénéficiaire de 5 133 758 198,11 euros, s'élève à 5 369 927 196,26 euros ;
3. décide la distribution aux actionnaires, à titre de dividende, d'une somme de 1 001 854 123,20 euros, soit un dividende de 0,45 euro par action ;
4. prend acte que le nouveau solde du report à nouveau s'élèvera à 4 368 073 073,06 euros.

Le dividende à distribuer sera détaché de l'action chez Euronext Paris le 27 mai 2009 et mis en paiement en numéraire à compter du 23 juin 2009.

Au cas où, lors de la mise en paiement du dividende, Crédit Agricole S.A. détiendrait certaines de ses propres actions, la somme correspondant aux dividendes non versés en raison de la détention desdites actions sera affectée au compte "report à nouveau", étant précisé que tous les pouvoirs sont donnés au Conseil d'administration pour procéder à cette inscription.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que le dividende ouvre droit à l'abattement de 40 % mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du même Code, applicable aux seules personnes physiques résidentes fiscales en France, sauf option exercée au titre de ces dividendes ou des autres revenus perçus au cours de la même année pour le prélèvement forfaitaire libératoire prévu à l'article 117 quater du Code général des impôts.

Il n'existe pas de revenus distribués au titre de la présente Assemblée générale, éligibles ou non à l'abattement de 40 % mentionné ci-dessus, autres que le dividende dont la distribution est proposée.

Il est rappelé, ci-après, le montant des dividendes, des revenus distribués éligibles à l'abattement et des revenus distribués non éligibles à l'abattement au titre des trois exercices précédents.

Exercice	Dividende	Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %	Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 %
2005	0,94 €	0,94 €	Néant
2006	1,15 €	1,15 €	Néant
2007	1,20 €	1,20 €	Néant

Note 7. Avantages au personnel et autres rémunérations.

7.1. Détail des charges de personnel.

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Salaires et traitements (1)	-5 155	-5 362
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	-336	-316
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	-55	-83
Autres charges sociales	-1 117	-1 078
Intéressement et participation	-199	-232
Impôts et taxes sur rémunération	-257	-235
Total charges de personnel	-7 119	-7 306

(1) Dont charges sur plans de stock-options Crédit Agricole S.A. pour 30 millions d'euros au 31 décembre 2008 contre 41 millions d'euros au 31 décembre 2007.

7.2. Effectif fin de période.

Effectifs	31/12/2008	31/12/2007
France	41 152	41 039
Étranger	47 781	45 827
Total	88 933	86 866

7.3. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies.

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés "employeurs". Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du groupe Crédit Agricole S.A. n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

Il existe au sein du Groupe divers régimes de retraite obligatoire à cotisations définies dont le principal est le régime des retraites complémentaires françaises AGIRC/ARRCO, complété par des régimes supplémentaires en vigueur notamment au sein de l'UES Crédit Agricole S.A.

Cartographie des régimes de retraites supplémentaires en France.

Pôles	Entités	Régimes surcomplémentaires obligatoires	Nombre d'actifs couverts Estimation au 31/12/ 2008	Nombre d'actifs couverts Estimation au 31/12/ 2007
Pôle Fonctions centrales	UES Crédit Agricole S.A.	Régime professionnel agricole 1,24 %	3 247	3 192
Pôle BFI	Calyon	Régime de type "Article 83"	4 352	4 392
	BGPI	Régime de type "Article 83"	475	443
Gestion des titres	CACEIS	Régime de type "Article 83"		
Pôle Assurances	Predica	Régime professionnel agricole	993	977
	Pacifica/Sirca	Régime professionnel agricole	1 161	726

Effectifs payés en nombre.

7.4. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies.

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Variation dette actuarielle		
Dette actuarielle au 31/12/n-1	2 322	1 621
Écart de change	-50	-49
Coût des services rendus sur la période (1)	79	559
Coût financier	75	62
Cotisations de l'employé	10	6
Modification / réduction / liquidation de plan	-98	2
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)	4	14
Indemnités de cessation d'activité	0	-1
Prestations versées (obligatoire)	-221	-252
(Gains) / pertes actuariels (2)	-11	360
Dette actuarielle au 31/12/n	2 110	2 322

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Détail de la charge comptabilisée au résultat		
Coût des services rendus sur l'exercice (1)	79	559
Coût financier	75	62
Rendement attendu des actifs sur la période	-52	-50
Amortissement du coût des services passés	13	0
Amortissement des gains / (pertes) actuariels	81	57
Gains / (pertes) sur les réductions et liquidations	8	0
Gains / (pertes) sur la limitation de surplus	-18	0
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	186	628

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Variation de juste valeur des actifs du régime et des Droits à remboursement		
Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/n -1	1 022	860

Écart de change	-34	-36
Rendement attendu des actifs	45	44
Gains / (pertes) actuariels sur les actifs du régime (2)	-117	177
Cotisations de l'employeur	117	39
Cotisations de l'employé	8	6
Modification / réduction / liquidation de plan	-5	7
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)	-5	18
Indemnités de cessation d'activité	-2	0
Prestations versées	-68	-93
Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/n	961	1 022

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Position nette		
Dette actuarielle fin de période	2 110	2 322
Coût des services passés non comptabilisés	0	0
(Gains) / pertes sur la limitation de surplus	18	0
Dette actuarielle nette fin de période	2 128	2 322
Juste valeur des actifs / Droits à remboursement fin de période	961	1 022
Position nette - Passif fin de période	1 167	1 300

(1) Dont 437 millions d'euros, en 2007, au titre du plan de compétitivité LCL.

(2) Certains régimes de retraite font l'objet de contrat mutualisé entre toutes les entités du groupe Crédit Agricole. Un changement de clé de répartition a été réalisé en 2007 pour les cotisations, les engagements et les fonds constitués. Cette méthode s'appuie sur les données financières des populations concernées et non plus sur le nombre d'équivalents temps plein. L'effet se neutralise donc totalement sur le périmètre complet du groupe Crédit Agricole.

Information sur les actifs des régimes.

	31/12/2008	31/12/2007
Composition des actifs		
% d'obligations	81,2 %	70,5 %
% d'actions	9,2 %	19,6 %
% autres actifs	9,6 %	9,9 %

Régimes à prestations définies : principales hypothèses actuarielles	31/12/2008	31/12/2007
Taux d'actualisation (1)	3 % à 6,72 %	2,25 % à 4,99 %
Taux de rendement attendus des actifs du régime et des droits à remboursement	4 %	4 %
Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement	4,15 %	4,15 %
Taux attendus d'augmentation des salaires (2)	3,5 % à 4 %	2 % à 3,5 %
Taux d'évolution des coûts médicaux	4,50 %	4,50 %

(1) Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over.

(2) Suivant les populations concernées (cadres ou non-cadres).

7.5. Autres engagements sociaux.

Parmi les différents systèmes de rémunération Variable collective existant dans le Groupe, la Rémunération variable collective (RVC) de Crédit Agricole S.A. constitue une enveloppe globale regroupant l'intéressement et la participation. Cette enveloppe est calculée en fonction du niveau de performance de l'entreprise, mesurée au travers du bénéfice net par action (BNPA) de Crédit Agricole S.A. Un niveau de BNPA donné permet ainsi de déterminer un pourcentage de masse salariale à distribuer.

Le montant de la participation, calculée selon la formule légale, est déduit de la RVC, pour obtenir l'intéressement.

Autres rémunérations : en France, les principales entités du Groupe versent des gratifications au titre de l'obtention de médailles du travail. Les montants sont variables suivant les usages et les conventions collectives en vigueur (jusqu'à 1,5 mois de salaire brut dans certaines filiales).

7.6. Paiements à base d'actions.

Dans le cadre des autorisations votées par les Assemblées générales extraordinaires des 22 mai 2002, du 21 mai 2003 et du 17 mai 2006, des plans d'options d'achat d'actions de Crédit Agricole S.A. ont été mis en oeuvre par le Conseil d'administration.

Au 31 décembre 2007, huit plans d'options d'achat d'actions avaient été mis en oeuvre par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A.

En 2008, un nouveau plan a été mis en place.

Plans d'attribution d'options de l'année 2003.

Par autorisation de l'AGM du 22 mai 2002, le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. a mis en place, le 15 avril 2003, un plan d'options d'achat d'actions en faveur des dirigeants et de certains cadres de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales. Le nombre d'actions susceptibles d'être attribuées dans le cadre de ce plan est de 4 231 847 titres, au prix d'exercice de 14,59 euros, correspondant à la moyenne des 20 cours de bourse, sans décote, ayant précédé la réunion du Conseil.

Dans le cadre de l'harmonisation des différents plans d'options d'achat d'actions existant dans certaines filiales du Groupe (Crédit Agricole Indosuez, Crédit Agricole Asset Management et Crédit Lyonnais Asset Management), Crédit Agricole S.A. a transformé ces plans d'options existants dans ces filiales en options d'achat d'actions Crédit Agricole S.A., en application de l'autorisation qui lui avait été conférée lors de l'AGM du 21 mai 2003, et a ainsi procédé à l'attribution d'options d'achat d'actions Crédit Agricole S.A. au profit des bénéficiaires des trois filiales précitées, après paiement en espèces des plus-values observées au 31 décembre 2003. Le nombre d'actions attribuées dans le cadre de ces plans est de 6 257 460 titres, au prix d'exercice de 18,09 euros, correspondant à la moyenne des 20 cours de bourse, sans décote, ayant précédé la réunion du Conseil.

Plan d'attribution d'options de l'année 2004.

Le Conseil d'administration du 23 juin 2004, sur autorisation votée par l'Assemblée générale extraordinaire du 21 mai 2003, a procédé à l'attribution d'options d'achat d'actions Crédit Agricole S.A. en faveur des dirigeants et de certains cadres de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales ; en outre, certaines de ces options résultent de la transformation des plans d'options existant dans la filiale BFT, opération visant à poursuivre l'harmonisation des plans d'options dans le Groupe. Au total, le nombre d'actions attribuées dans le cadre de ce plan est de 10 861 220 titres, au prix d'exercice de 20,48 euros, correspondant à la moyenne des 20 cours de bourse, sans décote, ayant précédé la réunion du Conseil.

Plans d'attribution d'options de l'année 2005.

Le Conseil d'administration du 25 janvier 2005, sur autorisation votée par l'Assemblée générale extraordinaire du 21 mai 2003, a procédé à une attribution de 25 296 options d'achat d'actions Crédit Agricole S.A., résultant de la transformation de plans d'options existants dans la filiale CL Suisse, au prix d'exercice de 22,57 euros, correspondant à la moyenne des 20 cours de bourse, sans décote, ayant précédé la réunion du Conseil. Les Conseils d'administration du 19 juillet 2005 et du 16 novembre 2005 ont procédé respectivement, au profit de deux salariés venant rejoindre le Groupe, à l'attribution de 5 000 options au prix d'exercice de 20,99 euros et de 15 000 options au prix d'exercice de 24,47 euros, ces prix correspondant à la moyenne des 20 cours de bourse sans décote, ayant précédé les réunions des conseils.

Plan d'attribution d'options de l'année 2006.

Dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale extraordinaire du 17 mai 2006, le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. a fixé les modalités d'attribution d'un plan d'options d'achat d'actions et donné pouvoir au Président pour procéder à la mise en oeuvre.

Ainsi, un plan d'options d'achat d'actions à destination des dirigeants sociaux et de certains cadres de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales portant sur 12 029 500 options au prix unitaire de 33,61 euros, au profit de 1 745 attributaires.

Plan d'attribution d'options de l'année 2007.

Dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale extraordinaire du 17 mai 2006, le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. du 17 juillet 2007 a procédé à l'attribution d'un plan d'options d'achat d'actions au profit de 6 salariés venant rejoindre le Groupe au prix d'exercice de 29,99 euros, correspondant à la moyenne des 20 cours de bourse, sans décote, ayant précédé la réunion du conseil.

Plan d'attribution d'options de l'année 2008.

Dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale extraordinaire du 17 mai 2006, le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. du 15 juillet 2008 a procédé à l'attribution, le 16 juillet 2008, d'un plan d'options d'achat d'actions au profit de 3 salariés venant rejoindre le Groupe au prix d'exercice de 14,42 euros correspondant au prix le plus élevé des deux prix obtenus, soit par la moyenne des cours d'ouverture, sans décote, des 20 dernières séances de bourse ayant précédé la réunion du Conseil, soit par 80 % du cours moyen d'acquisition des actions Crédit Agricole S.A. autodétenues.

À la suite des opérations sur le capital de novembre 2003, janvier 2007 et juin 2008, le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. a procédé à des ajustements sur le nombre d'options et le prix d'exercice des plans.

La période d'exercice des plans d'avril et de décembre 2003, du plan de juillet 2004 étant ouverte, il a été procédé, conformément aux décisions du Conseil d'administration, à l'ajustement des nombres d'options et des prix d'exercices de ces deux plans afin de tenir compte des opérations sur le capital de novembre 2003, janvier 2007 et juin 2008.

Les caractéristiques et conditions générales attachées à l'ensemble des plans existants au 31 décembre 2008 sont décrites dans les tableaux ci-après :

Description des plans d'options de souscription d'actions Crédit Agricole S.A.

Plans d'options d'achats d'actions Crédit Agricole S.A.	2003		2004	2005			2006	2007	2008	Total
	Date de l'Assemblée générale autorisant les plans									
Date de l'Assemblée générale autorisant les plans	22/05/2002	21/05/2003	21/05/2003	21/05/2003	21/05/2003	21/05/2003	17/05/2006	17/05/2006	17/05/2006	
Date du Conseil d'administration	15/04/2003	17/12/2003	23/06/2004	25/01/2005	19/07/2005	16/11/2005	18/07/2006	17/07/2007	15/07/2008	

Date d'attribution des options	15/04/2003	17/12/2003	05/07/2004	25/01/2005	19/07/2005	16/11/2005	06/10/2006	17/07/2007	16/07/2008	
Date de durée du plan	7 ans									
Durée de la période d'inaccessibilité	4 ans									
Date de départ de l'exercice des options	15/04/2007	17/12/2007	05/07/2008	25/01/2009	19/07/2009	16/11/2009	06/10/2010	17/07/2011	16/07/2012	
Date d'expiration des options	15/04/2010	17/12/2010	05/07/2011	25/01/2012	19/07/2012	16/11/2012	05/10/2013	16/07/2014	15/07/2015	
Nombre d'attributaires	428	288	1 488	17	1	1	1 745	6	3	
Nombre d'options attribuées	4 614 334	6 822 658	11 843 796	25 296	5 000	15 000	12 029 500	127 500	74 000	35 557 084
Prix d'exercice	13,38 €	16,60 €	18,78 €	22,57 €	20,99 €	24,57 €	33,61 €	29,99 €	14,42 €	
Conditions de performance	non									
Conditions en cas de départ du Groupe										
Démission	perte									
Licenciement	perte									
Retraite	maintien									
Décès	maintien (1)									
Nombre d'options										
Attribuées aux mandataires sociaux	43 791		152 642				170 000	0	0	
Attribuées aux 10 plus gros attributaires	476 228	2 567 187	621 471		41 725		790 000	127 500	74 000	
Levées en 2008	48 873	77 904	10 904							137 681
Annulées et levées depuis l'origine	2 707 604	1 049 736	1 376 374	2 321			561 500			5 697 535
Nombre d'options existantes au 31 décembre 2008	1 906 730	5 772 922	10 467 422	22 975	5 000	15 000	11 468 000	127 500	74 000	29 859 549
Juste valeur (en % du prix d'acquisition)	31,90 %	21,80 %	18,00 %	18,30 %	18,30 %	18,30 %	28,60 %	22,70 %		
Méthode de valorisation utilisée	Black & Scholes									

(1) Maintien en cas de levée par les ayants droit dans les 6 mois suivant le décès.

Statistiques sur les plans d'options de souscription d'actions Crédit Agricole S.A.

Plans d'Options d'achat d'actions Crédit Agricole S.A.	2003		2004	2005			2006	2007	2008	Total
	15/04/2003	17/12/2003	05/07/2004	25/01/2005	19/07/2005	16/11/2005	06/10/2006	17/07/2007	15/07/2008	
Date du Conseil d'administration										
Nombre d'options										
Existantes au 31 décembre 2007	1 955 603	5 850 826	11 271 160	22 975	5 000	15 000	11 850 500	127 500		31 098 564
Attribuées en 2008									74 000	74 000
Annulées en 2008			792 834				382 500			1 175 334
Exercées en 2008	48 873	77 904	10 904							137 681
Existantes au 31 décembre 2008	1 906 730	5 772 922	10 467 422	22 975	5 000	15 000	11 468 000	127 500	74 000	29 859 549

Couverture des plans d'option d'achat d'actions Crédit Agricole S.A.

La couverture des plans d'options 2004, échéance 2011 et du plan d'options 2006, échéance 2013 est assurée à travers des options d'achat d'actions Crédit Agricole S.A.

Les autres plans d'options ont fait l'objet d'une couverture par détention directe d'actions Crédit Agricole S.A.

Principales hypothèses retenues pour la valorisation des plans d'options.

Crédit Agricole S.A. évalue les options attribuées et comptabilise une charge déterminée à la date d'attribution des plans calculée à partir de la valeur de marché des options du jour de l'attribution. Seules les hypothèses relatives à la population des bénéficiaires (perte des droits en cas de démission ou de licenciement) peuvent faire l'objet d'une révision au cours de la période d'acquisition et donner lieu à un réajustement de la charge.

Plans.

Date d'attribution	15/04/2003	17/12/2003	05/07/2004	25/01/2005	19/07/2005	16/11/2005	06/10/2006	17/07/2007	16/07/2008
Durée de vie estimée	5 ans	5 ans	5 ans		5 ans		7 ans	7 ans	7 ans
Taux de perte de droit	5 %	5 %	5 %		5 %		1,25 %	1,25 %	1,25 %
Taux de dividende estimé	3,46 %	3,01 %	3,34 %		3,22 %		3,03 %	4,20 %	6,37 %

Volatilité à la date d'attribution	40 %	27 %	25 %		25 %		28 %	28 %	40 %
------------------------------------	------	------	------	--	------	--	------	------	------

Le modèle de Black & Scholes a été retenu pour l'ensemble des plans de souscription d'actions Crédit Agricole S.A.

7.7. Rémunérations de dirigeants.

Par principaux dirigeants, Crédit Agricole S.A. comprend le Président et l'ensemble des membres du Comité exécutif : le Directeur général, les Directeurs généraux délégués, les Directeurs généraux des principales filiales et les Directeurs et responsables des principales activités stratégiques du Groupe.

Les rémunérations et avantages versés aux membres du Comité exécutif en 2008 s'établissent comme suit :

- avantages à court terme : 26 millions d'euros comprenant les rémunérations fixes et variables y compris les charges sociales ainsi que les avantages en nature ;
- avantages postérieurs à l'emploi : 9 millions d'euros au titre des indemnités de fin de carrière et du régime de retraite complémentaire mis en place pour les principaux cadres dirigeants du Groupe ;
- autres avantages à long terme : le montant accordé au titre des médailles du travail est non significatif ;
- indemnités de fin de contrat de travail : non significatif.

Les membres du Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. ont perçu en 2008, au titre de leurs mandats à Crédit Agricole S.A., un montant global de jetons de présence de 908 175 euros.

Ces montants intègrent les rémunérations et avantages versés au Directeur général et aux Directeurs généraux délégués de Crédit Agricole S.A. qui figurent dans le chapitre "Gouvernance et contrôle interne" du document de référence.

Note 8. Engagements de financement et de garantie et autres garanties.

Engagements donnés et reçus.

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Engagements donnés		
Engagements de financement	154 031	171 332
- Engagements en faveur des établissements de crédit	8 654	11 305
- Engagements en faveur de la clientèle	145 377	160 027
. Ouverture de crédits confirmés	134 915	155 164
* Ouverture de crédits documentaires	8 898	12 417
* Autres ouvertures de crédits confirmés	126 017	142 747
. Autres engagements en faveur de la clientèle	10 462	4 863
Engagements de garantie	102 640	100 463
- Engagements d'ordre des établissements de crédit	14 284	12 562
. Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	2 680	2 464
. Autres garanties	11 604	10 098
- Engagements d'ordre de la clientèle	88 356	87 901
. Cautions immobilières	2 289	2 552
. Garanties financières	10 780	12 804
. Autres garanties d'ordre de la clientèle	75 287	72 545
Engagements reçus		
Engagements de financement	16 510	14 113
- Engagements reçus des établissements de crédit	15 652	3 470
- Engagements reçus de la clientèle	858	10 643
Engagements de garantie	177 010	160 867
- Engagements reçus des établissements de crédit	36 885	31 259
- Engagements reçus de la clientèle	140 125	129 608
. Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	13 341	11 936
. Autres garanties reçues	126 784	117 672

Actifs donnés en garantie de passif.

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Titres prêtés	6 244	4 392
Dépôts de garantie sur opérations de marché	33 595	7 091
Titres et valeurs donnés en pension	151 284	162 150
Total actifs donnés en garantie de passif	191 123	173 633

Garanties détenues.

La plus grande partie des garanties et rehaussements détenus correspond à des hypothèques, des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis.

Les garanties détenues par le groupe Crédit Agricole S.A. et qu'il est autorisé à vendre ou à redonner en garantie sont non significatives à l'exception des garanties détenues par Calyon pour 120 milliards d'euros au 31 décembre 2008. Elles correspondent principalement aux pensions et titres en garanties d'opérations de courtage.

La politique de l'établissement consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties. Calyon n'en possède ni au 31 décembre 2008 ni au 31 décembre 2007.

Créances reçues et apportées en garantie dans le cadre de la SFEF.

Le groupe Crédit Agricole participe aux refinancements accordés par la Société de financement de l'économie française (SFEF). Dans le cadre de cette opération, les Caisses régionales et certaines filiales du Groupe apportent des créances en garantie à Crédit Agricole S.A., qui les apporte ensuite à la SFEF pour garantir les prêts que cette dernière octroie au Groupe. Dans le groupe Crédit Agricole S.A., les garanties apportées par les Caisses régionales et les garanties reçues par Crédit Agricole S.A. ne s'annulent pas totalement compte tenu de la mise en équivalence des Caisses régionales. Au total, 4,8 milliards d'euros de créances ont été apportés en garantie à la SFEF dans le cadre de cette opération. Les Caisses régionales et filiales conservent l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

Note 9. Reclassements d'instruments financiers.

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne en octobre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories "actifs financiers détenus à des fins de transaction" et "actifs financiers disponibles à la vente" vers la catégorie "prêts et créances", si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés (notamment actif financier non coté sur un marché actif) ;

- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie "actifs financiers détenus à des fins de transaction" vers les catégories "actifs financiers disponibles à la vente" ou "actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance", si les critères d'éligibilité sont respectés.

Principes retenus par le groupe Crédit Agricole S.A. :

Les reclassements hors de la catégorie "actifs financiers détenus à des fins de transaction" ont été décidés puis réalisés dans le respect des conditions fixées par l'amendement IAS 39 adopté par l'Union européenne le 15 octobre 2008. Ils ont été inscrits dans leur nouvelle catégorie comptable pour leur juste valeur à la date du reclassement.

Reclassements effectués par le groupe Crédit Agricole S.A. :

En application de l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne en octobre 2008, trois entités (Calyon, Emporiki et BFT) ont réalisé des reclassements tels que permis par l'amendement de la norme IAS 39. Les reclassements effectués par Emporiki et BFT ne sont pas significatifs pour le Groupe.

En conséquence, seules les informations sur les reclassements réalisés, au quatrième trimestre 2008, par Calyon, filiale de banque de financement et d'investissement du Groupe, sont données ci-dessous.

Nature, justification et montant des reclassements opérés.

Calyon a opéré des reclassements des catégories "actifs financiers détenus à des fins de transaction" vers la catégorie "prêts et créances" pour les actifs financiers pour lesquels Calyon a changé d'intention de gestion, qui est désormais de conserver ces actifs financiers dans un avenir prévisible, et non plus de les céder à court terme. Ces actifs n'étaient plus au 1er octobre 2008 négociables sur un marché actif.

Ces reclassements ont été opérés à la date du 1er octobre 2008.

La valeur de reclassement, à cette date et les valeurs à la clôture de ces actifs financiers transférés sont les suivantes :

(en millions d'euros)	Valeur de reclassement	Valeur au bilan 31/12/ 2008	Valeur de marché estimée au 31/12/ 2008
Actifs financiers à la juste valeur par résultat transférés en prêts et créances	12 126	11 716	10 946

Variation de juste valeur comptabilisée en résultat relative aux actifs reclassés.

(en millions d'euros)	Variation de juste valeur comptabilisée	
	En 2008, à la date de reclassement	En 2007
Actifs financiers à la juste valeur par résultat transférés en prêts et créances	-1 842	-1 577

Contribution des actifs transférés au résultat depuis le reclassement.

La contribution des actifs transférés dans le résultat de l'exercice, depuis la date de reclassement comprend l'ensemble des profits, pertes, produits et charges comptabilisés au résultat.

(en millions d'euros)	Impact résultat 2008 avant impôt, depuis le reclassement	
	Produits et charges réellement comptabilisés	Si l'actif avait été conservé dans son ancienne catégorie (variation de juste valeur)
Actifs financiers à la juste valeur par résultat transférés en prêts et créances	124	-637

Informations complémentaires.

A la date du reclassement, les actifs financiers reclassés présentent des taux d'intérêt effectifs compris entre 0,8% et 8,5% avec des flux de trésorerie futurs non actualisés estimés à 17 620 millions d'euros.

Note 10. Juste valeur des instruments financiers.

La juste valeur d'un instrument financier est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou une dette réglée entre des parties avisées, consentantes dans une transaction conclue à des conditions normales.

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêt. Celles-ci sont susceptibles de changer dans d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre de modèles d'évaluation et d'hypothèses. Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

Dans la pratique, et dans une logique de continuité de l'activité, l'ensemble de ces instruments financiers pourrait ne pas faire l'objet d'une réalisation immédiate pour la valeur estimée ci-dessous.

Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti.

(en millions d'euros)	31/12/2008		31/12/2007	
	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée
Actifs				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	326 597	329 054	318 188	316 430
Prêts et créances sur la clientèle	349 037	350 242	302 444	301 656
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	18 935	20 063	21 136	21 428
Passifs				
Dettes envers les établissements de crédits	170 425	170 937	172 099	172 402
Dettes envers la clientèle	421 411	425 668	387 253	387 039
Dettes représentées par un titre	186 430	185 846	177 688	177 675
Dettes subordonnées	35 653	35 777	22 837	22 926

Pour les instruments financiers, la meilleure estimation correspond au prix de marché de l'instrument lorsque celui-ci est traité sur un marché actif (cours cotés et diffusés).

En l'absence de marché ou de données fiables, la juste valeur est déterminée par une méthode appropriée conforme aux méthodologies d'évaluations pratiquées sur les marchés financiers : soit la référence à la valeur de marché d'un instrument comparable, soit l'actualisation des flux futurs, soit des modèles d'évaluation.

Dans les cas où il est nécessaire d'approcher les valeurs de marché au moyen d'évaluation, c'est la méthode de l'actualisation des flux futurs estimés qui est la plus couramment utilisée.

En outre, il est à noter que le groupe Crédit Agricole S.A. a pris en compte au 31 décembre 2008 le rapport d'experts publié par l'IASB le 31 octobre 2008 et relatif à la valorisation de certains instruments financiers à la juste valeur cotés sur des marchés qui ne sont plus actifs.

Par ailleurs, dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- des passifs exigibles à vue.

Juste valeur des actifs et passifs valorisés sur la base de données non observables.

Les paramètres utilisés pour les modèles de valorisation sont jugés observables si le Département des risques de marché peut obtenir des données indépendantes de celles fournies par les Front Offices, à partir de plusieurs sources de façon régulière (quotidienne si possible), par exemple auprès de brokers ou auprès de systèmes organisant la contribution de données de la part d'un nombre suffisant d'acteurs. Une équipe dédiée rattachée au Département des risques de marché, vérifie régulièrement la pertinence des données ainsi obtenues, et la documente formellement.

À l'inverse, certains produits complexes, à composante de paniers, dont la valorisation requiert par exemple des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché, peuvent être classés comme non observables.

Pour les produits fondés sur des paramètres non observables, les instruments concernés sont pour l'essentiel des produits complexes de taux, des structurés de crédit (certains produits de corrélation dont la valorisation intègre des spreads de crédit non observables), des dérivés actions (certains produits multi-sous-jacents), voire des produits hybrides, et dans une moindre mesure des produits de change et de commodities. Certains instruments de marché même traditionnels mais à maturité longue peuvent également être classés dans la catégorie "non observable" lorsque les paramètres de valorisation ne sont disponibles sur le marché que sur des durées inférieures à leur maturité contractuelle et nécessitent d'être extrapolés pour le calcul de la juste valeur.

Au 31 décembre 2008, les instruments financiers dont la juste valeur est déterminée selon des techniques de valorisation non basées sur des données de marché observables sont :

- les parts de CDO à sous-jacents immobilier américain ;
- les couvertures sur certains des CDO à sous-jacents immobilier américain mentionnés ci-dessous ;
- des produits de type CDO indexés sur du risque de crédit corporate :
- la valorisation des CDO corporates est faite à l'aide d'un modèle de pricing qui distribue les pertes anticipées par le marché en fonction de la subordination des transactions. Ce modèle utilise à la fois des données observables (marges sur les "Credit Default Swaps") et des données dont l'observabilité s'est fortement dégradée au cours de l'exercice (corrélations issues de CDO sur panier type de noms corporates) ;
- dans une moindre mesure, les autres produits dérivés de taux, d'actions et de crédit.

La variation de juste valeur de 25 milliards d'euros sur l'exercice 2008 reflète pour l'essentiel l'effet des dépréciations constatées sur les parts de CDO et leurs couvertures.

(en millions d'euros)	31/12/2008			
	Valeur comptable (si différente de la juste valeur)	Juste valeur comptabilisée ou fournie dans les états financiers	Dont déterminée selon des techniques de valorisation non basées sur des données de marché (1)	Variation de la période de la juste valeur issue de techniques de valorisation non basées sur des données de marché (1) (2)
Actifs financiers détenus à des fins de transaction		548 105	38 670	24 659
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat		30 224		
Actifs financiers disponibles à la vente		175 249		
Prêts et créances	675 634	679 296	2 100	-54
Passifs financiers détenus à des fins de transaction		497 947	9 273	-5 244
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat				

(1) Ces techniques de valorisation sont présentées dans la partie "facteurs de risques" du Rapport de gestion.

(2) La variation de juste valeur sur l'exercice 2008 comprend :

- l'effet des dépréciations constatées sur les parts de CDO à sous-jacents immobiliers américain et leurs couvertures, pour 3 milliards d'euros,
- pour le reste, la variation de valeur d'autres produits dérivés de taux, de crédit ou d'actions (notamment des CDO corporate) valorisés sur la base de données devenues non observables en 2008. Cependant, sur ces derniers produits, la variation de juste valeur présentée dans le tableau ci-dessus ne prend pas en compte les effets de leurs couvertures, celles-ci étant composées d'instruments plus simples valorisés sur la base de données observables.

A titre d'illustration, le produit net bancaire des activités incluant essentiellement des produits valorisés à partir des données non observables et les instruments de couverture associés a été pour l'exercice 2008 de l'ordre de - 4 milliards d'euros.

Au 31 décembre 2008, la sensibilité des justes valeurs déterminées à partir de techniques de valorisation non observables à des hypothèses alternatives raisonnables des paramètres utilisés dans les modèles s'élève environ à 355 millions d'euros.

(en millions d'euros)	31/12/2007
-----------------------	------------

	Valeur comptable (si différente de la juste valeur)	Juste valeur comptabilisée ou fournie dans les états financiers	Dont déterminée selon des techniques de valorisation non basées sur des données de marché (1)	Variation de la période de la juste valeur issue de techniques de valorisation non basées sur des données de marché (1) (2)
Actifs financiers détenus à des fins de transaction		426 560	14 506	-3 179
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat		32 405		
Actifs financiers disponibles à la vente		169 691		
Prêts et créances	620 632	618 086		
Passifs financiers détenus à des fins de transaction		332 571	272	
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat				

(1) Ces techniques de valorisation sont présentées dans la partie "facteurs de risques" du Rapport de gestion.

(2) La variation de juste valeur de - 3 milliards d'euros sur l'exercice 2007 reflétait pour l'essentiel l'effet des dépréciations constatées sur les parts de CDO et leurs couvertures.

Évaluation de l'impact de la prise en compte de la marge à l'origine.

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Marge différée au 1er janvier	450	444
Marge générée par les nouvelles transactions de l'année	119	292
Comptabilisé en résultat durant la période		
Amortissement et transactions annulées / remboursées / échues	-208	-211
Effet des paramètres ou produits devenus observables pendant l'année		-75
Marge différée en fin de période	361	450

- Produits devenus observables en 2008 : néant.

- Produits devenus non observables en 2008 : néant.

Note 11. Événements postérieurs à la clôture.

Évolution du réseau de banques de détail en Afrique.

Crédit Agricole S.A. et Attijariwafa Bank ont annoncé le 25 novembre 2008 la signature d'un accord portant sur :

- l'acquisition par Attijariwafa Bank de la participation de Crédit Agricole S.A. dans son réseau de banques de détail en Afrique : Crédit du Congo (81 % du capital), Société Ivoirienne de Banque (51 % du capital), Société Camerounaise de Banque (65 % du capital), Union Gabonaise de Banque (59 % du capital) et Crédit du Sénégal (95 % du capital), pour un montant global de 250 millions d'euros soit MAD 2,8 milliards.

En décembre 2008, ces activités ont été reclassées en application d'IFRS 5 en Résultat, Actifs et Passifs non courants destinés à être cédés ;

- l'acquisition par Crédit Agricole S.A. de 24 % supplémentaires du capital du Crédit du Maroc détenus par Wafa Assurance, pour un montant de 144 millions d'euros, soit MAD 1,6 milliard, portant ainsi sa participation à 77 % ;

- l'acquisition par Sofinco, filiale à 100 % de Crédit Agricole S.A., de 15 % du capital de Wafasalaf, permettant de renforcer la participation de Sofinco à 49 % du capital, pour un montant de 71 millions d'euros, soit MAD 0,8 milliard.

Crédit Agricole S.A. va créer avec la Société Générale un pôle commun de gestion d'actifs d'envergure mondiale.

Crédit Agricole S.A. et la Société Générale ont annoncé le 26 janvier 2009 leur volonté de rapprocher leurs activités de gestion d'actifs, donnant ainsi naissance à un pôle commun de gestion d'actifs d'envergure mondiale.

Ce rapprochement donnera naissance à un nouvel acteur majeur, qui se hissera au quatrième rang européen et au neuvième rang mondial. Il anticipe ainsi l'évolution profonde du paysage de l'asset management, dont la consolidation est en marche.

Ce nouveau pôle réunit 100 % des activités du groupe CAAM auxquelles la Société Générale apporte ses activités de gestion européennes et asiatiques ainsi que 20 % de TCW, sa filiale de gestion d'actifs aux États-Unis. Le nouvel ensemble sera détenu à hauteur de 70 % par Crédit Agricole S.A. et 30 % par la Société Générale.

Sa vocation est d'être le fournisseur de référence de solutions d'épargne pour les réseaux de banque de détail des groupes Crédit Agricole et Société Générale et un asset manager multi-expertises répondant aux besoins des clients institutionnels.

L'opération devrait être clôturée au cours du second semestre 2009.

Augmentation de capital d'Emporiki Bank.

Emporiki Bank, détenue à hauteur de 72,56 % par Crédit Agricole S.A., a annoncé lors du Conseil d'administration du 4 février 2009 qu'elle soumettra à son Assemblée générale extraordinaire du 26 février 2009 le principe d'une augmentation de capital d'un montant maximum de 850 millions d'euros, devant être effectuée dans le courant du premier semestre 2009.

Crédit Agricole S.A. a annoncé son intention de souscrire à cette augmentation de capital à hauteur de sa quote-part, et d'en garantir la souscription complémentaire.

Prise de contrôle de CACEIS.

Crédit Agricole S.A. a annoncé le 25 février 2009 entrer en négociations exclusives avec Natixis, en vue d'acquérir une participation complémentaire dans CACEIS SAS à hauteur de 35 % du capital et des droits de vote de CACEIS SAS pour un montant de 595 millions d'euros.

Après réalisation de cette transaction, conditionnée notamment à l'aboutissement des négociations exclusives, à l'accord des autorités compétentes et à la consultation des instances représentatives du personnel, Crédit Agricole S.A. détiendra 85 % du capital de CACEIS (au lieu de 50 % précédemment) et en assurera donc le contrôle exclusif, Natixis en détenant 15 %.

Cette opération renforcera la position du Groupe dans les métiers de Services financiers aux institutionnels.

Avec environ 2 200 milliards d'euros d'encours en conservation et 1 000 milliards d'euros d'encours en administration de fonds, CACEIS figure parmi les leaders mondiaux de ces activités.

Par cette transaction, le Groupe :

- augmentera le socle de ses résultats récurrents dans une activité à croissance soutenue et faiblement consommatrice de fonds propres ;
- disposera d'une capacité accrue pour renforcer l'efficacité opérationnelle de cette plateforme industrielle. Celle-ci a, en outre, vocation à s'ouvrir à d'autres partenaires européens afin de bénéficier des économies d'échelle inhérentes à ces métiers ;
- bénéficiera d'une complémentarité renforcée avec les métiers d'Asset management.

Cette opération sera relative sur les résultats du Groupe dès 2009 et aura une incidence limitée sur le ratio Tier 1 du Groupe.

Ces trois dernières opérations n'ont eu aucune incidence sur les comptes de 2008.

Note 12. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2008.

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	(1)	Implantation	Méthode 31/12/2008	% de contrôle		% d'intérêt	
				31/12/2008	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2007
Banque de proximité en France							
Établissement bancaire et financier							
Banque Chalus		France	Équivalence	25,3	25,3	25,3	25,3
Banque Thémis		France	Globale	100,0	100,0	95,1	94,8
Caisse régionale Alpes Provence		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Alsace Vosges		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Aquitaine		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Atlantique Vendée		France	Équivalence	25,1	25,1	25,1	25,1
Caisse régionale Brie Picardie		France	Équivalence	25,2	25,2	25,2	25,2
Caisse régionale Centre Est		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Centre France		France	Équivalence	25,3	25,3	25,3	25,3
Caisse régionale Centre Loire		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Centre Ouest		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Champagne Bourgogne		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Charente-Maritime – Deux-Sèvres		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Charente-Périgord		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Côtes-d'Armor		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale de l'Anjou et du Maine		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale des Savoie		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Finistère		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Franche-Comté		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Guadeloupe		France	Équivalence	27,2	27,2	27,2	27,2
Caisse régionale Ile-et-Vilaine		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Languedoc		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Loire – Haute-Loire		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Lorraine		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Martinique		France	Équivalence	28,2	28,2	28,2	28,2
Caisse régionale Morbihan		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Nord de France		France	Équivalence	25,1	25,3	25,1	25,3
Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0

Caisse régionale Nord-Est		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Normandie		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Normandie Seine		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Paris et Île-de-France		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Provence - Côte d'Azur		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Pyrénées Gascogne		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Réunion		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Sud Méditerranée		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Sud Rhône-Alpes		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Toulouse Midi Toulousain		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Touraine Poitou		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Val de France		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Cofam		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Interfimo		France	Globale	99,0	99,0	94,1	93,8
LCL		France	Globale	95,1	94,8	95,1	94,8
Mercagentes		Espagne	Équivalence	25,0	25,0	20,6	20,6
Sircam		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Sociétés de crédit-bail et location							
Locam		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Sociétés d'investissement							
Bercy Participations		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
CA Centre France Développement		France	Équivalence	25,3	25,3	21,0	21,0
CACF Immobilier		France	Équivalence	25,3	25,3	25,3	25,3
CADS Développement		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Calixte Investissement		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Cofinep		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Crédit Agricole Centre Est Immobilier		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Nord Est Champagne Agro Partenaires (ex-Nord Est Agro Partenaires)		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Nord Est Champagne Partenaires	S(4)	France	Équivalence		25,0		25,0
Participex		France	Équivalence	31,8	32,2	28,4	28,4
Prestimmo		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Sepi		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Sequana		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Socadif		France	Équivalence	25,0	25,0	22,8	22,8
Vauban Finance		France	Équivalence	25,0	25,0	25,1	25,2
Assurance							
Assurances du CA Nord Pas-de-Calais		France	Équivalence	65,1	45,3	54,4	39,6
Divers							
Adret Gestion		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Alli Domes	S(3)	France	Équivalence		25,3		25,3
Alsace Elite		France	Équivalence	25,0	25,0	23,7	23,7
C.L. Verwaltungs und Beteiligungsgesellschaft GmbH		Allemagne	Globale	100,0	100,0	95,1	94,8
CA Participations		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caapimmo 4		France	Équivalence	25,0	25,0	24,8	24,8
Caapimmo 6		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caryatides Finance		France	Équivalence	25,1	25,3	22,1	22,3
Centre France Location Immobilière		France	Équivalence	25,3	25,3	25,3	25,3
Creagrisere		France	Équivalence	25,0	25,0	23,9	23,9
Crédit Lyonnais Développement Économique (CLDE)		France	Globale	100,0	100,0	95,1	94,8
Crédit Lyonnais Europe		France	Globale	100,0	100,0	95,1	94,8
Crédit Lyonnais Preferred Capital		États-Unis	Globale	100,0	100,0	0,0	0,0
Créer S.A.		France	Équivalence	25,1	25,3	7,5	7,6
Europimmo		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Fonds dédié Elstar	E	France	Équivalence	25,0		25,0	
Fonds diversifiés Centre Loire	E	France	Équivalence	25,0		25,0	

Force Alpes Provence		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Force Alsace		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Force Aquitaine		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Force CACF		France	Équivalence	25,3	25,3	25,3	25,3
Force CAM Guadeloupe Avenir		France	Équivalence	27,2	27,2	27,2	27,2
Force Charente-Maritime – Deux-Sèvres		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Force Lorraine Duo		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,1
Force Midi		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Force Oise		France	Équivalence	25,2	25,2	25,3	25,2
Force Run		France	Équivalence	25,0	25,0	25,1	25,1
Force Tolosa		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Force Toulouse Diversifié		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Force 4		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Gard Diversifié		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Green Island		France	Équivalence	25,0	25,0	25,1	25,1
Inforsud FM	S(3)	France	Équivalence		25,0		23,8
Inforsud Gestion		France	Équivalence	25,0	25,0	22,1	22,1
Morbihan Gestion	E	France	Équivalence	25,0		25,1	
NMP Gestion	E	France	Équivalence	25,0		25,0	
Nord de France Immobilier (ex-SAS JPF)		France	Équivalence	25,1	25,3	25,1	25,3
Ozenne Institutionnel		France	Équivalence	25,0	25,0	25,3	25,2
Patrimocam		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Patrimocam 2		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
PCA IMMO		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
PG IMMO	E	France	Équivalence	25,0		25,0	
SAS Immnord		France	Équivalence	25,1	25,3	25,1	25,3
SAS Palm Promotion	E	France	Équivalence	25,1		7,7	
SARL Prospective Informatique		France	Équivalence	25,2	25,2	25,2	25,2
SCI Capimo		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
SCI du Vivarais		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
SCI Euralliance Europe		France	Équivalence	25,1	25,3	25,1	25,3
SCI Hautes Faventines		France	Équivalence	25,0	25,0	24,9	24,9
SCI Les Fauvins		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
SCI Les Palmiers du Petit Pérou		France	Équivalence	27,2	27,2	27,2	27,2
Scica HL		France	Équivalence	25,0	25,0	24,7	24,7
Sparkway		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
SPI SNC	S(4)	France	Équivalence		25,0		25,0
Société Immobilière de Picardie		France	Équivalence	25,2	25,2	25,2	25,2
Société Picarde de Développement		France	Équivalence	25,2	25,2	25,2	25,2
Développement touristique-immobilier							
S.A. Foncière de l'Erable (ex-S.A. Sedaf)		France	Équivalence	25,1	25,3	25,1	25,3
SARL Arcadim Fusion		France	Équivalence	25,1	25,3	16,3	16,5
SCI Crystal Europe		France	Équivalence	25,1	25,3	26,6	26,0
SCI Quartz Europe		France	Équivalence	25,1	25,3	26,6	26,0
Banque de détail à l'international							
Établissement bancaire et financier							
Banca Popolare Friuladria S.p.A.		Italie	Globale	78,7	75,0	59,0	59,0
Bankinter	E	Espagne	Équivalence	22,0		22,0	
Bankoa		Espagne	Équivalence	30,0	30,0	28,5	28,5
Banque Internationale de Tanger		Maroc	Globale	52,6	52,6	52,6	52,6
BES (Banco Espirito Santo)		Portugal	Équivalence	10,8	10,8	23,8	24,0
BNI Madagascar		Madagascar	Globale	51,0	51,0	51,0	51,0
Cariparma		Italie	Globale	75,0	75,0	75,0	75,0
Crédit Agricole Egypt S.A.E.		Égypte	Globale	59,6	59,3	59,4	59,0
Crédit Agricole Financement		Suisse	Équivalence	45,0	45,0	39,6	39,6
Crédit Agricole Indosuez Mer Rouge		Djibouti	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0

Crédit du Congo		Congo	Globale	81,0	81,0	81,0	81,0
Crédit du Maroc		Maroc	Globale	52,6	52,6	52,6	52,6
Crédit du Sénégal		Sénégal	Globale	95,0	95,0	95,0	95,0
Crédit Uruguay Banco		Uruguay	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Emporiki Asset Management Mutual Funds		Grèce	Globale	53,0	49,3	53,0	49,3
Emporiki Bank		Grèce	Globale	72,6	67,4	72,6	67,4
Emporiki Bank Albania S.A.		Albanie	Globale	72,6	67,4	72,6	67,4
Emporiki Bank Bulgaria A.D.		Bulgarie	Globale	72,6	67,4	72,6	67,4
Emporiki Bank Cyprus		Chypre	Globale	66,7	61,5	66,7	61,5
Emporiki Bank Germany GmbH		Allemagne	Globale	72,6	67,4	72,6	67,4
Emporiki Bank Romania S.A.		Roumanie	Globale	72,1	66,4	72,1	66,4
Emporiki Management		Grèce	Globale	72,6	67,4	72,6	67,4
Europabank		Belgique	Équivalence	10,0	10,0	21,8	21,8
JSC Index Bank HVB		Ukraine	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Lukas Bank		Pologne	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Lukas S.A.		Pologne	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Meridian Bank CA Group		Serbie	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
S.A.Crédit Agricole (Belgique)		Belgique	Équivalence	10,0	10,0	21,7	21,8
SCB Cameroun		Cameroun	Globale	65,0	65,0	65,0	65,0
Société Financière et Immobilière Marocaine		Maroc	Globale	52,6	52,6	52,6	52,6
Société Ivoirienne de Banque		Côte D'Ivoire	Globale	51,0	51,0	51,0	51,0
Union Gabonaise de Banque		Gabon	Globale	58,7	58,7	58,7	58,7
Assurance							
Emporiki Insurances	E	Grèce	Proportionnelle	36,3		36,3	
Emporiki Life		Grèce	Proportionnelle	36,3	33,7	36,3	33,7
Divers							
Belgium CA SAS		France	Équivalence	10,0	10,0	32,6	32,6
Bespar		Portugal	Équivalence	32,6	32,6	32,6	32,6
Emporiki Development & Real Estate Management		Grèce	Globale	72,6	67,4	72,6	67,4
Emporiki Group Finance P.L.c.		Royaume-Uni	Globale	72,6	67,4	72,6	67,4
Emporiki Venture Capital Developed Markets Ltd.		Chypre	Globale	72,6	67,4	72,6	67,4
Emporiki Venture Capital Emerging Markets Ltd.		Chypre	Globale	72,6	67,4	72,6	67,4
Euler Hermes Emporiki		Grèce	Équivalence	15,8	14,6	15,8	14,6
Greek Industry Of Bags		Grèce	Globale	42,6	39,6	42,6	39,6
Industry Of Phosphoric Fertilizer		Grèce	Équivalence	24,1	28,4	24,1	28,4
IUB Holding		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Keytrade		Belgique	Équivalence	10,0	10,0	17,8	17,8
Sopar Serbie	S(4)	France	Globale		100,0		100,0
Services financiers spécialisés							
Établissement bancaire et financier							
Agos S.p.A.		Italie	Globale	61,0	51,0	61,0	50,5
Ajax Finance B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	99,0
Alsolia		France	Équivalence	20,0	20,0	20,0	19,8
Antera Incasso B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	99,0
Assfibo Financieringen B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	99,0
BC Finance		France	Globale	55,0	55,0	55,0	55,0
CA Deveurop BV		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	99,0
Carrefour Servizi Finanziari S.p.A.		Italie	Équivalence	40,0	40,0	24,4	20,2
CREALFI		France	Globale	51,0	51,0	51,0	50,5
Credibom		Portugal	Globale	100,0	100,0	100,0	99,0
Crediet Maatschappij "De Ijssel" B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	99,0
Credigen Bank		Hongrie	Globale	100,0	100,0	100,0	99,0
Crédit Lift S.p.A.		Italie	Globale	100,0	100,0	61,0	50,5
Creditplus Bank AG		Allemagne	Globale	100,0	100,0	100,0	99,0
Dan-Aktiv		Danemark	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
De Kredietdesk B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	99,0

Dealerservice B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	99,0
DMC Groep N.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	99,0
Ducato S.p.A.	E	Italie	Globale	100,0		61,0	
EFL Services		Pologne	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Emporiki Credicom		Grèce	Globale	100,0	100,0	86,3	83,2
Eurofactor AG (Allemagne)		Allemagne	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Eurofactor France		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Eurofactor Italia S.p.A.	E	Italie	Globale	100,0		100,0	
Eurofactor S.A./NV (Belgique)		Belgique	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Eurofactor UK (Angleterre)		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Eurofactor S.A. (Portugal)		Portugal	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Eurofintus Financieringen B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	99,0
Euroleenlijn B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	99,0
FAFS Re Limited	E	Irlande	Proportionnelle	50,0		50,0	
FC France S.A.		France	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	49,5
FGA Capital S.p.A. (ex FGAFS)		Italie	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	49,5
FGA Capital Ireland Plc. (ex-Fidis Retail Financial Services Plc.)		Irlande	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	49,5
FGA stock S.A. (ex-Targasys stock)	S(4)	Espagne	Proportionnelle		50,0		49,5
FIA-NET	E	France	Globale	100,0		100,0	
Fiat Auto Financial Services (Wholesale) Ltd.		Royaume-Uni	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	49,5
Fiat Auto Financial Services Ltd.		Royaume-Uni	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	49,5
Fiat Auto KreditBank	S(4)	Autriche	Proportionnelle		50,0		49,5
Fiat Bank Polska S.A.		Pologne	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	49,5
Fiat Bank GmbH		Allemagne	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	49,5
Fiat Credit Belgio S.A.		Belgique	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	49,5
Fiat Credit Hellas S.A.		Grèce	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	49,5
Fiat Distribudora Portugal		Portugal	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	49,5
Fiat Finance Holding S.A.	S(4)	Luxembourg	Proportionnelle		50,0		49,5
Fiat Finance S.A.		Luxembourg	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	49,5
Fiat Finansiering A/S		Danemark	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	49,5
Fiat Handlerservice GmbH	S(4)	Allemagne	Proportionnelle		50,0		49,5
Fidis Bank GmbH		Autriche	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	49,5
Fidis Credit Denmark	S(4)	Danemark	Proportionnelle		50,0		49,5
Fidis Finance Polska Sp. Zo.o.		Pologne	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	49,5
Fidis Finance S.A.		Suisse	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	49,5
Fidis Insurance Consultants S.A.		Grèce	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	49,5
Fidis Leasing Polska Sp. Zo.o.		Pologne	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	49,5
Fidis Leasing GmbH		Autriche	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	49,5
Fidis Nederland B.V.		Pays-Bas	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	49,5
Fidis Retail IFIC S.A.		Portugal	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	49,5
Finalia		Belgique	Équivalence *	49,0	51,0	49,0	51,0
Financieringsmaatschappij Mahuko N.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	99,0
Finaref AB		Suède	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finaref AS		Norvège	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finaref Benelux		Belgique	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finaref OY		Finlande	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finaref S.A.		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finata Bank N.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	99,0
Finata Sparen N.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	99,0
Finata Zuid-Nederland B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	99,0
FL Auto S.N.C		France	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	49,5
FL Location SNC		France	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	49,5
FORSO Denmark	E	Danemark	Proportionnelle	50,0		50,0	
FORSO Finland	E	Finlande	Proportionnelle	50,0		50,0	
FORSO Norway	E	Norvège	Proportionnelle	50,0		50,0	

FORSO Sweden	E	Suède	Proportionnelle	50,0		50,0	
IDM Finance B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	99,0
Iebe Lease B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	99,0
InterBank N.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	99,0
Inter-Factor Europa (Espagne)		Espagne	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
J.J.P. Akkerman Financieringen B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	99,0
Krediet '78 B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	99,0
Logos Finanziaria S.p.A.		Italie	Globale	51,0	51,0	31,1	25,8
Mahuko Financieringen B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	99,0
Matriks N.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	99,0
Menafinance		France	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	49,5
NVF Voorschotbank B.V.		Pays-Bas	Globale *	100,0	50,0	100,0	49,5
Regio Kredietdesk B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	99,0
Ribank		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	99,0
Sedef		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,0
Sofinco		France	Globale	100,0	99,0	100,0	99,0
SSF (Sofinco Saudi Fransi)		Arabie Saoudite	Globale	100,0	100,0	65,2	64,7
Tarcredit EFC S.A.		Espagne	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	49,5
VoordeelBank B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	99,0
Wafasalaf		Maroc	Équivalence	34,0	34,0	34,0	33,6
Sociétés de crédit-bail et location							
Auxifip		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Climauto		France	Globale	100,0	100,0	99,9	99,5
Crédit Agricole Leasing		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Leasing Italia	E	Italie	Globale	100,0		100,0	
Crédit du Maroc Leasing		Maroc	Globale	100,0	100,0	68,4	68,4
Credium		République Tchèque	Globale	100,0	100,0	100,0	99,0
Emporiki Leasing S.A.		Grèce	Globale	78,0	67,4	78,0	67,4
Emporiki Rent		Grèce	Globale	100,0	100,0	86,3	83,2
Etica		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Europejski Fundusz Leasingowy (E.F.L.)		Pologne	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
FAL Fleet Services SAS		France	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	49,5
Fiat Auto Contracts Ltd.		Royaume-Uni	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	49,5
Finamur		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finplus Renting S.A.		Espagne	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	49,5
Leasys S.p.A.		Italie	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	49,5
Leicer		Espagne	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Lixxbail		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Lixxcourtage		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Lixxcredit		France	Globale	100,0	99,9	100,0	99,9
NVA (Négoce Valorisation des actifs)		France	Globale	99,9	99,9	99,9	99,9
Savarent S.p.A.		Italie	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	49,5
Slibail Longue Durée (SLD)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Ucallease		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,5
Unifergie		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Unimat		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sociétés d'investissement							
Argence Investissement SAS		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Argence Participation		France	Globale	100,0	99,9	100,0	99,9
Nordic Consumer Finans		Danemark	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Assurance							
Arès		Irlande	Globale	100,0	100,0	61,0	50,5
Divers							
ADM	S(4)	France	Globale		100,0		55,0
BC Provence	S(4)	France	Globale		100,0		55,0
CLIENTYS	E	France	Globale	54,9		54,9	

Crédit LIFT		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,0
Eda		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,0
Finanpar	S(4)	France	Globale		100,0		55,0
GEIE Argence Développement		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GEIE Argence Management		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI groupe Sofinco	S(3)	France	Globale		100,0		99,0
SOFILEAD	E	France	Globale	100,0		100,0	
Sofinco Participations		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,0
Valris		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,0
Métiers de gestion d'actifs							
Établissement bancaire et financier							
BFT (Banque Financement et Trésorerie)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
BFT Gestion		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
BGP Indosuez		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CA (Suisse) S.A.		Suisse	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
CA Alternative Investment Products Group SGR		Italie	Globale	90,0	90,0	88,3	88,3
CA Asset Management España Holding	S *	Espagne	Globale		100,0		98,0
CA Asset Management Hong Kong Ltd.		Hong Kong	Globale	100,0	100,0	98,1	98,1
CA Asset Management Japan Ltd.		Japon	Globale	100,0	100,0	98,1	98,1
CA Asset Management Ltd.		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	98,1	98,1
CA Asset Management Luxembourg		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	98,1	98,1
CA Asset Management Singapore Ltd.		Singapour	Globale	100,0	100,0	98,1	98,1
CA Luxembourg		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
CAAM		France	Globale	100,0	100,0	98,1	98,1
CAAM AI Holding		France	Globale	100,0	100,0	98,1	98,1
CAAM AI Ltd.		Bermudes	Globale	100,0	100,0	98,1	98,1
CAAM AI SAS		France	Globale	100,0	100,0	98,1	98,1
CAAM AI Inc.		États-Unis	Globale	100,0	100,0	98,1	98,1
CAAM Capital Investors		France	Globale	100,0	100,0	98,1	98,1
CAAM Real Estate Italia SGR		Italie	Globale	100,0	100,0	98,1	98,1
CAAM Securities Company Japan KK		Japon	Globale	100,0	100,0	98,1	98,1
CAAM SGR		Italie	Globale	100,0	100,0	98,1	98,1
CACEIS Bank		France	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
CACEIS Bank Deutschland GmbH		Allemagne	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
CACEIS Bank Luxembourg		Luxembourg	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
CACEIS Corporate Trust		France	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
CPR AM		France	Globale	100,0	100,0	98,4	98,4
Crédit Agricole Asset Management Group		France	Globale	98,1	98,1	98,1	98,1
Crédit Agricole Luxembourg Bank	S(4)	Luxembourg	Globale		100,0		97,8
Crédit Foncier de Monaco		Monaco	Globale	70,1	70,1	67,4	67,4
CREELIA		France	Globale	100,0	100,0	98,1	98,1
E.P.E.M. Inc.		États-Unis	Globale	100,0	100,0	98,1	98,1
Fastnet Belgique		Belgique	Proportionnelle	50,0	50,0	26,1	26,1
Fastnet Irlande		Irlande	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
Fastnet Pays-Bas		Pays-Bas	Proportionnelle	50,0	50,0	26,1	26,1
Finanziaria Indosuez International Ltd.		Suisse	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Fund Channel		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	98,1	98,1
Gestion Privée Indosuez (G.P.I)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Nonghyup-CA		Corée du Sud	Équivalence *	40,0	40,0	39,3	39,3
Segespar Finance		France	Globale	100,0	100,0	98,1	98,1
Segespar Intermédiation		France	Globale	100,0	100,0	98,1	98,1
Sim S.p.A. Selezione e Distribuzione	S(4)	Italie	Globale		100,0		98,1
Sociétés d'investissement							
CACEIS SAS		France	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
CAI BP Holding		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
CASAM		France	Globale	100,0	100,0	98,0	98,0

CASAM Advisers LLC.		États-Unis	Globale	100,0	100,0	98,0	98,0
CASAM Americas Inc. (ex-CASAM US Holding Inc.)		États-Unis	Globale	100,0	100,0	98,0	98,0
CASAM Americas LLC.	S(4)	États-Unis	Globale		100,0		98,0
Lyra Capital LLC.		États-Unis	Globale	100,0	100,0	98,0	98,0
Lyra Partners LLC.	S(4)	États-Unis	Globale		100,0		98,0
Assurance							
Argence Gestion Assurances		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Assurances Mutuelles Fédérales		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Assurfi		France	Globale	55,0	55,0	55,0	55,0
BES Seguros		Portugal	Globale	75,0	75,0	56,0	56,0
BES Vida		Portugal	Globale	100,0	100,0	61,9	62,0
BFT opportunité		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Colisée Actions France Europe	S(3)	France	Globale		100,0		100,0
Colisée Actions 1	S(3)	France	Globale		100,0		100,0
Colisée Placements	S(3)	France	Globale		100,0		100,0
Crédit Agricole Assurances (CAA)	E	France	Globale	100,0		100,0	
Crédit Agricole Assurances Italia Holding	E	Italie	Globale	100,0		100,0	
Crédit Agricole Creditor Insurance (CACI)	E	France	Globale	100,0		100,0	
Crédit Agricole Life Insurance Europe (ex-Predica Europe S.A.)		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	99,9	99,9
Crédit Agricole Reinsurance S.A.		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Vita S.p.A. (ex-Po Vita Compagnia di Assicurazione S.p.A)		Italie	Globale *	100,0	50,0	87,5	39,3
Edram opportunités	E	France	Globale	100,0		100,0	
Federval		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finaref Assurances		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finaref Insurance Ltd.		Irlande	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finaref Life Limited		Irlande	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finaref Risques Divers		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finaref Vie		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Foncière Hypersud		France	Proportionnelle	51,4	51,4	51,4	51,4
GRD1		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD10		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD11		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD12		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD14		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD2		Japon	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD3		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD4		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD5		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD7		États-Unis	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD8		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD9		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Médicale de France		France	Globale	99,8	99,8	99,8	99,8
Pacifica		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica 2005 FCPR A		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica 2006 FCPR A		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica 2007 FCPR A	E	France	Globale	100,0		100,0	
Predica 2008 FCPR A	E	France	Globale	100,0		100,0	
Prediquant actions Amérique (ex-Prediquant actions)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Prediquant actions Asie	E	France	Globale	100,0		100,0	
Prediquant actions Europe	E	France	Globale	100,0		100,0	
Prediquant opportunité		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Space Holding (Ireland) Ltd.		Irlande	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Space Lux		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Space Reinsurance Company Limited		Irlande	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0

Via Vita	E	France	Globale	100,0		100,0	
Divers							
Brooke Securities Holdings Inc. (ex-Brooke Securities Holdings)		États-Unis	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
Brooke Securities Inc.		États-Unis	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
CAAM AI S Inc.		États-Unis	Globale	100,0	100,0	98,1	98,1
CAAM Distribution A.V.	E*	Espagne	Globale	100,0		98,0	
CAAM España S.L.	E*	Espagne	Globale	100,0		98,0	
CAAM Financial Solutions		France	Globale	100,0	100,0	98,1	98,1
CAAM Fondos S.G.I.I.C.	E*	Espagne	Globale	100,0		98,0	
CAAM Real Estate		France	Globale	100,0	100,0	98,1	98,1
CACEIS Fastnet		France	Proportionnelle	50,0	50,0	46,9	46,5
CACEIS Fastnet American Administration		France	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
CACEIS Fastnet Suisse		Suisse	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
Fastnet Luxembourg		Luxembourg	Proportionnelle	50,0	50,0	26,1	26,1
Ideam		France	Globale	100,0	100,0	98,1	98,1
Investor Service House S.A.		Luxembourg	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
OC Financial Services Inc. (ex-Olympia Financial Services Inc.)		Canada	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
Olympia Capital (Bermuda) Ltd. (ex-Olympia Capital Ltd.)		Royaume-Uni	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
Olympia Capital (Ireland) Ltd. (ex-Olympia Ireland Ltd.)		Irlande	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
Olympia Capital Associates L.P.		États-Unis	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
Olympia Capital Inc.		États-Unis	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
Olympia Capital Ltd. Cayman		États-Unis	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
Partinvest S.A.		Luxembourg	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
SCI La Baume		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Systeia	S(4)	France	Globale		79,2		76,6
Winchester Fiduciary Services Ltd.		Royaume-Uni	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
Winchester Global Trust Company Ltd. (ex-Winchester International Trust Company Ltd.)		Royaume-Uni	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
Banque de financement et d'investissement Établissement bancaire et financier							
Aguadana S.L.		Espagne	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Al BK Saudi Al Fransi – BSF		Arabie Saoudite	Équivalence	31,1	31,1	30,4	30,4
Altra Banque	S(2)	France	Équivalence		34,0		34,0
CA (Suisse) Bahamas		Bahamas	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Calyon Algérie		Algérie	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Calyon Australia Ltd.		Australie	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Calyon Bank Hungary Ltd.	S(3)	Hongrie	Globale		100,0		97,8
Calyon Bank Polska S.A.		Pologne	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Calyon Bank Slovakia A.S.	S(3)	Slovaquie	Globale		100,0		97,8
Calyon Bank Ukraine		Ukraine	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Calyon Leasing Japan CO Ltd. (ex-Crédit Lyonnais Company Japan)		Japon	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Calyon Merchant Bank Asia Ltd.		Singapour	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Calyon Rusbank S.A.		Russie	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Calyon Saudi Fransi Ltd.	E	Arabie Saoudite	Proportionnelle	55,0		53,8	
Calyon Yatirim Bankasi Turk A.S.		Turquie	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Calyon S.A.		France	Globale	97,8	97,8	97,8	97,8
Cogenec		Monaco	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
CPR Online		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
INCA SARL	E	Luxembourg	Globale	65,0		63,6	
LF Investments		États-Unis	Globale	99,0	99,0	96,8	96,8
LYANE BV	E	Luxembourg	Globale	100,0		63,6	
Newedge Group	E	France	Proportionnelle *	50,0		48,9	
Sociétés de Bourse							
Altura	S*	Espagne	Proportionnelle		50,0		33,4

CAI Cheuvreux		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
CAI Cheuvreux España S.A.		Espagne	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
CAIC International Ltd.		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
CAIC Italia Sim S.p.A.		Italie	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
CAIC Nordic AB		Suède	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
CAIC North America Inc.		États-Unis	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
CAIC Securities Ltd.	S*	Hong Kong	Globale		100,0		97,8
Calyon Financial	S*	France	Globale		100,0		97,8
Calyon Financial Hong Kong	S*	Hong Kong	Globale		100,0		97,8
Calyon Financial Inc.	S*	États-Unis	Globale		100,0		97,8
Calyon Financial Singapore	S*	Singapour	Globale		100,0		97,8
Calyon Securities Japan		Japon	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Groupe Cholet Dupont		France	Équivalence	33,4	33,4	32,7	32,7
Sociétés de crédit-bail et location							
Cardinalimmo		France	Globale	49,6	49,6	48,5	48,5
Financière Immobilière Calyon		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Sociétés d'investissement							
Banco Calyon Brasil		Brésil	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Cafi KEDROS		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Calyon Air Finance S.A.		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Calyon Capital Market Asia BV		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Calyon Capital Market International (CCMI)		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Calyon Finance Guernsey		Royaume-Uni	Globale	99,9	99,9	97,7	97,7
Calyon Financial Products		Royaume-Uni	Globale	99,9	99,9	97,7	97,7
Calyon Global Banking		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Calyon Global Partners Group		États-Unis	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Calyon Holdings		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Calyon Investments		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Calyon North America Holding	S*	États-Unis	Globale		100,0		97,8
Calyon Securities USA Inc.		États-Unis	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Capital Plus	(3)	Royaume-Uni	Globale		100,0		97,8
CLIFAP		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
CLINFIM		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Compagnie Française de l'Asie (CFA)		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Lyonnais Securities Asia BV		Hong Kong	Globale	100,0	100,0	87,3	69,0
Doumer Finance SAS		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Doumer Philemon		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Edelaar EESV		Pays-Bas	Globale	90,0	90,0	78,2	88,0
Ester Finance		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Fininvest		France	Globale	98,3	98,3	96,1	96,1
Fletirec		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Giaralpa SARL (ex-Calyon Financing Luxembourg SARL)	S(3)	Luxembourg	Globale		100,0		97,8
I.P.F.O.		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
ICF Holdings	S(3)	Royaume-Uni	Globale		100,0		97,8
Mescas		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Safec		Suisse	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
SNC Shaun		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Assurance							
CAIRS Assurance S.A.		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Divers							
Alcor		Hong Kong	Globale	99,1	99,1	94,3	96,8
Aylesbury		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Bletchley Investments Limited		Royaume-Uni	Globale	82,2	82,2	97,8	97,8
C.A.P.B. Levante		Espagne	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
C.A.P.B. Norte		Espagne	Globale	100,0	95,0	97,8	92,9
CA Conseil S.A.		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8

CAI Preferred Funding		États-Unis	Globale	100,0	100,0	99,0	99,0
CAI Preferred Funding II		États-Unis	Globale	100,0	100,0	99,0	99,0
Calixis Finance		France	Globale	89,8	89,8	87,8	87,8
Calliope SRL		Italie	Globale	90,0	90,0	59,0	59,0
Calyon Asia Shipfinance Service Ltd.		Hong Kong	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Calyon CLP		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Calyon Financial Canada	S*	Canada	Globale		100,0		97,8
Calyon Financial Solutions	E	France	Globale	99,6		97,4	
CASAM Systeia Equity Quant	S(3)	Irlande	Globale		99,9		97,7
CASAM Systeia Event Driven	S(3)	Irlande	Globale		99,9		97,6
CASAM Systeia Global Macro	S(3)	Irlande	Globale		97,7		95,6
Chauray		France	Proportionnelle	34,0	34,0	33,2	33,2
DGAD International SARL		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
European NPL S.A.		Luxembourg	Globale	67,0	67,0	65,5	65,5
Immobilière Sirius S.A. (ex-The Fastnet House S.A.)		Luxembourg	Globale *	100,0	50,0	97,8	50,0
Indosuez Finance Ltd.		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Indosuez Holding SCA II		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Indosuez Management Luxembourg II		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Island Refinancing SRL	E	Italie	Globale	100,0		65,5	
Korea 21st Century TR		Corée du Sud	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
LSF Italian Finance Cpy S.R.L.		Italie	Globale	90,0	90,0	65,5	65,5
Merisma		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Sagrantino		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	65,5	65,5
Sagrantino Italy SRL		Italie	Globale	90,0	90,0	65,5	65,5
SNC Doumer		France	Globale	99,9	99,9	97,7	97,7
SPV LDF 65	E	Luxembourg	Globale	65,0		63,6	
UBAF		France	Proportionnelle	47,0	47,3	46,0	46,3
Gestion pour compte propre et divers							
Crédit Agricole S.A.							
Crédit Agricole S.A.		France	Mère	100,0	100,0	100,0	100,0
Établissement bancaire et financier							
BFC Antilles Guyane		France	Globale	100,0	100,0	95,1	94,8
Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Corse	E	France	Globale	100,0		100,0	
CL Développement de la Corse		France	Globale	100,0	99,8	100,0	99,8
Crédit Agricole Covered Bonds		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Foncaris		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GFER (Groupement de Financement des Entreprises Régionales)		France	Globale	100,0	100,0	99,9	99,9
GPF (Groupement des Provinces de France)		France	Globale	99,0	99,0	99,0	99,0
GIE Attica		France	Équivalence	50,0	50,0	61,2	61,0
Sociétés d'investissement							
CASANLI		Luxembourg	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
Crédit Agricole Bourse		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Capital-investissement et Finance (CACIF)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Private Equity		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Lyonnais Capital-investissement		France	Globale	100,0	99,9	100,0	99,9
Crédit Lyonnais Venture Capital		France	Globale	99,9	99,9	99,9	99,9
Delfinances		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Eurazeo		France	Équivalence	24,9	23,5	16,6	16,2
IDIA Agricapital		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Divers							
AEPRIM	E	France	Globale	100,0		100,0	
CA Brasil DTVM		Brésil	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
CA Grands Crus		France	Globale	100,0	100,0	80,0	80,0
CA Preferred Funding LLC.		États-Unis	Globale	100,0	100,0	6,5	6,5
CACI 1		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0

Cedicam		France	Globale	50,0	50,0	62,7	62,5
CPR Holding (CPRH)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CPR Investissement (INVT)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Capital-investissement		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Immobilier		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Immobilier Transaction		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Lyonnais L B 01		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
EUROPAY France	E	France	Équivalence	26,5		26,5	
Finasic		France	Globale	100,0	100,0	98,1	98,1
GIE Silca		France	Globale	100,0	100,0	99,3	99,3
Holding Eurocard	E	France	Équivalence	27,5		27,5	
Litho Promotion		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Progica		France	Équivalence	34,0	34,0	34,0	34,0
R.S.B.		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Max Hymans		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Pasteur 3		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Quentyvel		France	Globale	100,0	96,7	100,0	96,7
SCI Raspail		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Segespar Informatique Technique Services		France	Globale	99,8	99,8	91,8	91,9
SIS (Société Immobilière de la Seine)		France	Globale	72,9	72,9	79,7	79,7
SNC Kalliste Assur	E	France	Globale	100,0		100,0	
Sodica SAS		France	Globale	100,0	100,0	98,9	98,9
UI Vavin 1		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Unibiens		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Uni-Édition		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Unimo		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Développement touristique-immobilier							
Groupe Monné-Decroix		France	Globale	100,0	70,0	100,0	70,0

(1) Entrées (E) et sorties (S) du périmètre.

(2) Société cédée au hors-Groupe ou perte de contrôle.

(3) Entité déconsolidée en raison de son caractère non significatif ou cessation d'activité.

(4) Entité fusionnée avec une autre entité consolidée.

* Changement de méthode de consolidation.

VI. — Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.

Exercice clos le 31 décembre 2008.

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Crédit Agricole S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 de l'annexe aux états financiers qui expose le changement de méthode comptable relatif à l'amendement de la norme IAS 39 qui ouvre la possibilité de reclasser certains actifs financiers.

II. Justification des appréciations.

La crise financière qui s'est progressivement accompagnée d'une forte volatilité des marchés et d'une crise économique a entraîné de multiples conséquences pour les entreprises en général et pour les établissements de crédit, notamment au plan de leurs activités et de leur financement. C'est

dans ce contexte que nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce.

Principes comptables.

- Les notes 1 et 9 de l'annexe aux états financiers exposent le changement de méthode appliqué par votre Groupe concernant l'amendement de la norme IAS 39 qui ouvre la possibilité de reclasser dans d'autres catégories certains actifs financiers initialement détenus à des fins de transaction ou classés en actifs disponibles à la vente. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Groupe, nous nous sommes assurés de la correcte application de ce changement de méthode comptable et du caractère approprié de l'information donnée à ce titre dans la note 9 de l'annexe aux états financiers.

Estimations comptables.

- Comme indiqué dans la note 1 de l'annexe aux états financiers, votre Groupe constitue des dépréciations pour couvrir les risques avérés de non-recouvrement de créances, inhérents à ses activités. Nous avons examiné le dispositif mis en place par la direction pour identifier et évaluer ces risques ainsi que pour déterminer le montant des dépréciations qu'elle estime nécessaires, et nous avons vérifié que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1 de l'annexe aux états financiers.

- Votre Groupe utilise des modèles internes pour l'évaluation de la juste valeur de certains instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés organisés. Nous avons examiné le dispositif mis en place par la direction pour la détermination et le contrôle des modèles et des paramètres utilisés et la prise en compte des risques associés à ces instruments, et nous avons vérifié que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1 de l'annexe aux états financiers.

- Comme indiqué dans les notes 1 et 10 de l'annexe aux états financiers, votre Groupe a mis en place des modalités spécifiques de valorisation des instruments financiers exposés directement ou indirectement à la crise financière. Nous avons examiné le dispositif mis en place par la direction pour recenser et évaluer ces risques et nous avons vérifié que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1 de l'annexe aux états financiers.

- Comme indiqué dans la note 1 de l'annexe aux états financiers, votre Groupe a procédé à des estimations pour intégrer la variation de son propre risque de crédit dans la valorisation des émissions comptabilisées à la juste valeur par résultat. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

- Votre direction procède à d'autres estimations dans le cadre habituel de la préparation de ses comptes consolidés, comme exposé en note 1 de l'annexe aux états financiers, qui portent, notamment, sur la valorisation et les dépréciations durables sur titres de capitaux propres non consolidés, les charges liées aux régimes de retraites et avantages sociaux futurs, les provisions pour risques opérationnels, les provisions pour risques juridiques, la dépréciation des écarts d'acquisition, les impôts différés et la constatation de l'actif de participation aux bénéfices différée des assurés et la justification de son caractère recouvrable. Nos travaux ont consisté à examiner les méthodes et hypothèses retenues, en tenant compte du contexte particulier lié à la crise, à apprécier les évaluations qui en résultent et à vérifier qu'une information appropriée est donnée dans les notes de l'annexe aux états financiers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique.

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine, le 25 mars 2009

Les Commissaires aux comptes :

PricewaterhouseCoopers Audit
Gérard Hautefeuille

Ernst & Young et Autres
Valérie Meeus

B. — Comptes individuels au 31 décembre 2008.

en normes françaises arrêtés par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 3 mars 2009.

Bilan de Crédit Agricole S.A. (comptes individuels) au 31 décembre 2008.

I. — Bilan au 31 décembre 2008.

(En millions d'euros).

Actif	Notes	31/12/2008	31/12/2007
Opérations interbancaires et assimilées		88 689	77 099
Caisse, banques centrales *		5 146	3 179
Effets publics et valeurs assimilées	5	9 855	5 046
Créances sur les établissements de crédit	3	73 688	68 874
Opérations internes au Crédit Agricole	3	246 511	229 876
Opérations avec la clientèle	4	4 372	2 114
Opérations sur titres		32 535	25 971

Obligations et autres titres à revenu fixe	5	30 801	24 025
Actions et autres titres à revenu variable	5	1 734	1 946
Valeurs immobilisées		67 128	64 832
Participations et autres titres détenus à long terme	6,7	12 042	10 526
Parts dans les entreprises liées	6,7	54 885	54 105
Immobilisations incorporelles	7	7	18
Immobilisations corporelles	7	194	183
Capital souscrit non versé	8		
Actions propres		122	242
Comptes de régularisation et actifs divers		40 724	30 513
Autres actifs	8	21 065	15 280
Comptes de régularisation	8	19 659	15 233
Total actif		480 081	430 647

* Les opérations ayant comme contrepartie la Banque Postale (ex CCP) sont désormais rattachées à la rubrique "Créances sur établissements de crédit".

Passif	Notes	31/12/2008	31/12/2007
Opérations interbancaires et assimilées		79 079	73 706
Banques centrales *		3	2
Dettes envers les établissements de crédit	10	79 076	73 704
Opérations internes au Crédit Agricole	10	19 905	20 365
Comptes créditeurs de la clientèle	11	174 761	168 011
Dettes représentées par un titre	12	91 848	84 352
Comptes de régularisation et passifs divers		41 317	27 185
Autres passifs	13	19 758	11 274
Comptes de régularisation	13	21 559	15 911
Provisions et dettes subordonnées		36 821	24 795
Provisions	14, 15, 16	1 455	1 519
Dettes subordonnées	18	35 366	23 276
Fonds pour risques bancaires généraux	17	829	780
Capitaux propres hors FRBG	19	35 521	31 453
Capital souscrit		6 679	5 009
Primes d'émission		20 695	16 554
Réserves		2 761	2 738
Écart de réévaluation			
Provisions réglementées et subventions d'investissement		3	3
Report à nouveau		5 134	2 253
Résultat de l'exercice		249	4 896
Total passif		480 081	430 647

* Les opérations ayant comme contrepartie la Banque Postale (ex CCP) sont désormais rattachées à la rubrique "Dettes sur établissements de crédit".

Hors-bilan	31/12/2008	31/12/2007
Engagements donnés	24 936	24 761
Engagements de financement	3 245	3 838
Engagements de garantie	21 691	20 923
Engagements sur titres		
Engagements reçus	5 138	3 823
Engagements de financement	3 142	2 184

Engagements de garantie	1 996	1 639
Engagements sur titres		

II. — Compte de résultat au 31 décembre 2008.

(En millions d'euros)	Notes	31/12/2008	31/12/2007
Intérêts et produits assimilés	26	19 513	17 418
Intérêts et charges assimilées	26	-20 955	-18 036
Revenus des titres à revenu variable	27	3 247	4 231
Commissions (produits)	28	591	409
Commissions (charges)	28	-1 005	-881
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	29	108	-294
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	30	487	222
Autres produits d'exploitation bancaire	31	96	107
Autres charges d'exploitation bancaire	31	-155	-232
Produit net bancaire		1 927	2 944
Charges générales d'exploitation	32	-674	-580
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		-12	-11
Résultat brut d'exploitation		1 241	2 353
Coût du risque	33	30	8
Résultat d'exploitation		1 271	2 361
Résultat net sur actifs immobilisés	34	-1 346	1 982
Résultat courant avant impôt		-75	4 343
Résultat exceptionnel			
Impôt sur les bénéfices	35	373	602
Dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées		-49	-49
Résultat net de l'exercice		249	4 896

III. — Affectation du résultat.

Troisième résolution (Affectation du résultat, fixation et mise en paiement du dividende). — L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, constate que le bénéfice net de l'exercice 2008 s'élève à 248 598 945,42 euros.

En conséquence, l'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration :

- décide, sur le bénéfice de l'exercice s'élevant à 248 598 945,42 euros, d'affecter un montant de 12 429 947,27 euros à la réserve légale ;
- constate que le bénéfice distribuable de l'exercice, après affectation à la réserve légale de 12 429 947,27 euros, et compte tenu du report à nouveau bénéficiaire de 5 133 758 198,11 euros, s'élève à 5 369 927 196,26 euros ;
- décide la distribution aux actionnaires, à titre de dividende, d'une somme de 1 001 854 123,20 euros, soit un dividende de 0,45 euro par action ;
- prend acte que le nouveau solde du report à nouveau s'élèvera à 4 368 073 073,06 euros.

Le dividende à distribuer sera détaché de l'action chez Euronext Paris le 27 mai 2009 et mis en paiement en numéraire à compter du 23 juin 2009.

Au cas où, lors de la mise en paiement du dividende, Crédit Agricole S.A. détiendrait certaines de ses propres actions, la somme correspondant aux dividendes non versés en raison de la détention desdites actions sera affectée au compte "report à nouveau", étant précisé que tous les pouvoirs sont donnés au conseil d'administration pour procéder à cette inscription.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que le dividende ouvre droit à l'abattement de 40 % mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du même Code, abattement applicable aux seules personnes physiques résidentes fiscales en France, sauf option exercée au titre de ces dividendes ou des autres revenus perçus au cours de la même année pour le prélèvement forfaitaire libératoire prévu à l'article 117 quater du Code général des impôts.

Il n'existe pas de revenus distribués au titre de la présente assemblée générale, éligibles ou non à l'abattement de 40 % mentionné ci-dessus, autres que le dividende dont la distribution est proposée.

Il est rappelé, ci-après, le montant des dividendes, des revenus distribués éligibles à l'abattement et des revenus distribués non éligibles à l'abattement au titre des trois exercices précédents.

Exercice	Dividende	Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %	Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 %
----------	-----------	---	---

2005	0,94 €	0,94 €	Néant
2006	1,15 €	1,15 €	Néant
2007	1,20 €	1,20 €	Néant

Cette résolution est adoptée par 1 600 107 735 voix pour, 866 314 contre et 428 653 abstentions.

Quatrième résolution (*Option pour le paiement du dividende en actions*). — L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, conformément aux articles L.232-18 à L.232-20 du Code de commerce et à l'article 29 des statuts, décide d'accorder à chaque actionnaire la possibilité d'opter pour un paiement du dividende :

- soit en numéraire ;
- soit en actions, le paiement s'effectuant sur 100 % de ce dividende, soit 0,45 euro par action.

Cette option devra être exercée entre le 27 mai 2009 et le 11 juin 2009 inclus en faisant la demande auprès des établissements payeurs. Au-delà de cette dernière date, ou à défaut d'exercice de l'option, le dividende sera payé uniquement en numéraire.

Le dividende sera mis en paiement en numéraire à compter du 23 juin 2009.

Le prix d'émission des actions nouvelles qui seront remises en paiement du dividende ne pourra être inférieur à 90 % de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision de mise en distribution, diminuée du montant net du dividende.

Les actions ainsi émises en paiement du dividende porteront jouissance au 1er janvier 2009.

Si le montant des dividendes pour lesquels est exercée l'option ne correspond pas à un nombre entier d'actions le jour où il exerce son option, l'actionnaire recevra le nombre d'actions immédiatement inférieur complété d'une soulte en espèces.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, pour assurer l'exécution de la présente décision, effectuer toutes opérations liées ou consécutives à l'exercice de l'option, constater l'augmentation de capital qui en résultera, apporter les modifications corrélatives à l'article 6 des statuts relatif au capital social et procéder aux formalités légales de publicité.

Cette résolution est adoptée par 1 597 032 029 voix pour, 3 906 555 contre et 464 118 abstentions.

IV. — Notes annexes aux comptes individuels de Crédit Agricole S.A.

Note 1. Cadre juridique et financier – Événements significatifs relatifs à l'exercice 2008.

1.1. Cadre juridique et financier.

Crédit Agricole S.A. est une Société Anonyme au capital de 6 679 027 milliers d'euros (soit 2 226 342 496 actions de 3 euros de valeur nominale).

Les actions représentatives du capital de Crédit Agricole S.A. au 31 décembre 2008 se répartissent de la façon suivante :

- SAS Rue La Boétie à hauteur de 54.78 % ;
- le public (y compris les salariés) à hauteur de 44.64 %.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. détient 13 011 521 actions propres au 31 décembre 2008, soit 0,58 % de son capital, contre 12 552 962 actions propres au 31 décembre 2007.

Les Caisses régionales de Crédit Agricole sont des sociétés coopératives dont le statut et le fonctionnement sont définis par les lois et règlements codifiés dans le Code monétaire et financier. Pour sa part Crédit Agricole S.A. détient 25 % des Certificats Coopératifs d'Associés et/ou des Certificats Coopératifs d'Investissement émis par les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses régionales, leur octroie des avances au moyen des ressources qu'elles collectent en son nom, centralise leurs excédents de ressources monétaires et exerce à leur égard un pouvoir légal de tutelle conformément aux dispositions du Code monétaire et financier. Les spécificités de ces relations sont décrites au paragraphe suivant : "1.2 Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole".

La Loi bancaire du 24 janvier 1984, reprise dans le Code monétaire et financier, a confirmé Crédit Agricole S.A. dans son rôle d'organe central : à ce titre, cet établissement représente les Caisses régionales auprès de la Banque de France, du Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, et de la Commission bancaire.

Crédit Agricole S.A. est chargée de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect des normes de gestion destinées à en garantir la liquidité et la solvabilité.

Crédit Agricole S.A. exerce un contrôle administratif, technique et financier sur l'organisation et la gestion des Caisses régionales. Elle garantit la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau Crédit Agricole que de chacun des établissements de crédit qui lui sont affiliés. Par homothétie, les Caisses régionales garantissent le passif de Crédit Agricole S.A. à hauteur de leurs fonds propres.

1.2. Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole.

L'appartenance au groupe Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

Comptes ordinaires des Caisses régionales.

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créancier, est présenté au bilan en : "Opérations internes au Crédit Agricole – Comptes ordinaires".

Comptes d'épargne à régime spécial.

Les ressources d'épargne à régime spécial (comptes sur Livret d'Épargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, Plans d'Épargne Populaire, livret jeune) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en "Comptes créditeurs de la clientèle".

Comptes et avances à terme.

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc.) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. Ces ressources sont centralisées à Crédit Agricole S.A. et figurent à ce titre à son bilan.

Elles permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les "avances" (prêts) faites aux Caisses régionales leur permettant d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en oeuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites "avances-miroir" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 %, puis 33 % et, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1er janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1er janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales.

Les ressources d'origine "monétaire" des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts Clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A., où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques "Opérations internes au Crédit Agricole".

Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous la forme de placements de 3 à 10 ans dont toutes les caractéristiques sont identiques à celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

Opérations en devises.

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A. en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Dettes subordonnées".

Couverture des risques de liquidité et de solvabilité.

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un Protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce Protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du Protocole sont détaillées au Chapitre III du document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation de 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un événement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

1.3. Événements significatifs relatifs à l'exercice 2008.

Crédit Agricole S.A. a procédé le 14 janvier 2008 à la cession de la totalité de sa participation directe de 2,07 % dans le capital de Suez, soit 27 014 040 actions, au prix de 45 euros par action, pour un montant total de 1 215 millions d'euros. Cette cession s'est effectuée par placement auprès d'investisseurs institutionnels de 1,88 % du capital, soit 24 558 219 actions, auquel s'est ajoutée une option de surallocation consentie aux Chefs de file – Teneurs de livre, exercée le 15 janvier 2008 et portant sur 2 455 821 actions, soit 10 % du montant du placement. L'impact sur le résultat net 2008 de Crédit Agricole S.A. est supérieur à 470 millions d'euros.

Le 21 février 2008, la Banque d'Espagne a autorisé Crédit Agricole S.A. à prendre une participation significative dans le capital de Bankinter. Cette décision permet à Crédit Agricole S.A. de conclure l'acquisition des 14,99 % du capital de Bankinter, pour un montant total de 809 millions d'euros, engagée le 19 novembre 2007. Cet achat s'ajoute aux 4,75 % de Bankinter déjà acquis sur le marché par Crédit Agricole S.A.

Suite à la période de négociation exclusive entamée le 28 mars 2008, Crédit Agricole et Banco Popolare, un des principaux groupes bancaires en Italie, ont annoncé la conclusion d'un accord en vue du rapprochement en Italie de leurs filiales spécialisées dans le crédit à la consommation, respectivement Agos et Ducato. Cet accord prévoyant la création d'une entité combinée détenue à 61 % par Sofinco et à 39 % par Banco Popolare a reçu l'autorisation de la Commission européenne en décembre 2008. Cette nouvelle entité disposera d'un réseau de 256 agences.

En octobre, Norinchukin Bank, la banque des coopératives agricoles, forestières et de pêcheurs du Japon est entrée au capital de Crédit Agricole S.A. à hauteur de 0,5 % pour environ 30 milliards de yens (205 millions d'euros environ). Cette acquisition a eu lieu sur le marché boursier en vertu d'un accord entre Norinchukin et Crédit Agricole et porte sur 12,7 millions d'actions.

Cette transaction constitue le point de départ d'un renforcement de la coopération sur des questions d'intérêt commun (notamment en matière d'opérations internationales).

En novembre 2008, apport à Crédit Agricole Assurances (CAA) de la totalité des lignes Predica et Pacifica à leur valeur comptable, rémunérées par l'émission de 92 960 482 actions CAA d'une valeur de 6 504,9 millions d'euros. Sur décembre 2008, entrée de 10 845 403 actions soit une valeur de 759,18 millions d'euros CAA émises en rémunération des apports des filiales d'assurances à l'étranger. L'encours s'élève à 7 264 millions d'euros, soit 103 787 885 actions.

En décembre, Crédit Agricole S.A. a porté sa participation dans la quatrième banque japonaise, Resona Holdings de 0,96 % à 3,46 %, pour 400 millions d'euros. Dans le cadre d'un partenariat non exclusif, les deux groupes coopèrent depuis 2002, en particulier dans l'assurance-vie, la gestion d'actifs et sur les marchés de capitaux.

Enfin, Crédit Agricole S.A. s'engage résolument dans la lutte contre la pauvreté dans le monde avec la création de la Fondation Grameen Crédit Agricole pour la micro-finance en partenariat avec le professeur Muhammad Yunus, Prix Nobel de la Paix 2006.

Dispositif d'adaptation de Crédit Agricole S.A. au nouveau contexte financier mondial.

Au cours de l'année 2008, Crédit Agricole S.A. a pris des mesures pour s'adapter au nouveau contexte financier mondial. Parmi ces mesures 3 sont remarquables :

- augmentation de capital de 5,9 milliards d'euros lancée le 4 juin 2008 afin de renforcer les ratios prudentiels (Tier 1). Le nombre d'actions restant à souscrire après prise en compte de la souscription à titre irréductible de l'actionnaire majoritaire, SAS Rue La Boétie, a été couvert à plus de 130 %. Cette augmentation de capital par émission de 556 585 624 actions nouvelles porte le capital social de Crédit Agricole S.A. à 6 679 millions d'euros ;

- en septembre, plan de recentrage et de développement de Calyon qui s'appuie sur ses points forts historiques : une implantation internationale, une base de clientèle corporate et institutionnels solide et des compétences reconnues dans les domaines des financements structurés, du courtage et des marchés de capitaux ;

- réorganisation de Crédit Agricole S.A. en octobre : cette nouvelle organisation traduit les priorités du Groupe en matière de développement du coeur de l'activité banque assurances, tant en France qu'à l'étranger, l'optimisation de la force des métiers spécialisés et accroître le rôle des fonctions de pilotage stratégique et financier.

Dans le cadre du plan français pour assurer le financement de l'économie et restaurer la confiance, l'État a emprunté 10,5 milliards d'euros par une émission d'OAT. Ces capitaux levés ont été investis dans les fonds propres de 6 grandes banques françaises et à ce titre Crédit Agricole S.A. a émis une ligne de titres super subordonnés à durée indéterminée de 3 milliards d'euros qui a été souscrite par la société de prise de participation de l'État (SPPE). Cet accroissement des fonds propres pourra permettre d'augmenter le potentiel de financement de l'économie mais aussi de répondre aux attentes des marchés.

De plus, l'État et sept banques ont créé la Société de financement de l'économie française (SFEF) qui emprunte sur les marchés financiers avec la garantie de l'État puis prête aux banques qui financent l'économie. Dans ce cadre Crédit Agricole S.A. a emprunté 3 419 millions d'euros à la SFEF et a apporté en garantie des actifs à hauteur de 4 767 millions d'euros.

Enfin, dans le cadre du pilotage de son risque de liquidité, Crédit Agricole S.A. a accru ses garanties auprès de la Banque de France en apportant 6 443 millions d'euros de titres au 31 décembre 2008 dans le dispositif de gestion globale de garanties (3G). Complétant les garanties déjà existantes sous forme de crédits à la clientèle, ces titres permettront à Crédit Agricole S.A. d'accroître si nécessaire le montant de ses refinancements auprès de la Banque Centrale Européenne.

1.4. Événements postérieurs à l'exercice 2008.

Le 26 janvier 2009 Crédit Agricole S.A. et la Société Générale ont signé un accord préliminaire en vue de rapprocher leurs activités de gestion d'actifs. Ce nouveau pôle comprend 100 % des activités du groupe CAAM auxquelles la Société Générale apporte ses activités de gestion européennes et asiatiques ainsi que 20 % de TCW, sa filiale de gestion d'actifs aux États-Unis.

Ce nouvel acteur majeur se situera au 4e rang européen et au 9e rang mondial et renforcera en Europe le poids de la place financière de Paris.

Il sera détenu à 70 % par Crédit Agricole S.A. et à 30 % par la Société Générale. La nouvelle société a pour ambition d'être le fournisseur de référence de solutions d'épargne pour les réseaux de banque de détail des groupes Crédit Agricole et Société Générale mais aussi d'être un gestionnaire d'actifs multi-expertises proposant une offre de gestion performante adaptée aux besoins des clients institutionnels et s'appuyant sur un réseau international étendu.

Note 2. Principes, méthodes comptables.

Les états financiers de Crédit Agricole S.A. sont établis en conformité avec les principes comptables applicables en France aux établissements bancaires.

La présentation des états financiers de Crédit Agricole S.A. est conforme aux dispositions du règlement 91-01 du Comité de la réglementation bancaire (CRB), modifié par le règlement 2000-03 du Comité de la réglementation comptable (CRC), relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des entreprises relevant du Comité de la réglementation bancaire et financière (CRBF) lui-même modifié par les règlements CRC 2004-16, 2005-04, 2007-05 et 2008-02.

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent concernent les points suivants :

- Crédit Agricole S.A. applique à compter du 1er janvier 2008 les règlements CRC 2008-01 et 2008-02 du 3 avril 2008, afférents au traitement des opérations de fiducie et aux informations les concernant. L'application de ces nouveaux règlements ne concerne pas Crédit Agricole S.A. sur la période ;

- Crédit Agricole S.A. applique à compter du 1er janvier 2008 le règlement CRC 2008-07 du 3 avril 2008, afférent à la comptabilisation des frais d'acquisition de titres et modifiant le règlement CRB 90-01 modifié relatif à la comptabilisation des opérations sur titres. L'application de ce nouveau règlement n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de Crédit Agricole S.A. sur la période ;

- Crédit Agricole S.A. applique à compter du 1er janvier 2008 le règlement CRC 2008-15 du 4 décembre 2008, afférent au traitement comptable des plans d'options d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites aux employés. L'application de ce nouveau règlement n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de Crédit Agricole S.A. sur la période ;

- Crédit Agricole S.A. applique au plus tôt à compter du 1er juillet 2008, et à la même date que le règlement européen CE 1004-2008, le règlement CRC 2008-17 du 10 décembre 2008, afférent aux transferts de titres hors de la catégorie "titres de transaction" et hors de la catégorie "titres de placement" et à la comptabilisation des plans d'options d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites aux employés et modifiant le règlement CRB 90-01 relatif à la comptabilisation des opérations sur titres modifié par le règlement CRB 95-04 et les règlements CRC 2000-02, 2002-01, 2005-01 et 2008-07. En 2008, Crédit Agricole S.A. n'a pas effectué de reclassement de titres en application du règlement CRC 2008-17 et du règlement européen CE 1004-2008.

2.1. Créances et engagements par signature.

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par le règlement CRC 2002-03 du 12 décembre 2002, modifié par les règlements CRC 2005-03 et 2007-06, relatifs au traitement comptable du risque de crédit.

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit ;
- les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole ;
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

Les avances accordées par Crédit Agricole S.A. aux Caisses régionales ne représentent pas pour Crédit Agricole S.A. un risque direct sur les bénéficiaires des prêts primaires distribués par les Caisses régionales, mais éventuellement un risque indirect sur la solidité financière de celles-ci. À ce titre, Crédit Agricole S.A. n'a pas constaté de dépréciation sur les avances aux Caisses régionales.

La mise en place du règlement du CRC n° 2002-03 relatif au traitement comptable du risque de crédit a conduit Crédit Agricole S.A. à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles suivantes :

Créances restructurées.

Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.), afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Par conséquent, sont exclues des créances restructurées :

- les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité ;
- les créances dont le tableau d'amortissement théorique est modifié du fait de l'application d'une option ou clause contractuelle prévue initialement au contrat (exemple : pause et report d'échéance).

Crédit Agricole S.A. ne détient pas de créances restructurées au 31/12/2008.

Créances douteuses.

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré sur base individuelle correspondant à l'une des situations suivantes :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de crédit-bail immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits) ;
- la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré ;
- il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par l'établissement, ou qu'il a été averti que son encours dépasse une limite fixée par l'établissement dans le cadre de son dispositif de contrôle interne, ou qu'il a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Sous condition, en lieu et place des critères susvisés, l'établissement peut décompter l'ancienneté de l'impayé lorsque le découvert a fait l'objet de la part de l'établissement d'une demande de remboursement total ou partiel auprès du débiteur.

Parmi les encours douteux, Crédit Agricole S.A. distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis :

Créances douteuses non compromises.

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

Créances douteuses compromises.

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Les intérêts contractuels ne sont plus comptabilisés après le transfert en encours douteux compromis.

Dépréciation au titre du risque de crédit avéré.

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par Crédit Agricole S.A. par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Les pertes probables relatives aux engagements hors-bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Traitement des décotes et dépréciations.

La décote constatée lors d'une restructuration de créance ou la dépréciation calculée sur une créance douteuse est enregistrée en coût du risque. Pour les créances restructurées inscrites en encours sains, cette décote est réintégrée sur la durée de vie dans la marge d'intérêt. Pour les créances restructurées ayant un caractère douteux et pour les créances douteuses non restructurées, les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non-recouvrement sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation et à l'amortissement de la décote du fait du passage du temps étant inscrites dans la marge d'intérêt.

Dépréciation au titre du risque de crédit non affecté individuellement.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. a également constaté au passif de son bilan des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, tels que les provisions sectorielles ou des provisions calculées à partir des modèles Bâle II. Ces dernières visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel, sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement.

2.2. Portefeuille Titres.

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par le règlement CRB 90-01 modifié notamment par les règlements CRC 2005-01, 2008-07 et 2008-17 ainsi que par le règlement CRC 2002-03 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

2.2.1 Titres de transaction.

Ce sont des titres qui, à l'origine, sont :

- soit acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme ;

- soit, le cas échéant, détenus par l'établissement du fait de son activité de mainteneur de marché, ce classement en titres de transaction étant subordonné à la condition que le stock de titres fasse l'objet d'une rotation effective et d'un volume d'opération significatif compte tenu des opportunités du marché.

Ces titres doivent être négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles doivent être représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sont également considérés comme des titres de transaction :

- les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres ou d'autres instruments financiers qui sont gérés ensemble, et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme ;

- les titres faisant l'objet d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage effectuée sur un marché d'instruments financiers organisé ou assimilé.

Hormis dans les cas prévus par le CRC 2008-17, les titres enregistrés parmi les titres de transaction ne peuvent être reclassés dans une autre catégorie comptable et continuent à suivre les règles de présentation et de valorisation des titres de transaction jusqu'à leur sortie du bilan par cession, remboursement intégral ou passage en pertes.

Les titres de transaction sont comptabilisés à la date de leur négociation et pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus.

La dette représentative des titres vendus à découvert est inscrite au passif de l'établissement cédant pour le prix de vente des titres frais exclus.

À chaque arrêté comptable, les titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat et enregistré dans la rubrique "Solde des opérations des portefeuilles de négociation".

2.2.2. Titres de placement.

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

Des obligations en euros et en devises, des titres de SICAV et de Fonds Communs de Placement, constituent l'essentiel du portefeuille de titres de placement de Crédit Agricole S.A.

- Obligations et autres titres à revenu fixe.

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : "Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe".

- Actions et autres titres à revenu variable.

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat hors frais d'acquisition. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique : "Revenus des titres à revenu variable".

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

À la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêt) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins value latente. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

En outre, pour les titres à revenu fixe, des dépréciations destinées à prendre en compte le risque de contrepartie et comptabilisées en coût du risque, sont constituées sur cette catégorie de titres :

- s'il s'agit de titres cotés, sur la base de la valeur de marché qui tient intrinsèquement compte du risque de crédit. Cependant, si Crédit Agricole S.A. dispose d'informations particulières sur la situation financière de l'émetteur qui ne sont pas reflétées dans la valeur de marché, une dépréciation spécifique est constituée ;

- s'il s'agit de titres non cotés, la dépréciation est constituée de manière similaire à celle des créances sur la clientèle au regard des pertes probables avérées (cf. note 2.1 Créances et engagements par signature – Dépréciations au titre du risque de crédit avéré).

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique : "Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés" du compte de résultat.

2.2.3. Titres d'investissement.

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels Crédit Agricole S.A. dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante juridique ou autre qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition exclus et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du règlement du CRC 2002-03 sur le risque de crédit ; elle est enregistrée dans la rubrique "Résultat net sur actifs immobilisés".

En cas de cession de titres d'investissement, ou de transfert dans une autre catégorie de titres, pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément au règlement CRC 2005-01, hors exceptions prévues par ce CRC et par le CRC 2008-17.

2.2.4. Titres de l'activité de portefeuille.

Conformément au règlement CRC 2000-02, les titres classés dans cette catégorie correspondent à des "investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme, sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle".

De plus, des titres ne peuvent être affectés à ce portefeuille que si cette activité, exercée de manière significative et permanente dans un cadre structuré, procure à l'établissement une rentabilité récurrente, provenant principalement des plus-values de cession réalisées. Crédit Agricole S.A. satisfait à ces conditions et peut classer une partie de ses titres dans cette catégorie.

Les titres de l'activité de portefeuille sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

Lors des arrêts comptables, ces titres sont évalués au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité, laquelle est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de la durée résiduelle de détention estimée.

Pour les sociétés cotées, la valeur d'utilité correspond généralement à la moyenne des cours de bourse constatés sur une période suffisamment longue, tenant compte de l'horizon de détention envisagé, afin d'atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles des cours de bourse (le cas échéant, l'entité indiquera à quoi correspond la valeur d'utilité qu'elle retient pour les sociétés cotées si différent de ce qui est indiqué – par exemple "au cours de clôture").

Les moins-values latentes éventuelles sont calculées par ligne de titre, et font l'objet d'une dotation de dépréciation sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Elles sont enregistrées sous la rubrique "Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés", de même que les flux de dépréciation relatifs à ces titres.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

2.2.5. Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme.

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.

- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.

- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière, en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais exclus.

À la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir, compte tenu de ses objectifs de détention. L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrées dans la rubrique "Résultat net sur actifs immobilisés".

2.2.6. Prix de marché.

Le prix de marché, auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent ;

- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif ou si le titre n'est pas coté, Crédit Agricole S.A. détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, Crédit Agricole S.A. utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres, lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

2.2.7. Dates d'enregistrement.

Crédit Agricole S.A. enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

2.2.8. Pensions livrées.

Les titres donnés en pension livrée sont maintenus au bilan et le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan.

Les titres reçus en pension livrée ne sont pas inscrits au bilan mais le montant décaissé, représentatif de la créance sur le cédant, est enregistré à l'actif du bilan.

Les titres donnés en pension livrée font l'objet des traitements comptables correspondant à la catégorie de portefeuille dont ils sont issus.

2.2.9. Reclassement de titres.

Conformément au règlement CRC 2008-17 du 10 décembre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance ;

- du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

Crédit Agricole S.A. n'a pas opéré, en 2008, de reclassement au titre du règlement CRC 2008-17.

2.2.10. Rachat d'actions propres.

Les actions propres rachetées par Crédit Agricole S.A., y compris les actions et options sur actions détenues en couverture des plans de stock-options sont enregistrées à l'actif du bilan dans la catégorie des opérations sur titres, actions et autres titres à revenus variables. Elles font l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation si la valeur d'inventaire est inférieure au prix d'achat.

2.3. Immobilisations.

Crédit Agricole S.A. applique le règlement CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs. Par conséquent, Crédit Agricole S.A. applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce règlement la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Conformément au règlement CRC 2004-06, le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée "en magasin".

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement.

À l'exception des logiciels, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par Crédit Agricole S.A. suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros oeuvre	30 à 80 ans
Second oeuvre	8 à 40 ans
Installations techniques	5 à 25 ans
Agencements	5 à 15 ans
Matériel informatique	4 à 7 ans (dégressif ou linéaire)
Matériel spécialisé	4 à 5 ans (dégressif ou linéaire)

Enfin, les éléments dont dispose Crédit Agricole S.A., sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

2.4. Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle.

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit ;
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole ;
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celles-ci incluent notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

2.5. Dettes représentées par un titre.

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif "Dettes subordonnées".

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés. La charge correspondante est inscrite dans la rubrique : "Intérêts et charges assimilées sur obligation et autres titres à revenu fixe".

Les primes de remboursement peuvent être amorties selon deux méthodes :

- soit au prorata des intérêts courus pour les obligations émises avant le 1er janvier 1993, ou pour celles dont la prime de remboursement est inférieure à 10 % du prix d'émission ;
- soit de façon actuarielle pour les emprunts émis depuis le 1er janvier 1993 dont la prime de remboursement excède 10 % du prix d'émission.

Crédit Agricole S.A. applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

Les commissions de service financier, versées aux Caisses régionales, sont comptabilisées en charges sous la rubrique "Commissions (charges)".

2.6. Provisions.

Crédit Agricole S.A. applique le règlement du Comité de la réglementation comptable n 2000-06 sur les passifs concernant la comptabilisation et l'évaluation des provisions entrant dans le champ d'application de ce règlement.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

Les provisions incluent également les risques-pays. L'ensemble de ces risques fait l'objet d'un examen trimestriel.

Les risques pays sont provisionnés après analyse des types d'opérations, de la durée des engagements, de leur nature (créances, titres, produits de marché) ainsi que de la qualité du pays.

Crédit Agricole S.A. a partiellement couvert les provisions constituées sur ces créances libellées en monnaies étrangères par achat de devises pour limiter l'incidence de la variation des cours de change sur le niveau de provisionnement.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période ;

- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

2.7. Fonds pour risques bancaires généraux.

Conformément aux dispositions prévues par la IV^e directive européenne et le règlement CRBF 90-02 du 23 février 1990 relatifs aux fonds propres, ces fonds sont constitués par Crédit Agricole S.A. à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

Au 31 décembre 2008, le fonds pour risques bancaires généraux correspond au fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité, destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central.

2.8. Opérations sur les instruments financiers à terme et conditionnels.

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements CRB 88-02 et 90-15 modifiés et de l'instruction 94-04 modifiée par l'instruction 2003-03 de la Commission bancaire.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors-bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

Opérations de couverture.

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de Crédit Agricole S.A. sont inscrits prorata temporis dans la rubrique : "Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture". Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Opérations de marché.

Les instruments négociés sur un marché organisé ou assimilé ou de gré à gré ou inclus dans un portefeuille de transaction — au sens du règlement CRB 90-15 modifié — sont évalués par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) sont comptabilisés.

Les pertes ou profits relatifs à des instruments négociés sur des marchés peu liquides, dits de gré à gré, ou constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis selon la nature de l'instrument. En date d'arrêt, les pertes latentes éventuelles font l'objet d'une provision.

Les gains et pertes ainsi que les mouvements de provisions relatifs à ces opérations de marché sont portés au compte de résultat sous la rubrique "Solde des opérations des portefeuilles de négociation".

2.9. Opérations en devises.

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors-bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêt ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les charges et les produits payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction ; les charges et produits courus mais non payés ou perçus sont convertis au cours de clôture.

Les dotations aux succursales, les immobilisations des implantations à l'étranger, les titres de placement, d'investissement et de participation en devises achetés contre euros sont convertis en euros au cours du jour de la transaction. Seul l'effet de change constaté sur les titres de placement est enregistré en compte de résultat.

Une provision peut cependant être constituée lorsque l'on constate une dépréciation durable du cours de change relatif aux participations de Crédit Agricole S.A. à l'étranger.

À chaque arrêté, les opérations de change à terme sont évaluées au cours à terme restant à courir de la devise concernée. Les gains ou les pertes constatés sont portés au compte de résultat sous la rubrique : "Solde des opérations des portefeuilles de négociation-Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés".

2.10. Intégration des succursales à l'étranger.

Les succursales tiennent des comptabilités autonomes conformes aux règles comptables en vigueur dans les pays où elles sont implantées.

Lors de l'arrêté des comptes, les bilans et comptes de résultat des succursales sont retraités selon les règles comptables françaises, convertis en euros et intégrés à la comptabilité de leur siège après élimination des opérations réciproques.

Les règles de conversion en euros sont les suivantes :

- les postes de bilan autres que les dotations sont convertis au cours de clôture ;
- les dotations sont converties au cours historique d'enregistrement ;
- les charges et les produits sont convertis au cours moyen de la période.

Les gains ou pertes pouvant résulter de cette conversion sont enregistrés au bilan en "Comptes de régularisation".

2.11. Engagements hors bilan.

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour le Crédit Agricole S.A.

Le hors-bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe, aux notes 23 et 24.

2.12. Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement.

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

L'intéressement est couvert par l'accord du 24 juin 2005, modifié par les avenants du 22 juin 2006, du 21 juin 2007 et du 25 juin 2008.

La participation et l'intéressement figurent dans les "Frais de personnel".

2.13. Avantages au personnel postérieurs à l'emploi.

2.13.1. Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière – Régimes à prestations définies.

Crédit Agricole S.A. applique à compter du 1er janvier 2004 la recommandation n° 2003-R.01 du Conseil national de la comptabilité du 1er avril 2003 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

En application de cette recommandation, Crédit Agricole S.A. provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

À ce titre, une provision destinée à couvrir les indemnités de départ à la retraite figure au passif du bilan en "Provisions". Cette provision est égale au montant correspondant aux engagements concernant les personnels de Crédit Agricole S.A., présents à la clôture de l'exercice, relevant de la nouvelle Convention Collective de Crédit Agricole S.A. entrée en vigueur le 1er janvier 2005.

Une provision destinée à couvrir le coût des congés de fin de carrière figure sous la même rubrique "Provisions". Cette provision couvre le coût supplémentaire actualisé de l'accord du 1er octobre 1993 prorogé le 28 juin 1995 et de l'accord du 1er juillet 1997 prorogé le 25 novembre 1999. Ces accords permettent au personnel de Crédit Agricole S.A. âgé de 54 ans et plus de bénéficier d'une dispense d'activité.

Enfin, les engagements de retraite complémentaires, qui génèrent des obligations pour Crédit Agricole S.A., font l'objet de provisions déterminées à partir de la dette actuarielle représentative de ces engagements. Les provisions figurent également au passif du bilan en "Provisions".

Conformément à la recommandation, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédits Projetés. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les écarts actuariels étant passés immédiatement en résultat, le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la recommandation ;
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

2.13.2. Plans de retraite – Régimes à cotisations définies.

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés "employeurs". Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, Crédit Agricole S.A. n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en "frais de personnel".

2.14. Stock-options et souscription d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise.

Plans de stock-options.

Les plans de stock-options accordés à certaines catégories de salariés sont enregistrés lors de la levée de l'option. Cette levée donne lieu soit à une émission d'actions, enregistrée conformément aux dispositions relatives aux augmentations de capital soit à la mise à disposition d'actions propres aux salariés, préalablement acquises à la levée par Crédit Agricole S.A. et comptabilisées conformément aux dispositions détaillées dans le paragraphe "Rachat d'actions propres".

Souscriptions d'actions dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise.

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise, avec une décote maximum de 20 %, ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevées d'une période d'incessibilité de 5 ans. Ces souscriptions d'actions sont comptabilisées conformément aux dispositions relatives aux augmentations de capital.

2.15. Charges et produits exceptionnels.

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes de Crédit Agricole S.A.

2.16. Impôt sur les bénéfices (charge fiscale).

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 %.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique "Impôts sur le bénéfice enregistré dans la rubrique du compte de résultat".

Crédit Agricole S.A. a mis en place depuis 1990 un dispositif d'intégration fiscale. Au 31 décembre 2008, 204 filiales ont signé une convention d'intégration fiscale avec Crédit Agricole S.A. Aux termes des accords conclus, chacune des sociétés intégrées constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale.

Note 3. Créances sur les établissements de crédit – Analyse par durée résiduelle.

(en millions d'euros)	31/12/2008				31/12/2007			
	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Établissements de crédit								
Comptes et prêts :								
- à vue	14 324				14 324	1	14 325	23 251
- à terme	13 213	9 027	22 663	7 196	52 099	438	52 537	39 314
Valeurs reçues en pension								
Titres reçus en pension livrée								
Prêts subordonnés		530	514	5 766	6 810	22	6 832	6 315
Total	27 537	9 557	23 177	12 962	73 233	461	73 694	68 880
Dépréciations							(6)	(6)
Valeur nette au bilan							73 688	68 874
Opérations internes au Crédit Agricole								
Comptes ordinaires	3 249				3 249	6	3 255	7 424
Comptes et avances à terme (1)	37 984	48 603	80 204	75 303	242 094	1 162	243 256	222 452
Total	41 233	48 603	80 204	75 303	245 343	1 168	246 511	229 876
Dépréciations								
Valeur nette au bilan							246 511	229 876

(1) Dont 31 millions d'euros de prêts subordonnés enregistrés au 31 décembre 2008 contre 31 millions d'euros au 31 décembre 2007.

Note 4. Opérations avec la clientèle – Analyse par durée résiduelle.

(en millions d'euros)	31/12/2008				31/12/2007			
	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Opérations avec la clientèle								
Créances commerciales								
Autres concours à la clientèle	2 227	144	1 277	506	4 154	43	4 197	2 099
Valeurs reçues en pension livrée								
Comptes ordinaires débiteurs	178				178	0	178	51
Dépréciations							-3	-36

Valeur nette au bilan							4 372	2 114
-----------------------	--	--	--	--	--	--	-------	-------

4.1. Opérations avec la clientèle – Analyse par zone géographique des bénéficiaires.

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
France (y compris DOM-TOM)	3 723	1 421
Autres pays de l'UE	601	689
Autres pays d'Europe		
Amérique du Nord	8	
Amérique Centrale et latine		
Afrique et Moyen-Orient		
Asie et Océanie (hors Japon)		
Japon		
Non ventilés et organismes internationaux		
Total en principal	4 332	2 110
Créances rattachées	43	40
Dépréciations	-3	-36
Valeur Nette au Bilan	4 372	2 114

4.2. Opérations avec la clientèle – Encours douteux et dépréciations par zone géographique.

(en millions d'euros)	31/12/2008					31/12/2007				
	Encours bruts	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis	Encours bruts	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
France (y compris DOM-TOM)	3 762	3	0	-3		1 454	35		-35	-1
Autres pays de l'UE	605					692				
Autres pays d'Europe	0					0				
Amérique du Nord	8									
Amérique Centrale et latine										
Afrique et Moyen-Orient										
Asie et Océanie (hors Japon)										
Japon										
Non ventilés et organismes internationaux										
Total	4 375	3	0	-3	0	2 150	35		-35	-1

4.3. Opérations avec la clientèle – Analyse par agent économique.

(en millions d'euros)	31/12/2008					31/12/2007				
	Encours bruts	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis	Encours bruts	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
Particuliers	231	0	0	0	0	315				
Agriculteurs										
Autres professionnels										
Sociétés financières	2 728					808				
Entreprises	1 414	3		-3		1 020	35		-35	-1
Collectivités publiques	2	0	0	0	0	7				
Autres agents économiques										
Total	4 375	3	0	-3	0	2 150	35	0	-35	-1

Note 5. Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille.

(en millions d'euros)	31/12/2008					31/12/2007
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	Total	Total
Effets publics et valeurs assimilées :	1 211	8 200			9 411	4 970
dont surcote restant à amortir						200
dont décote restant à amortir						-50
Créances rattachées		450			450	118
Dépréciations		-6			-6	-42
Valeur nette au bilan	1 211	8 644			9 855	5 046
Obligations et autres titres à revenu fixe (1) :						
Émis par organismes publics	3 190	432			3 622	1 111
Autres émetteurs	3 502	23 486		39	27 027	22 837
- dont surcote restant à amortir						3
- dont décote restant à amortir						-3
Créances rattachées		177		1	178	90
Dépréciations		-26			-26	-14
Valeur nette au bilan	6 692	24 069		40	30 801	24 025
Actions et autres titres à revenu variable	16	1 625	128		1 769	1 955
Créances rattachées						1
Dépréciations		-21	-14		-35	-10
Valeur nette au bilan	16	1 604	114		1 734	1 946
Total des valeurs nettes	7 919	34 317	114	40	42 390	31 017
Valeur estimative	7 919	34 995	109	39	43 062	43 062

(1) Dont 5 619 millions d'euros de titres subordonnés au 31 décembre 2008 et 2 567 millions d'euros de titres subordonnés au 31 décembre 2007.

5.1. Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille (hors effets publics) : ventilation par grandes catégories de contrepartie.

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Administrations et banques centrales (y compris États)	3 622	1 111
Établissements de crédit	27 058	23 228
Sociétés financières	1 398	545
Collectivités locales		
Entreprises, assurances et autres clientèles	340	1 020
Divers et non ventilés		
Total en principal	32 418	25 904
Créances rattachées	178	91
Dépréciations	-61	-24
Valeur nette au bilan	32 535	25 971

5.2. Ventilations des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable.

(en millions d'euros)	31/12/2008				31/12/2007			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Titres à revenu fixe ou variable :								
Titres cotés	8 527	8 851	103	17 481	2 291	4 313	1 083	7 687
Titres non cotés (1)	22 122	560	1 666	24 348	21 658	657	872	23 187
Créances rattachées	178	450		628	90	118	1	209
Dépréciations	-26	-6	-35	-67	-14	-42	-10	-66
Valeur nette au bilan	30 801	9 855	1 734	42 390	24 025	5 046	1 946	31 017

(1) La répartition des parts d'OPCVM est la suivante : OPCVM français 1 153 millions d'euros dont OPCVM français de capitalisation 1 140 millions d'euros. OPCVM étrangers 8 millions d'euros dont OPCVM étrangers de capitalisation 8 millions d'euros.

Répartition de l'ensemble des OPCVM par nature au 31/12/2008.

(en millions d'euros)	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
OPCVM monétaires	999	1 001
OPCVM obligataires	10	5
OPCVM actions	9	17
OPCVM autres	151	137
Total	1 169	1 160

5.3. Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par durée résiduelle.

(en millions d'euros)	31/12/2008				31/12/2007			
	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Obligations et autres titres à revenu fixe								
Valeur Brute	12 557	4 180	5 270	8 642	30 649	178	30 827	24 039
Dépréciations							-26	-14
Valeur nette au bilan							30 801	24 025
Effets publics et valeurs assimilées								
Valeur Brute	150	150	356	8 755	9 411	450	9 861	5 088
Dépréciations							-6	-42
Valeur nette au bilan							9 855	5 046

5.4. Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe – Analyse par zone géographique.

(en millions d'euros)	31/12/2008		31/12/2007	
	Encours bruts	Encours douteux	Encours bruts	Encours douteux
France (y compris DOM-TOM)	32 222	0	23 672	0
Autres pays de l'UE	7 339		4 795	
Autres pays d'Europe	79			
Amérique du Nord	325		139	
Amérique Centrale et latine	60		21	3
Afrique et Moyen-Orient				
Asie et Océanie (hors Japon)	35		292	
Japon				
Total en principal	40 060	0	28 919	3
Créances rattachées	628		208	
Dépréciations	-32		-56	
Valeur nette au bilan	40 656	0	29 071	3

Note 6. Titres de participation et de filiales.

Sociétés et adresses	Devise	(en millions de devises d'origine)			(en millions de contre-valeurs euros)		(en millions de contre-valeurs euros)				
		Capital 31/12/ 2008	Capitaux propres autres que le capital 31/12/ 2008	Quote- part du capital en % 31/12/ 2008	Valeur comptable des titres détenus		Prêts, avances consentis par Crédit Agricole S.A. non encore rembours és	Montant des cautions et avals donnés par Crédit Agricole S.A.	Chiffre d'affaire s HT de l'exercic e 31/12/ 2008	Résultat du dernier exercice clos 31/ 12/2008	Dividende s encaissés par Crédit Agricole S.A. au cours de l'exercice
					Valeur brute	Valeur nette					

Participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de Crédit Agricole S.A.										
1. Parts dans les entreprises liées des établissements de crédit (plus de 50 % du capital)										
BANCO BISEL Corrientes 832,1° piso Rosario Provincia de Santa Fe (Argentine)	ARS		100,0	237	40 621	38 900	38 032	562		
CA PREFERRED FUNDING LLC 1301 Avenue of the Americas 10019 New York – NY États-Unis	USD	3 014	67,0	95	95	95		1 268	283	
CALYON 9, quai du Président Paul-Doumer 92400 Courbevoie	EUR	3 715	4 997	95,3	10 945	10 945	2 553	3	440 (1)	(2 855) (1)
CARIPARMA Via Università n° 1 43100 Parma – Italy	EUR	785	2 446 (1)	75,0	4 452	4 452	183		1 041 (1)	243 (1)
CL DE DÉVELOPPEMENT DE LA CORSE Avenue Napoléon-III 20193 Ajaccio	EUR	99		100,0	99	49				
CRÉDIT AGRICOLE ASSET MANAGEMENT GROUP 90, boulevard Pasteur Immeuble Cotentin 75015 Paris	EUR	16	1 144 (1)	94,3	3 112	3 112	595		506 (1)	398 (1)
CRÉDIT AGRICOLE LEASING (UCABAIL) 1-3, rue du Passeur-de-Boulogne 92861 Issy-les-Moulineaux	EUR	92	247 (1)	100,0	334	334	858		40 (1)	(28) (1)
CRÉDIT DU MAROC 48-58, boulevard Mohamed-V Casablanca, Maroc	MAD	834	1 100 (1)	52,6	115	115	1		122 (1)	24 (1)
CRÉDIT LYONNAIS 18, rue de la République 69002 Lyon	EUR	1 847	1 314 (1)	95,1	10 894	10 894	5 997		6 412 (1)	5 (1)
EMPORIKI BANK 11 Sophocleous Street GR 10235 Athènes (Grèce)	EUR	728	63 (1)	72,5	2 258	1 503	2 783	500	902 (1)	48 (1)
EUROFACTOR 1-3, rue du Passeur-de-Boulogne 92861 Issy-les-Moulineaux	EUR	111	297 (1)	100,0	506	506	203		184 (1)	47 (1)
EFL SA Pl. Orlat Lwowskich 1 53 605 Wroclaw (Pologne)	PLN	486	444 (1)	100,0	355	355	230		70 (1)	29 (1)
FINAREF AB (FINAREF GROUPE AB) Box 932 SE - 501 10 Boras (Sweden)	SEK	25	286 (1)	100,0	273	207			28 (1)	18 (1)
FINAREF SA 6, rue Émile-Moreau 59100 Roubaix	EUR	14	192 (1)	100,0	2 284	1 901	1 204		596 (1)	141 (1)
FONCARIS 91-93, boulevard Pasteur 75015 Paris	EUR	225	125 (1)	100,0	320	320			10 (1)	25 (1)
JSCINDEX BANK HVB 42/4 Pushkinska Street Kyiv 01004 (Ukraine)	UAH	400	(18) (1)	100,0	231	74	122		74 (1)	2 (1)
LUKAS SA Pl. Orlat Lwowskich 1 53 605 Wroclaw (Pologne)	PLN	0,5	45 (1)	75,2	386	386			71 (1)	71 (1)
MERIDIAN BANK CA GROUP Brace Ribnikara 4-6 21000 Novi Sad Republic of Serbia	RSD	8 443	(2) (1)	100,0	203	131	119		57 (1)	(15) (1)
SOFINCO 128-130, boulevard Raspail – 75006 Paris	EUR	221	1 450 (1)	99,9	3 522	3 522	23 184	59	2 107 (1)	185 (1)
2. Participations dans des établissements de crédit (10 à 50 % du capital)										
BES Avenida de Libertade 195 1250 Lisbonne (Portugal)	EUR	2 500	2 165 (1)	10,8	502	502			1 969 (1)	607 (1)

BANKINTER Paseo de la Castellana 29 28046 Madrid (Espagne)	EUR	122	1 076 (1)	22,0	1 121	1 023			914 (1)	383 (1)	26
CAISSE RÉGIONALE ALPES PROVENCE 25, chemin des Trois-Cyprés 13097 Aix-en-Provence cedex 2	EUR	114	956	25,0	210	210	3 404	90	382	93	8
CAISSE RÉGIONALE ALSACE VOSGES 1, place de la Gare 67000 Strasbourg	EUR	48	694	25,0	131	131	2 822	106	240	62	5
CAISSE RÉGIONALE ANJOU ET MAINE 40, rue Prémartine 72000 Le Mans	EUR	211	1 250	25,0	234	234	4 550		395	99	7
CAISSE RÉGIONALE AQUITAINE 304, boulevard du Président- Wilson 33076 Bordeaux cedex	EUR	151	1 941	25,0	311	311	4 186	6	433	102	15
CAISSE RÉGIONALE ATLANTIQUE VENDEE Route de Paris 44949 Nantes	EUR	113	1 054	25,0	196	196	4 819		358	87	7
CAISSE RÉGIONALE BRIE PICARDIE 500, rue Saint-Fuscien 80095 Amiens	EUR	277	1 510	25,0	391	391	5 283		500	144	15
CAISSE RÉGIONALE CENTRE EST 1, rue Pierre-de-Truchis-de-Lays 69410 Champagne-au-Mont-d'Or	EUR	191	2 028	25,0	323	323		380	664	228	17
CAISSE RÉGIONALE CENTRE FRANCE 3, avenue de la Libération 63000 Clermont-Ferrand	EUR	144	1 840	25,0	318	318	4 478		427	141	12
CAISSE RÉGIONALE CENTRE LOIRE 8, allée des collèges 18000 Bourges cedex	EUR	65	1 022	25,0	182	182	4 106		361	79	6
CAISSE RÉGIONALE CENTRE OUEST 29, boulevard de Vanteaux 87000 Limoges	EUR	58	502	25,0	89	89	1 864		116	42	3
CAISSE RÉGIONALE CHAMPAGNE BOURGOGNE 269, faubourg Croncels 10000 Troyes	EUR	112	696	25,0	114	114	3 483	82	301	70	5
CAISSE RÉGIONALE CHARENTE MARITIME - DEUX-SÈVRES 12, boulevard Guillet-Maillet 17117 Saintes cedex France	EUR	53	770	25,0	130	130	3 083	8	302	91	7
CAISSE RÉGIONALE CHARENTE PÉRIGORD rue d'Épagnac - BP21 16800 Soyaux Angoulême	EUR	96	454	25,0	77	77	1 593	18	217	53	4
CAISSE RÉGIONALE CÔTE-D'ARMOR La Croix-Tual 22440 Ploufragan	EUR	92	604	25,0	118	118	2 200	37	179	52	5
CAISSE RÉGIONALE DE NORMANDIE 15, esplanade Brillaud-de- Laujardière 14050 Caen cedex	EUR	131	1 120	25,0	205	205	3 417	30	316	74	7
CAISSE RÉGIONALE DES SAVOIE PAE Les Glaisins 4, avenue du Pré-Félin 74985 Annecy cedex 09	EUR	188	796	25,0	152	152	6 674	386	424	113	8
CAISSE RÉGIONALE FINISTÈRE 7, route du Loch 29555 Quimper	EUR	100	698	25,0	135	135	2 875	240	230	49	4

CAISSE RÉGIONALE FRANCHE-COMTÉ 11, avenue Élisée-Cusenier 25084 Besançon cedex 9	EUR	78	586	25,0	109	109	3 485	240	247	63	5
CAISSE RÉGIONALE ILLE-ET-VILAINE 45, boulevard de la Liberté 35000 Rennes	EUR	92	647	25,0	122	122	2 752		226	59	5
CAISSE RÉGIONALE LOIRE HAUTE-LOIRE 94, rue Bergson 42000 Saint-Étienne	EUR	31	741	25,0	131	131	2 489	65	224	63	5
CAISSE RÉGIONALE LORRAINE 56-58, avenue André-Malraux 57000 Metz	EUR	32	699	25,0	115	115	2 750	46	218	46	6
CAISSE RÉGIONALE LANGUEDOC Avenue du Montpellièret-Maurin 34977 Lattes cedex	EUR	204	1 317	25,0	239	239	5 460		600	152	11
CAISSE RÉGIONALE MORBIHAN Avenue de Kéranguen 56956 Vannes	EUR	83	501	25,0	92	92	2 773	236	188	46	4
CAISSE RÉGIONALE NORD DE FRANCE 10, avenue Foch - BP 369 59020 Lille cedex	EUR	174	1 865	25,0	378	378	4 434	250	533	179	16
CAISSE RÉGIONALE NORD MIDI-PYRÉNÉES 53, rue Gustave-Larroumet BP 29 46021 Cahors cedex	EUR	125	1 024	25,0	181	181	3 562		403	96	8
CAISSE RÉGIONALE NORD- EST 25, rue Libergier 51100 Reims	EUR	220	1 599	25,0	252	252	4 277	150	323	100	9
CAISSE RÉGIONALE NORMANDIE SEINE Chemin de la Bretèque 76230 Bois-Guillaume	EUR	92	857	25,0	162	162	3 101	133	316	91	7
CAISSE RÉGIONALE PARIS ET ÎLE-DE-FRANCE 26, quai de la Rapée 75596 Paris cedex 12	EUR	115	2 448	25,0	488	488	7 391		847	266	22
CAISSE RÉGIONALE PROVENCE CÔTE D'AZUR Les Négadis avenue Paul-Arène 83300 Draguignan	EUR	83	1 000	25,0	166	166	3 165		411	103	8
CAISSE RÉGIONALE PYRÉNÉES GASCogne 11, boulevard du Président- Kennedy BP 329 65003 Tarbes	EUR	59	858	25,0	139	139	3 561	23	298	92	8
CAISSE RÉGIONALE RÉUNION Parc Jean-de-Cambiaire Cité des Lauriers 97400 Saint-Denis France	EUR	48	392	25,0	74	74	1 641	96	154	37	3
CAISSE RÉGIONALE SUD MÉDITERRANÉE 30, rue Pierre-Bretonneau 66000 Perpignan	EUR	28	434	25,0	66	66	1 743		171	44	3
CAISSE RÉGIONALE SUD RHÔNE-ALPES 15-17, rue Paul-Claudiel 38100 Grenoble	EUR	71	860	25,0	138	138	3 590		354	90	7
CAISSE RÉGIONALE TOULOUSE ET MIDI TOULOUSAIN 6-7, place Jeanne-d'Arc 31000 Toulouse	EUR	75	549	25,0	110	110	2 267		222	51	4
CAISSE RÉGIONALE TOURAIN ET POITOU 18, rue Salvador-Allende 86000 Poitiers	EUR	100	821	25,0	168	168	2 674	47	264	67	6

CAISSE RÉGIONALE VAL DE FRANCE 1 rue Daniel-Boulet 28000 Chartres	EUR	43	612	25,0	104	104	1 886		223	62	5
CRÉDIT AGRICOLE EGYPT SAE 4/6 Hassan Sabry Street Zamalek Le Caire (Égypte)	EGP	1 148	238	46,6	255	255			118	67	15
CRÉDIT LOGEMENT 50, boulevard Sébastopol 75003 Paris	EUR	1 254	82 (1)	16,5	215	215		177	459 (1)	80 (1)	13
3. Autres parts dans les entreprises liées (plus de 50 % du capital)					9 074	9 049	0	0			
CRÉDIT AGRICOLE BOURSE 91-93, boulevard Pasteur 75015 Paris	EUR	44	545 (1)	99,5	262	262				62 (1)	
CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES 50-56 rue de la Procession 75015 Paris	EUR	1 038		100,0	7 264	7 264					762 (3)
CRÉDIT AGRICOLE COVERED BOND 91-93, boulevard Pasteur 75015 Paris	EUR	70		100,0	70	70					
CRÉDIT AGRICOLE CAPITAL INVESTISSEMENT ET FINANCE 100, boulevard du Montparnasse La Coupole 75014 Paris	EUR	560	334 (1)	100,0	943	943				59 (1)	56
CRÉDIT AGRICOLE IMMOBILIER 91-93, boulevard Pasteur 75015 Paris	EUR	118	53 (1)	100,0	286	286			22 (1)	8 (1)	22
DELFINANCES 91-93, boulevard Pasteur 75015 Paris	EUR	151	32 (2)	100,0	171	171			30 (2)	30 (2)	43
FIRECA 91-93, boulevard Pasteur 75015 Paris	EUR	152	-52 (1)	51,0	78	53			1 (1)	4 (1)	
4. Autres participations (10 à 50 % du capital)					1 772	1 772	0	286			
BESPAR Rua São Bernardo n° 62, 1200 – 826 Lisbonne (Portugal)	EUR	683	641	22,9	272	272			75	75	27
CACEIS SAS (EX-CAIS HOLDING) 1-3, place Valhubert 75013 Paris	EUR	602	339 (1)	50,0	785	785		286	133 (1)	105 (1)	50
CASANLI 41, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg (Grand-duché du Luxembourg)	EUR	450	400	50,0	250	250			30	29	35
EURAZEO 3, rue Jacques-Bingen 75017 Paris	EUR	169	2 405 (1)	16,6	465	465			404 (1)	681 (1)	10
Autres participations (valeur d'inventaire inférieure à 1 % du capital de Crédit Agricole S.A.)					3 393	3 273	21 610	282			309
Total filiales et participations					63 506	61 542	181 480	3 976			
Avances consolidables et créances rattachées						5 393	5 385				
Valeurs au bilan					68 899	66 927	181 480	3 976			2 508

(1) Chiffres au 31/12/2007 (les devises sont valorisées au cours moyen 2007).

(2) Chiffres au 30/09/2008.

(3) Dont dividendes reçus de Bes Vida pour 23,5 millions d'euros, Bes Seguros pour 2 millions d'euros, Predica pour 683,8 millions d'euros, Pacifica pour 52,3 millions d'euros.

6.1. Valeur estimative des titres de participation.

(en millions d'euros)	31/12/2008		31/12/2007	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Parts dans les entreprises liées				
Titres non cotés	48 931	54 768	49 783	53 510
Titres cotés	2 576	2 772	2 488	3 032
Avances consolidables	5 024	5 024	2 414	2 414

Créances rattachées	258		9	9
Dépréciations	-1 904		-589	
Valeur nette au bilan	54 885	62 564	54 105	58 965
Titres de participation et autres titres détenus à long terme				
Titres de participations				
Titres non cotés	6 677	6 743	6 645	6 708
Titres cotés	5 321	4 288	3 711	5 681
Avances consolidables	103	3	126	126
Créances rattachées	8		62	62
Dépréciations	-67		-19	
Sous-total titres de participation	12 042	11 034	10 525	12 577
Autres titres détenus à long terme				
Titres non cotés	1	1	1	1
Titres cotés				
Avances consolidables				
Créances rattachées				
Dépréciations	-1			
Sous-total autres titres détenus à long terme	0	1	1	1
Valeur nette au bilan	12 042	11 035	10 526	12 578
Total des titres de participation	66 927	73 599	64 631	71 543

Les valeurs estimatives sont déterminées d'après la valeur d'usage des titres. Elles incluent les avances consolidables et les créances rattachées.

(en millions d'euros)	31/12/2008		31/12/2007	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Total valeurs brutes				
Titres non cotés	55 608		56 429	
Titres cotés	7 897		6 199	
Total	63 506		62 628	

Note 7. Variation de l'actif immobilisé.

7.1. Immobilisations financières.

(en millions d'euros)	01/01/2008	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (cessions) (échéances)	Autres mouvements (1)	31/12/2008
Parts dans les entreprises liées					
Valeurs brutes	52 271	8 520	-9 288	4	51 507
Avances consolidables	2 414	2 718	-108		5 024
Créances rattachées	9	253	-4		258
Dépréciations	-589	-1 409	94		-1 904
Valeur nette au bilan	54 105	10 082	-9 306	4	54 885
Titres de participation					
Valeurs brutes	10 356	1 674	-32		11 998
Avances consolidables	126		-23		103
Créances rattachées	62	7	-61		8
Dépréciations	-19	-50	2		-67
Autres titres détenus à long terme					
Valeurs brutes	1				1
Avances consolidables					

Créances rattachées					
Dépréciations	0	-1			-1
Valeur nette au bilan	10 526	1 630	-114		12 042
Total des Immobilisations Financières	64 631	11 712	-9 420	4	66 927

(1) La rubrique *Autres mouvements* présente notamment l'effet des variations de cours de change sur la valeur des actifs immobilisés en devises.

7.2. Immobilisations corporelles et incorporelles.

(en millions d'euros)	01/01/2008	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (cessions) (échéances)	Autres mouvements (1)	31/12/2008
Immobilisations corporelles					
Valeurs brutes	347	22	-6		363
Amortissements et dépréciations	-164	-9	4		-169
Valeur nette au bilan	183	13	-2		194
Immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes	39	2	-11		30
Amortissements et dépréciations	-21	-2			-23
Valeur nette au bilan	18		-11		7
Total	201	13	-13		201

(1) La rubrique *Autres mouvements* présente notamment l'effet des variations de cours de change sur la valeur des actifs immobilisés en devises.

Note 8. Autres actifs et comptes de régularisation.

Crédit Agricole S.A. détient au 31 décembre 2008, 13 011 521 actions propres classées dans la catégorie des titres de placement pour un montant de 155 044 217 euros et dans la catégorie des titres de transaction pour 30 767 456 euros.

Leur valeur boursière unitaire s'élève à 8 euros.

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Autres actifs (1)		
Instruments conditionnels achetés	987	730
Comptes de stock et emplois divers		
Débiteurs divers	19 813	12 537
Gestion collective des titres Livret Développement Durable	265	2 013
Comptes de règlement	0	0
Valeur nette au bilan	21 065	15 280
Capital souscrit non versé		
Valeur nette au bilan		
Compte de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	4 964	4 174
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	5 335	1 430
Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers	553	516
Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme	7 243	7 203
Autres produits à recevoir	896	321
Charges constatées d'avance	239	136
Primes d'émission et de remboursement sur emprunts obligataires	175	0
Charges à répartir	230	387
Autres comptes de régularisation	24	1 066
Valeur nette au bilan	19 659	15 233
Total des autres actifs et comptes de régularisation	40 724	30 513

(1) Les montants incluent les créances rattachées.

Note 9. Dépréciations inscrites en déduction de l'actif.

(en millions d'euros)	Solde au 01/01/2008	Dotations	Reprises et utilisations	Désactualisation	Autres mouvements	Solde au 31/12/2008
Dépréciations déduites de l'actif						
Sur interbancaire	6					6
Sur créances clientèle	35		-32			3
Opérations sur titres	72	137	-136		-6	67
Sur valeurs immobilisées	608	1 459	-95			1 972
Sur autres actifs		7			6	13
Total des dépréciations – Actif	721	1 603	-263		0	2 061

Note 10. Dettes envers les établissements de crédit – Analyse par durée résiduelle.

(en millions d'euros)	31/12/2008				31/12/2007			
	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Établissements de crédit								
Comptes et emprunts :								
- à vue	13 024				13 024	3	13 027	12 489
- à terme	25 721	7 543	4 985	7 766	46 015	318	46 333	51 075
Valeurs données en pension		983	5 331	4 567	10 881	175	11 056	9 550
Titres donnés en pension livrée	8 130	522			8 652	8	8 660	590
Valeur au bilan	46 875	9 048	10 316	12 333	78 572	504	79 076	73 704
Opérations internes au Crédit Agricole								
Comptes ordinaires	4 674				4 674	14	4 688	3 388
Comptes et avances à terme	4 831	2 144	4 857	3 074	14 906	311	15 217	16 977
Valeur au bilan	9 505	2 144	4 857	3 074	19 580	325	19 905	20 365

Note 11. Comptes créditeurs de la clientèle – Analyse par durée résiduelle.

(en millions d'euros)	31/12/2008				31/12/2007			
	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Comptes créditeurs de la clientèle								
Comptes ordinaires créditeurs	679				679	2	681	1 111
Comptes d'épargne à régime spécial :								
- à vue	85 203	16 977	20 409	8 384	155 820	5 087	160 907	160 117
- à terme	24 847	16 977	20 409	8 384	70 617	2 314	72 931	78 988
Autres dettes envers la clientèle								
- à vue	788	1 315	6 866	1 523	10 492	357	10 849	6 734
- à terme	3				3	0	3	0
	785	1 315	6 866	1 523	10 489	357	10 846	6 734
Valeurs données en pension livrée	2 319				2 319	5	2 324	49
Valeur au bilan	113 836	18 292	27 275	9 907	169 310	5 451	174 761	168 011

11.1. Comptes créditeurs de la clientèle – Analyse par zone géographique.

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
France (y compris DOM-TOM)	167 124	166 981
Autres pays de l'UE	660	8
Autres pays d'Europe	52	357
Amérique du Nord	584	
Amérique Centrale et latine	3	

Afrique et Moyen-Orient	843	342
Asie et Océanie (hors Japon)		
Japon		
Non ventilés et organismes internationaux	44	
Total en principal	169 310	167 687
Dettes rattachées	5 451	324
Valeur nette au bilan	174 761	168 011

11.2. Comptes créditeurs de la clientèle – Analyse par agent économique.

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Particuliers	140 381	153 565
Agriculteurs	10 761	11 462
Autres professionnels	8 647	
Sociétés financières	3 734	839
Entreprises	1 842	1 457
Collectivités publiques	36	361
Autres agents économiques	3 909	3
Total en principal	169 310	167 687
Dettes rattachées	5 451	324
Valeur nette au bilan	174 761	168 011

Note 12. Dettes représentées par un titre – Analyse par durée résiduelle.

(en millions d'euros)	31/12/2008				31/12/2007			
	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Dettes représentées par un titre								
Bons de caisse								
Titres du marché interbancaire								
Titres de créances négociables	24 836	9 713	796	516	35 861	242	36 103	32 047
Emprunts obligataires	4 914	8 430	27 653	14 123	55 120	625	55 745	52 305
Autres dettes représentées par un titre								
Valeur au bilan	29 750	18 143	28 449	14 639	90 981	867	91 848	84 352

12.1. Emprunts obligataires (en monnaie d'émission).

(en millions d'euros)	Durée Résiduelle			Encours 31/12/2008	Encours 31/12/2007
	< 1 an	>1 an < 5 ans	> 5 ans		
Euro	9 124	23 604	13 767	46 495	42 648
Taux fixe	9 049	22 542	13 626	45 217	17 738
Taux variable	75	1 062	141	1 278	24 910
Autres devises de l'UE	2 127	682	105	2 914	3 957
Taux fixe	2 127	682	105	2 914	628
Taux variable					3 329
Dollar	1 411	2 734	11	4 156	4 032
Taux fixe	1 411	2 698	11	4 120	149
Taux variable		36		36	3 883
Yen	513	174	105	792	466
Taux fixe	513	174	105	792	337
Taux variable					129

Autres devises	169	459	135	763	692
Taux fixe	169	459	135	763	
Taux variable					692
Total en principal	13 344	27 653	14 123	55 120	51 795
Taux fixe	13 269	26 555	13 982	53 806	18 852
Taux variable	75	1 098	141	1 314	32 943
Dettes rattachées				625	510
Valeur au bilan				55 745	52 305

Note 13. Autres passifs et comptes de régularisation.

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Autres passifs (1)		
Opérations de contrepartie (titres de transaction)		
Dettes représentatives de titres empruntés	3 016	
Instruments conditionnels vendus	401	72
Comptes de règlement et de négociation		609
Créditeurs divers	16 329	9 093
Versements restant à effectuer sur titres	12	1 500
Valeur nette au bilan	19 758	11 274
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert (2)	4 334	4 370
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	8 023	2 787
Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers	166	162
Produits constatés d'avance	1 529	1 439
Charges à payer sur engagement sur instruments financiers à terme	6 479	6 225
Autres charges à répartir	999	840
Autres comptes de régularisation	29	88
Valeur nette au bilan	21 559	15 911
Valeur au bilan	41 317	27 185

(1) Les montants incluent les dettes rattachées.

(2) Les montants sont indiqués en net.

Note 14. Provisions.

(en millions d'euros)	Solde au 01/01/2008	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 31/12/2008
Provisions						
Pour engagements de retraite et assimilés	267	6	-18	-1	-14	240
Pour autres engagements sociaux	7	0	0			7
Pour risques d'exécution des engagements par signature	73	8	-3	-16		62
Pour litiges fiscaux (1)	61	12		-21		52
Pour autres litiges	20	0	0	-2		18
Pour risques de crédit (2)	0					0
Pour impôts (3)	208	60		-21		247
Sur participations (4)	16	1		-11		6
Pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement (5)	302			-24		278
Autres (6)	565	176	-64	-132		545
Valeur au bilan	1 519	263	-85	-228	-14	1 455

- (1) Provisions couvrant des redressements fiscaux déjà notifiés.
 (2) Ces provisions sont établies sur base collective à partir notamment des estimations découlant des modèles Bâle II.
 (3) Comprend notamment les impôts dus aux filiales dans le cadre de l'intégration fiscale.
 (4) Y compris sociétés en participation, GIE, risques immobiliers de participations.
 (5) Voir note 15 ci-après.
 (6) Y compris les provisions pour risques sur GIE d'investissement.

Note 15. Épargne-logement.

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne.

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans		
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	35 566	35 747
Ancienneté de plus de 10 ans	22 079	26 076
Total Plans d'épargne-logement	57 645	61 823
Total Comptes épargne-logement	12 990	13 290
Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement	70 635	75 113

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement.

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans		
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	15	3
Ancienneté de plus de 10 ans	93	113
Total Plans d'épargne-logement	108	116
Total Comptes épargne-logement	170	186
Total provision au titre des contrats épargne-logement	278	302

Variations de la provision.

(en millions d'euros)	31/12/2008	Dotations	Reprises	31/12/2007
Plans d'épargne-logement	108		-8	116
Comptes d'épargne-logement	170		-16	186
Total provision au titre des contrats épargne-logement	278		-24	302

Note 16. Engagements sociaux – Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies.

Variations de la dette actuarielle.

(en millions d'euros)	2008	2007
Dette actuarielle au 1er janvier	274	198
Coûts des services rendus sur la période	17	18
Effet de l'actualisation	13	8
Cotisations de l'employé		
Modification / réduction / liquidation de plan	-57	
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)		
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations versées	-10	-41
(Gains) / pertes actuariels	10	91
Dette actuarielle au 31 décembre	247	274

Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat.

Autres emprunts subordonnés à terme				18 971	18 971	417	417	0
Dettes subordonnées à durée indéterminée						331	19 302	11 705
C/C bloqués des Caisses locales								
Dépôts de garantie à caractère mutuel								
Valeur au bilan			4 075	30 542	34 617	749	35 366	23 276

Note 19. Variation des capitaux propres (avant répartition).

(en millions d'euros)	Capital	Primes, réserves et report à nouveau	Écarts conversion / réévaluation	Provisions réglementées et subventions d'investissement	Résultat	Total des capitaux propres
Solde au 31 décembre 2006	4 492	16 498			1 2 957	23 948
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2006		-1 880				-1 880
Variation de capital	517					517
Variation des primes et réserves		3 970				3 970
Affectation du résultat social 2006		2 957			-2 957	
Report à nouveau débiteur						
Résultat de l'exercice 2007					4 896	4 896
Autres variations					2	2
Solde au 31 décembre 2007	5 009	21 545			3 4 896	31 453
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2007		-1 992				-1 992
Variation de capital	1 670					1 670
Variation des primes et réserves		4 141				4 141
Affectation du résultat social 2007		4 896			-4 896	
Report à nouveau débiteur						
Résultat de l'exercice 2008					249	249
Autres variations						
Solde au 31 décembre 2008	6 679	28 590			3 249	35 521

Note 20. Composition des fonds propres.

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Capitaux propres	35 521	31 453
Fonds pour risques bancaires généraux	829	780
Dettes subordonnées et titres participatifs	35 366	23 276
Dépôts de garantie à caractère mutuel		
Total des fonds propres	71 716	55 509

Note 21. Opérations effectuées avec les entreprises liées et les participations.

(en millions d'euros)	Solde au 31 décembre 2008		Solde au 31 décembre 2007	
	Opérations avec les entreprises liées et les participations	Opérations avec autres contreparties	Opérations avec les entreprises liées et les participations	Opérations avec autres contreparties
Créances	181 480		270 016	
Sur les établissements de crédit et institutions financières	181 480		270 016	
Sur la clientèle				
Obligations et autres titres à revenu fixe				
Dettes	61 084		36 757	

Sur les établissements de crédits et institutions financières	56 698		34 647
Sur la clientèle	4 386		2 110
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées			
Engagements donnés	24 931		22 187
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit	3 245		1 272
Engagements de financement en faveur de la clientèle			
Garanties données à des établissements de crédit	14 038		8 152
Garanties données à la clientèle	7 648		12 763
Titres acquis avec faculté d'achat ou de reprise			
Autres engagements donnés			

Note 22. Opérations effectuées en devises.

(en millions d'euros)	31/12/2008		31/12/2007	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Euro	441 546	418 548	384 839	375 108
Autres devises de l'UE	2 012	5 493	1 832	4 726
Franc suisse	5 770	1 414	4 713	1 991
Dollar	8 914	24 630	6 262	11 416
Yen	705	42	197	74
Autres devises	967	497	1 083	725
Valeur brute	459 914	450 624	398 926	394 040
Créances, dettes rattachées et comptes de régularisation	22 228	29 457	32 442	36 607
Dépréciations	-2 061		-721	
Total	480 081	480 081	430 647	430 647

Note 23. Opérations de change, emprunts et prêts en devises.

(en millions d'euros)	31/12/2008		31/12/2007	
	À recevoir	À livrer	À recevoir	À livrer
Devises	301	567	132	699
Euros	299	39	648	81
Opérations de change au comptant	600	606	780	780
Devises	45 819	10 539	39 503	6 109
Euros	2 780	41 764	1 191	35 951
Opérations de change à terme	48 599	52 303	40 694	42 060
Prêts et emprunts en devises	783	528	779	345
Prêts et emprunts en devises	783	528	779	345
Total	49 982	53 437	42 253	43 185

Note 24. Opérations sur instruments financiers à terme.

(en millions d'euros)	31/12/2008			31/12/2007
	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total	Total
Opérations fermes	608 507	329 095	937 602	887 228
Opérations sur marchés organisés (1)		3 361	3 361	49 798

Contrats à terme de taux d'intérêt		3 361	3 361	48 838
Contrats à terme de change				
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers				960
Autres contrats à terme				
Opérations de gré à gré (1)	608 507	325 734	934 241	837 430
Swaps de taux d'intérêt	607 776	325 716	933 492	837 430
Autres contrats à terme de taux d'intérêt		18	18	
Contrats à terme de change				
FRA	250		250	
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers	481		481	
Autres contrats à terme				
Opérations conditionnelles	17 215	19 404	36 618	39 617
Opérations sur marchés organisés	293	9 352	9 645	9 960
Instruments de taux d'intérêt à terme :				
Achetés		3 000	3 000	3 425
Vendus		3 000	3 000	3 500
Instruments sur actions et indices boursiers à terme :				
Achetés	147	44	191	
Vendus				
Instruments de taux de change à terme :				
Achetés		1 642	1 642	1 508
Vendus		1 642	1 642	1 508
Autres instruments à terme :				
Achetés	146	24	170	19
Vendus				
Opérations de gré à gré	16 921	10 052	26 973	29 657
Options de swap de taux :				
Achetées	500	288	788	971
Vendues	1 760	289	2 049	2 451
Autres instruments de taux d'intérêt à terme :				
Achetés	13 925	4 426	18 351	19 445
Vendus		4 426	4 426	4 840
Instruments de taux de change à terme :				
Achetés				
Vendus				
Instruments sur actions et indices boursiers à terme :				
Achetés	736	623	1 359	1 575
Vendus				248
Autres instruments à terme :				
Achetés				
Vendus				126
Dérivés de crédit		8 607	8 607	15 374
Contrats de dérivés de crédit :				
Achetés		1 075	1 075	7 767
Vendus		7 532	7 532	7 607
Total	625 721	357 106	982 827	942 219

Ne figure pas dans cette note, les engagements en devises (change à terme et swaps de devises). Les informations relatives à ces instruments sont présentées dans les Notes 24.1 et 24.2.

(1) Les montants indiqués sur les opérations fermes doivent correspondre au cumul des positions prêteuses et emprunteuses (swap de taux et options de swap de taux), ou au cumul des achats et ventes de contrats (autres contrats).

24.1. Opérations sur instruments financiers à terme : encours notionnels par durée résiduelle.

(en millions d'euros)	Total 31/12/2008			Dont opérations effectuées de gré à gré			Dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Futures	2 317	1 044					2 317	1 044	
Options de change	3 130	154					3 130	154	
Options de taux	6 000	94	2 743		94	2 743	6 000		
Opérations fermes en devise sur marchés organisés									
FRA	250			250					
Swaps de taux d'intérêt	476 372	208 269	248 851	476 372	208 269	248 851			
Swaps de devises et autres instruments de change	37 044	10 361	9 361	37 044	10 361	9 361			
Autres instruments de taux d'intérêts à terme conditionnels	2 851	9 636	10 290	2 851	9 636	10 290			
Forward taux		18			18				
Opérations fermes sur actions et indices	128	217	136	128	217	136			
Opérations conditionnelles sur actions et indices	469	470	781	354	224	781	115	246	
Dérivés de crédit	15	6 932	1 660	15	6 932	1 660			
Sous-total	528 577	237 194	273 822	517 014	235 750	273 822	11 562	1 444	
Opérations de change à terme	43 255	1 055	195	43 255	1 055	195			
Total général	571 831	238 250	274 017	560 269	236 806	274 017	11 562	1 444	

24.2. Instruments financiers à terme : juste valeur.

(en millions d'euros)	31/12/2008			31/12/2007		
	Juste valeur		Encours notionnel	Juste valeur		Encours notionnel
	Positive	Négative		Positive	Négative	
Futures			3 361			48 838
Options de change			3 284			3 016
Opérations fermes en devise sur marchés organisés						
Options de taux	479	612	8 837	170	212	10 347
FRA			250			
Swaps de taux d'intérêt	14 164	14 049	933 492	18 440	19 157	837 430
Swaps de devises	628	1 059	56 766	318	678	12 305
Forward taux			18			
Autres instruments de taux d'intérêts à terme conditionnels	749	489	22 777	888	297	24 285
Dérivés de crédit	78	76	8 607	17	14	15 374
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux	221	32	2 201	306	6	2 929
Sous-total	16 319	16 317	1 039 593	20 139	20 364	954 524
Opérations de change à terme	4 076	5 120	44 505	14 198	14 630	73 781
Total général	20 395	21 437	1 084 098	34 337	34 994	1 028 305

Note 25. Informations relatives au risque de contrepartie sur produits dérivés.

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
-----------------------	------------	------------

	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés				
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	2 028	482	2 653	460
Risques sur les autres contreparties			6	66
Total avant effet des accords de compensation	2 028	482	2 659	526
Dont risques sur contrats de :				
Taux d'intérêt, change et matières premières	1 833	388	2 659	527
Dérivés actions et sur indices	195	94		
Total avant effet des accords de compensation	2 028	482	2 659	526
Incidences des accords de compensation				
Total après effet des accords de compensation	2 028	482	2 659	526

Note 26. Produits nets d'intérêts et revenus assimilés.

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Sur opérations avec les établissements de crédit	7 502	7 465
Sur opérations internes au Crédit Agricole	9 897	8 327
Sur opérations avec la clientèle	532	467
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	1 531	1 081
Produits nets sur opérations de macro-couverture		36
Autres intérêts et produits assimilés	51	42
Intérêts et produits assimilés	19 513	17 418
Sur opérations avec les établissements de crédit	-9 028	-7 795
Sur opérations internes au Crédit Agricole	-1 223	-1 144
Sur opérations avec la clientèle	-6 199	-5 400
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	-4 047	-3 696
Charges nettes sur opérations de macro-couverture	-456	
Autres intérêts et charges assimilées	-2	-1
Intérêts et charges assimilées	-20 955	-18 036
Total produits nets d'intérêts et revenus assimilés	-1 442	-618

Note 27. Revenus des titres.

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Titres de placement	999	621
Livret Développement Durable	66	60
Titres d'investissement	8	238
Opérations diverses sur titres	458	162
Revenus des titres à revenus fixes	1 531	1 081
Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme	3 209	4 130
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille	38	73
Opérations diverses sur titres		28
Revenus des titres à revenus variables	3 247	4 231
Total des revenus des titres	4 778	5 312

Note 28. Produit net des commissions.

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
-----------------------	------------	------------

	Produit s	Charge s	Net	Produit s	Charge s	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	60	-2	58	59	-2	57
Sur opérations internes au Crédit Agricole	343	-820	-477	142	-676	-534
Sur opérations avec la clientèle		0	0		0	0
Sur opérations sur titres	20	-23	-3	4	-7	-3
Sur opérations de change				0		0
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan	1	-6	-5		-5	-5
Sur prestations de services financiers	167	-154	13	204	-191	13
Provisions pour risques de commissions						
Total	591	-1 005	-414	409	-881	-472

Note 29. Gains ou pertes des opérations sur portefeuilles de négociation.

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Solde des opérations sur titres de transaction	129	195
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	-51	63
Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme	30	-552
Gains ou pertes des opérations sur portefeuilles de négociation	108	-294

Note 30. Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés.

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Dotations aux dépréciations	-186	-101
Reprises de dépréciations	136	77
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	-50	-24
Plus-values de cession réalisées	50	244
Moins-values de cession réalisées	-11	-9
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	39	235
Solde des opérations sur titres de placement	-11	211
Dotations aux dépréciations	-13	-28
Reprises de dépréciations		28
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	-13	
Plus-values de cession réalisées	511	11
Moins-values de cession réalisées		
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	511	11
Solde des opérations sur titres de l'activité de portefeuille	498	11
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	487	222

Note 31. Autres produits et charges d'exploitation bancaire.

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Autres produits d'exploitation bancaire		
Produits divers	21	19
Quote-part des opérations faites en commun	11	8
Refacturation et transfert de charges	62	39
Reprises provisions	2	41
Location		
Opérations Crédit-bail et assimilés		
Total des autres produits d'exploitation bancaire	96	107

Autres charges d'exploitation bancaire		
Charges diverses	-150	-222
Quote-part des opérations faites en commun	-5	-8
Refacturation et transfert de charges		
Dotation provisions	0	-2
Location		
Opérations crédit-bail et assimilés		
Total des autres charges d'exploitation bancaire	-155	-232
Total des autres produits et charges d'exploitation bancaire	-59	-125

Note 32. Charges générales d'exploitation.

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Frais de personnel (1)		
Salaires et traitements	-244	-232
Charges sociales :	-145	-126
- dont cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies		
Intéressement et participation	-4	-15
Impôts et taxes sur rémunérations	-31	-26
Total des charges de personnel	-424	-398
Refacturation et transferts de charges de personnel	139	131
Frais de personnel nets	-285	-268
Frais administratifs (2)		
Impôts et taxes	-35	-26
Services extérieurs	-452	-435
Autres frais administratifs	6	0
Total des charges administratives	-481	-461
Refacturation et transferts de charges administratives	92	149
Frais administratifs nets	-389	-312
Valeur nette au bilan	-674	-580

(1) Au 31 décembre 2008, la rémunération des membres du Comité exécutif du groupe Crédit Agricole S.A. s'élève à 18 millions d'euros contre 24 millions d'euros au 31 décembre 2007.

(2) L'information sur les honoraires des commissaires aux comptes est indiquée dans l'annexe aux comptes consolidés du groupe Crédit Agricole S.A.

32.1. Effectif par catégorie.

(en effectif moyen du personnel)	31/12/2008	31/12/2007
Cadres	2 619	2 423
Non-cadres	630	659
Total	3 249	3 082
dont : France	3 235	3 076
Étranger	14	6
dont : Personnel mis à disposition	1 285	1 793

Note 33. Coût du risque.

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Dotations aux provisions et dépréciations	-30	-53
Dépréciations sur créances douteuses		-2
Autres provisions et dépréciations	-30	-51

Reprises des provisions et dépréciations	96	173
Reprises des dépréciations sur créances douteuses	32	97
Autres reprises de provisions et dépréciations	64	76
Variation des provisions et dépréciations	66	120
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées	-3	-8
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées	-36	-112
Décote sur prêts restructurés		
Récupérations sur créances amorties	3	8
Pertes sur risques opérationnels		
Coût du risque	30	8

Note 34. Résultat net sur actifs immobilisés.

Immobilisations financières.

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Dotations aux dépréciations	-1 459	-403
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-1 459	-403
Reprises des dépréciations	107	371
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	107	371
Dotations nettes aux dépréciations	-1 352	-32
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-1 352	-32
Plus-values de cession réalisées	34	2 039
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	34	2 039
Moins-values de cession réalisées	-23	-26
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-22	-26
Pertes sur créances liées à des titres de participations	-1	0
Solde des plus et moins-values de cession	11	2 013
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	11	2 013
Solde en perte ou en bénéfice	-1 341	1 981

Immobilisations corporelles et incorporelles.

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Plus-values de cession	5	1
Moins-values de cession	-10	
Solde en perte ou en bénéfice	-5	1
Résultat net sur actifs immobilisés	-1 346	1 982

Note 35. Impôt sur les bénéfices.

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Impôt sur les bénéfices (1)	404	604
Dotations nettes aux provisions pour impôts dans le cadre de l'intégration fiscale	-31	-2
Solde net	373	602

(1) Le gain fiscal correspond essentiellement à l'impôt que Crédit Agricole S.A. a collecté, en tant que tête de groupe d'intégration fiscale, auprès de ses filiales bénéficiaires.

V. — Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels.

Exercice clos le 31 décembre 2007.

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Crédit Agricole S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2 de l'annexe aux états financiers qui expose les changements de méthode comptable.

Ils concernent notamment l'application du règlement CRC 2008-17 du 10 décembre 2008 qui ouvre la possibilité de reclasser certains actifs financiers. Sur l'exercice 2008, Crédit Agricole S.A. n'a pas effectué de reclassement de titres en application de ce règlement.

II. Justification de nos appréciations.

La crise financière qui s'est progressivement accompagnée d'une forte volatilité des marchés et d'une crise économique a entraîné de multiples conséquences pour les entreprises en général et pour les établissements de crédit, notamment au plan de leurs activités et de leur financement. C'est dans ce contexte que nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce.

Estimations comptables.

- Comme indiqué dans la note 2.1 de l'annexe aux états financiers, votre société constitue des dépréciations pour couvrir les risques avérés de non recouvrement de créances, inhérents à ses activités. Nous avons examiné, en tenant compte du contexte particulier lié à la crise, le dispositif mis en place par la direction pour identifier et évaluer ces risques ainsi que pour déterminer le montant des dépréciations qu'elle estime nécessaires, et nous avons vérifié que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 2.1 de l'annexe aux états financiers.

- Votre société procède à d'autres estimations dans le cadre habituel de la préparation de ses comptes annuels, qui portent, notamment, sur la valorisation des titres de participation et des autres titres détenus à long terme et l'évaluation des engagements de retraite comptabilisés. Nous avons revu les hypothèses retenues et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 2 de l'annexe aux états financiers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques.

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;

- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine, le 25 mars 2009

Les Commissaires aux comptes :

PricewaterhouseCoopers Audit
Gérard Hautefeuille

Ernst & Young et Autres
Valérie Meeus

VI. — Rapport de gestion.

Le rapport de gestion est tenu à la disposition du public au siège social de la société.

0904304